

LE
CIMETIÈRE

AU
DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

OU
LE DERNIER MOT DES SOLIDAIRES

PAR M^{SR} GAUME

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

« Je pardonne bien des choses ; mais j'ai horreur de l'athée et du matérialiste. Comment voulez-vous que j'aie quelque chose de commun avec un homme qui ne croit pas à l'existence de l'âme, qui croit qu'il est un tas de boue, et qui veut que je sois comme lui un tas de boue ? »

NAPOLÉON I^{er}, *Sentim. sur le Christ*, p. 77.

PARIS
GAUME ET C^{ie}, ÉDITEURS

3, Rue de l'Abbaye, 3

Droits de traduction et de reproduction réservés.

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2017.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LE
C I M E T I È R E

AU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

PROPRIÉTÉ

CORRESPONDANTS—DÉPOSITAIRES

EN FRANCE

ANGERS,	Barassé.	LYON,	Girard.
—	Lainé frères.	—	Josserand.
ANNECY,	Burdet.	LE MANS,	Le Guichenx.
ARRAS,	Sueur.	LIMOGES,	Chapoulaud.
AVIGNON,	Aubanel.	MARSEILLE,	Ve Chauffard.
RAYEUX,	Dubois-Fierville.	—	Crespin.
BESANCON,	Turbergue.	MONTPELLIER,	Calas.
BLOIS,	Dezairs.	—	Séguin.
BORDEAUX,	Chaumas.	MULHOUSE,	Perrin.
—	Coderc et Poujol.	NANTES,	Mazeau.
BOURG,	Martin Botter.	—	Libaros.
BOURGES,	Dilhan.	NANCY,	Thomas et Pierron.
BREST,	Lefournier.	—	Vagner.
CAEN,	Chenel.	ORLEANS,	Blanchard.
CARCASSONNE,	Gadrat.	POITIERS,	Bonamy.
CHAMBÉRY,	Perrin.	REIMS,	Rave.
CLERMONT-Fd,	Servoingt.	RENNES,	Hauvespre.
—	Bellet.	—	Verdier.
DIJON,	Gagey.	ROUEN,	Fleury.
LANGRES,	Dallet.	TOULOUSE,	Cottin.
LILLE,	Quarré.	—	Privat.
—	Beghin.	TOURS,	Cattier.
LYON,	Briday.		

A L'ÉTRANGER

AMSTERDAM,	Van Langenhuisen.	LONDRES,	Burns et Oates.
BOIS-LE-DUC,	Bogaerts.	LOUVAIN,	Peeters.
BRÉDA,	Van Vees.	—	Desbarax.
BRUGES,	Beyaert Defoort.	MADRID,	Bailly-Bailliére.
BRUXELLES,	Goemaere.	—	Tejado.
DUBLIN,	Dowling.	MILAN,	Besozzi.
FRIBOURG,	Herder.	MONTREAL,	Rolland.
GENÈVE,	Duraford.	PETERSBOURG,	Wolff.
—	Grosset.	ROME,	Bocca.
GÈNES,	Fassi-Como.	TURIN,	Marietta.
LIEGE,	Spée-Zelis.	VIENNE,	Géroid et fils.
LEIPZIG,	Twietmeyer.		

AVANT-PROPOS

I

Avant tout, il faut expliquer le titre et le sous-titre de cet opuscule : *Le cimetière au XIX^e siècle ou le dernier mot des solidaires.*

Ces deux mots, dont le rapport logique ne s'aperçoit peut-être pas au premier coup d'œil, résumant la nouvelle correspondance, arrachée à ma vieillesse, par l'impitoyable Frédéric : voici à quelle occasion.

II

Il y a quelques mois à peine, je terminais par les paroles suivantes, l'*Angelus au XIX^e siècle* : « Ceux qui m'embellissent, dit la sainte Vierge, auront la vie éter-

nelle : *qui elucidant me, vitam æternam habebunt*. Je te laisse, mon cher ami, sur cette pensée, la dernière de notre *dernière correspondance* ; car, pour moi, il se fait tard et le jour est déjà sur son déclin : *ad- vesperascit et inclinata est jam dies.* »

C'était mon testament littéraire ; mais Frédéric, dont l'importunité m'a forcé d'écrire l'*Angelus*, l'*Eau Bénite* et le *Signe de la Croix*, ne veut pas que je me repose.

III

Revenu, ces jours passés, d'un voyage en Allemagne et en Belgique, il m'écrit : « Le testament n'est irrévocable que par la mort du testateur. Grâce à Dieu, vous n'êtes pas mort. Si vous êtes âgé, vous n'êtes pas vieux. Ce n'est pas au fort du combat, qu'il est permis au soldat de déposer les armes. Vous le savez mieux que moi, la lutte est aujourd'hui plus *vive* que jamais. Comme au désert, Jésus-Christ et

Béliciaux sont en présence : c'est corps à corps que l'on combat.

« La lutte est *générale*; la Belgique et l'Allemagne, que je viens de parcourir, ne sont que des brigades dans la grande armée du mal. Cette armée, qui s'appelle la *Révolution*, couvre de ses soldats l'ancien et le nouveau monde.

« La lutte est à *outrance*; comme dans certains combats de gladiateurs, il faut qu'un des deux champions reste sur le champ de bataille. Le but, mille fois avoué, de la Révolution est de tuer le Christianisme : c'est-à-dire de détruire, sans qu'il en reste vestige, tout ce qu'il enseigne, tout ce qu'il prescrit, tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a touché.

« Partout où se porte l'attaque, doit se porter la défense.

« Permettez-moi, mon cher maître, de vous signaler un point, que jusqu'ici la Révolution se contentait d'attaquer sournoisement par *sa légalité*; mais dont elle veut aujourd'hui s'emparer ouvertement

par la violence. A le défendre, tous les catholiques du monde sont vivement intéressés. Ce point de la dernière importance, et sur lequel j'appelle toute votre attention, c'est le CIMETIÈRE. »

IV

Défendre le cimetière ! mais à quoi pense Frédéric ? quelle est la raison et surtout l'à-propos d'un pareil travail ? quel rapport peut-il avoir avec les grandes questions du moment ? telles ont été, en lisant sa lettre, mes exclamations.

Cependant la réflexion est venue. Des faits nouveaux et en grand nombre se sont produits ; mon étonnement a cessé et je crois avoir compris l'importance du point stratégique, qu'il s'agit de défendre. Je vais donc monter la garde à l'entrée du cimetière, appelant à mon aide tous les catholiques, évêques, prêtres et fidèles. La raison du travail qui m'est demandé et l'explication du titre de cette correspondance, se trouvent dans la formule suivante :

LE CIMETIÈRE, AU XIX^e SIÈCLE, EST LE DERNIER THÉÂTRE DE LA LUTTE ACHARNÉE DU SATANISME CONTRE LE CHRISTIANISME.

V

En voici la preuve : Après avoir chassé Dieu de la naissance de l'homme, en excluant le baptême ; après l'avoir chassé de son entrée dans la vie sociale, en excluant le mariage, le solidarisme le chasse aujourd'hui de la mort de l'homme, en éloignant de sa sépulture et de sa tombe le ministre d'une religion quelconque. Au lieu d'être ce qu'il fut, ce qu'il est encore pour tous les peuples, civilisés ou barbares, un lieu respectable et sacré, le cimetière, aux yeux du solidarisme n'est plus qu'un *pourrissoir* ; et l'homme un tas de boue.

Par ses usurpations et ses profanations habituelles, par ses enterrements civils, imposés aux familles, achetés à prix d'argent et promenés en grande pompe : voilà ce qu'il s'efforce de persuader aux populations des villes et même des campagnes.

VI

Cette scandaleuse ignominie, inconnue dans l'histoire, est, d'ailleurs, la conséquence logique des doctrines, mises en circulation à notre époque, et dont le *solidarisme-enterreur* est la dernière application. Ces doctrines, ou mieux, ces erreurs monstrueuses sont l'Athéisme, le Matérialisme, le Positivisme, le Socialisme, le Communisme et d'autres encore. Si vous mêlez ensemble tous ces rejets de la Libre Pensée, et, après les avoir pilés dans un mortier, vous les passez à l'alambic, de la cornue sortira infailliblement le produit que, dans son énergique langage, le peuple appelle un *enterre-chien*.

VII

Au nom de la dignité humaine, au nom de la société et de la religion, protester de toute l'énergie de notre âme contre le *solidarisme-enterreur* qui, à l'instar du sui-

cide, tend à devenir épidémique dans les jours mauvais que nous traversons : tel est le but général des lettres suivantes.

On verra, de plus, comment l'attaque opiniâtre du cimetière entre dans le plan de destruction universelle, conçu par la Révolution. En apprenant à connaître ce qu'est le cimetière, et réveillant notre foi sur les grandes vérités dont il est le prédicateur incorruptible, nous comprendrons que la haine acharnée de la Révolution doit être la mesure du courage, avec lequel nous défendrons ce lieu béni, où nous devons tous reposer.

LE CIMETIÈRE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

PREMIÈRE LETTRE

Fuans, 6 juin 1873.

La guerre aux cimetières, mot d'ordre actuel de la Révolution. — Lutte à outrance du bien et du mal. — Haine du cimetière. — Raisons de cette haine. — Deux enseignements opposés. — Influence et enseignement du christianisme, sur le corps de l'homme, sa dignité et le respect qui lui est dû, vivant et mort. — Paroles de Tertullien. — Influence et enseignement du paganisme : mépris du corps de l'homme et sépulture de l'âne. — Les matérialistes flétris par Napoléon I^{er}.

MON CHER FRÉDÉRIC,

Tu as raison : La guerre est aux cimetières. Aux premiers jours de 89, on entendit retentir, dans toute la France, le cri sinistre : *Guerre aux châteaux!* Et des troupes de

bandits saccagèrent sans pitié un grand nombre de riches habitations, très-hospitalières et glorieusement historiques : c'était l'annonce du branle-bas révolutionnaire.

Guerre aux cimetières en est la conclusion. Ce cri final est un des mots d'ordre auquel, sur toute la ligne, obéit de nos jours l'armée antichrétienne. Et des bandits, pires et plus nombreux que ceux de 93, travaillent activement, dans toute l'Europe, à anéantir le cimetière chrétien. Constaté l'existence de cette guerre, en caractériser les différentes phases, en indiquer le but, montrer comment elle se rattache à la lutte suprême du bien et du mal, dire ce que nous devons faire, nous catholiques, pour n'être pas vaincus : voilà, dans ses points généraux, l'intéressante étude qui va nous occuper.

D'abord, tu le vois, comme le voit tout homme qui a des yeux pour voir : nous assistons à la lutte suprême du bien et du mal. Depuis la Renaissance du Paganisme en Europe, un esprit nouveau agite les na-

tions et les pousse à l'apostasie : de là aux abîmes.

Ennemi implacable du Christianisme, cet esprit ne cesse de lui crier sur tous les tons et dans toutes les langues : « *Ote-toi de là, que je m'y mette.* Le monde est à moi. Longtemps j'en fus le prince et le dieu. Par le Christ, chassé de mon trône et de mes temples, je le chasse à mon tour : je reprends mon empire. Sors de l'esprit et du cœur des peuples ; sors de la politique, de la philosophie, de l'histoire, de la science, de la littérature et des arts ; sors de la famille et de l'éducation ; sors de la vie et de la mort de l'homme. Ote-toi de tout cela et que je m'y mette. Ton règne est fini, le mien commence. »

L'esprit du mal se trompe ; son règne ne commence pas ; à peu de chose près, il est fait.

Dans le monde racheté de son sang, que reste-t-il au Christ ! où est la devise caractéristique de son autorité royale : Le Christ triomphe, il règne, il gouverne : *Christus*

vincit, regnat, imperat ? A l'Église, son épouse, que reste-t-il de son double domaine moral et matériel ? Où est son influence sociale ? qui possède ses propriétés ? qui possède les âmes ? qui possède les trois actes solennels de la vie de l'homme : la naissance, le mariage, la mort ? Autant qu'il a pu, l'esprit antichrétien ne s'est-il pas arrogé le droit de se les approprier et de les gouverner, afin d'en effacer le cachet du christianisme ? « Dans la société moderne, écrivent ses suppôts, l'État règle souverainement la naissance, le mariage, la mort des citoyens (1). »

A l'égard du cimetière, même prétention. Il n'en pouvait être autrement. Du droit de régler la mort, découle le droit de la sépulture. D'ailleurs, le cimetière chrétien importune l'esprit du mal. C'est un prédicateur dont la parole, intelligible à tous, bat en brèche les bases mêmes de l'édifice satanique : l'incrédulité, le sensualisme et

(1) *Journal de Gand*, janvier 1873.

le matérialisme. A tout prix il fallait éteindre sa voix.

Puisque tu le veux, je vais te raconter les tortueuses évolutions du vieux serpent, pour s'introduire dans le *dortoir* des enfants de l'Église et le profaner.

Afin de les bien comprendre, il est nécessaire de remonter à l'origine de la grande lutte, qui résume toute l'histoire du genre humain, et dont le *Traité du Saint-Esprit* (1) t'a esquissé le tableau. Deux influences opposées régissent le monde : l'influence divine et l'influence satanique. Ce dogme, qui explique tout et sans lequel on ne peut rien expliquer, est inscrit en tête de la Théologie de tous les peuples. Vainqueur de l'homme au Paradis terrestre, Satan a inauguré sur la terre son culte et son règne. Faussant toutes les notions du vrai, il a créé le Paganisme, appelé par saint Paul, les temps de l'ignorance : *Tempora hujus ignorantie* (2).

(1) 2 vol. in-8. Paris, 1866.

(2) Act., xvii, 30.

Dans la plénitude des temps, le Soleil de justice s'est levé sur le monde. A son apparition du haut des collines éternelles, *illuminans tu mirabiliter a montibus æternis*, Satan et ses suppôts ont pris la fuite. Les ténèbres se sont dissipées et la lumière s'est répandue sur l'humanité, jusqu'aux extrémités de la terre : de là, le Christianisme.

Ainsi, dans le monde, depuis la chute originelle, deux oracles : l'oracle du mensonge et l'oracle de la vérité. Deux pères, auteurs de deux cités différentes, Satan le père du mensonge, auteur de la cité de l'erreur et du mal, ennemi implacable de l'homme, *homicida ab initio* ; et le Verbe incarné, auteur de la cité de la vérité et du bien, Créateur et Rédempteur de l'homme déchu, la voix, la vérité et la vie : *via, veritas et vita*.

Placés aux antipodes l'un de l'autre, tu comprends que Notre-Seigneur et Bélial, le Christianisme et le Paganisme, doivent envisager le corps humain, pendant sa vie et le lieu où il doit reposer après sa mort,

de deux manières entièrement différentes. L'enseignement chrétien conduit au profond respect du corps de l'homme et à la sépulture dans un lieu sanctifié. L'enseignement païen aboutit au mépris du corps de l'homme et à l'enfouissement de la dépouille humaine, dans une voirie quelconque : ce que l'Écriture appelle la sépulture de l'âne (1).

Un instant, écoutons ces deux oracles. « Le corps de l'homme, dit l'oracle chrétien, est le chef-d'œuvre visible du Créateur. Son type est le corps même du Verbe incarné (2). Entre sa création et celle des autres créatures, si magnifiques qu'elles soient, grande est la différence. Les premières furent l'effet d'un *fiat* impératif et spontané. Il en fut tout autrement du corps de l'homme. Avant de le former de sa propre main,

(1) *Sepultura asini sepelietur putrefactus et projectus. Jerem., xxii, 19.*

(2) *Quodcumque enim limus exprimebatur, Christus cogitabatur, homo futurus. Tertull., De Resurrect. carnis, c. vi.*

Dieu réfléchit; il tient conseil. Les trois personnes de la Sainte-Trinité se consultent et la puissance infinie, et la sagesse infinie et l'amour infini, les yeux fixés sur le corps du second Adam, concourent ensemble à former le corps du premier Adam. De leur bouche sort cette parole, qui exprime l'incompréhensible dignité de notre corps : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* : Faisons l'homme à notre image et ressemblance (1).

Voilà ce qu'est le corps de l'homme en général. Qu'est le corps du chrétien? « Rien, dit saint Paul, n'est plus respectable que le corps du chrétien. C'est un vaisseau dans lequel nous portons et glorifions Dieu lui-même. C'est le Temple vivant du Saint-Esprit, le membre de Jésus-Christ et le cohéritier de sa gloire (2). »

(1) *Magna res agebatur, quia ista materia astruebatur... Et fecit hominem Deus, id utique quod finxit, ad imaginem Dei fecit illum, scilicet Christi... Itaque limus ille jam tunc imaginem induens Christi futuri in carne, non tantum opus Dei erat, sed et pignus. Tertull., ubi suprâ.*

(2) Cor. , vi, 20, 16, 15; Rom., viii, 17.

Surnaturalisé par le baptême, il est le canal par où descendent dans l'âme les effets des Sacrements (1). Transformé dans le tombeau, comme le grain semé dans la terre, il doit se relever un jour glorieux et immortel. Souvent même, en attendant son éternel triomphe dans le ciel, il sera placé sur les autels de la terre, dans des temples magnifiques, environné d'or et de pourpre, objet de la vénération générale.

De là, comme conséquence nécessaire de l'enseignement chrétien, le respect de l'Église pour le corps de ses enfants; et, pour elle-même, le droit exclusif de leur sépulture, la propriété et la police souveraine des cimetières. Tu sais que pendant de longs siècles, ce triple droit lui fut universellement reconnu.

Mais les nations modernes ayant tourné

(1) Caro abluitur ut anima emaculetur. Caro ungitur, ut anima consecretur. Caro saginatur, ut anima muniatur. Caro manus impositione adumbratur, ut et anima Spiritu illuminetur. Caro corpore et sanguine Christi vescitur, ut et anima de Deo saginetur. Tertull., *ibid*, c. VIII.

le dos au Christianisme, le Paganisme est revenu. Rien de plus naturel qu'on retourne pour les cimetières au régime païen, et même à quelque chose de plus brutal et de plus ignoble ; car la chute se mesure à la hauteur de laquelle on tombe. Voici donc ce que le paganisme, le libéralisme, la libre pensée, le solidarisme, car c'est tout un, ne craint pas de proclamer au sein des sociétés jadis catholiques.

Niant effrontément la divine origine de l'homme et ses destinées immortelles, il balbutie les thèses les plus absurdes, les plus contradictoires, sur les transformations du *singe perfectionné*, et les migrations de la métempsycose. Pour lui, le corps privé de vie est un objet d'horreur, dont il faut se débarrasser au plus vite ; et qui n'est plus soumis à d'autres lois qu'à celles de la police et de la salubrité publique. De ces prémisses découle tout le système païen en matière de sépulture.

Pour le flétrir comme il convient, laisse-moi te rappeler le mot de Napoléon I^{er} :

« Je pardonne bien des choses : mais j'ai horreur des matérialistes et des athées. Comment voulez-vous que j'aie quelque chose de commun avec un homme qui ne croit pas à l'existence de l'âme, qui croit qu'il est un tas de boue, et qui veut que je sois comme lui un tas de boue? »

Demain, nous verrons comment ces *tas de boue* sont parvenus à souiller nos cimetières.

Tout à toi.

DEUXIÈME LETTRE

6 juin.

Commencement de la guerre de la Révolution contre les cimetières. — Les sophistes païens du dernier siècle. — Ils demandent *l'éloignement des cimetières*. — Vanité de leur prétexte. — Leur demande devenue un article de loi. — Décret du 23 prairial an XII. — Abolition de l'ancienne coutume de l'Église. — Défense d'y revenir. — Circulaire aux Évêques. — La Révolution s'empare des cimetières et s'en attribue la police. — Unité de cimetières pour tous les cultes. — Égalité de toutes les religions. — Défense au prêtre d'inhumer sans la permission de l'officier civil.

MON CHER AMI,

A proprement parler, c'est au dernier siècle que commence la guerre contre les cimetières. Fils de leur éducation païenne, les sophistes de cette honteuse époque demandèrent à grands cris *l'éloignement des cimetières*, des habitations des vivants. L'intérêt de la santé publique fut le masque dont ils se couvrirent. « Les cimetières, di-

saient-ils, sont des foyers de contagion, il importe de les isoler, si on ne veut pas que les morts tuent les vivants.» Là-dessus, des mensonges accumulés et des larmes de crocodile, pour émouvoir les gouvernements.

La réponse était facile, il suffisait de mettre ces prétendus philanthropes, au défi de citer, dans l'Europe entière, un seul exemple authentique d'épidémie, occasionnée par le voisinage des cimetières. Dans la généralité des pays catholiques, les cimetières entourent les églises. A côté de sa maison, Dieu a son champ. Même dans les contrées les plus chaudes, à Rome, par exemple, on a toujours enterré dans les églises, sans qu'on ait remarqué aucun inconvénient pour la santé publique (1).

(1) Cet usage a duré jusqu'à notre époque. S'il a changé, l'intérêt de la salubrité n'y est pour rien. Afin de faire place aux nouveaux morts, tous les vingt ans, on vidait les caveaux et on transportait religieusement les ossements dans des lieux bénits. Encore aujourd'hui on enterre dans les chapelles particulières et dans les églises des couvents, situées

« Sans doute, leur disait Bergier, il est bon d'écartier des villes tous les principes de contagion. Pourquoi donc, si vous êtes sincères, y laissez-vous subsister tant de cabarets ; bâtir et doter tant de théâtres ; multiplier tant de mauvais lieux, cent fois plus meurtriers que la sépulture des morts ? Quoi qu'il en soit des villes, nous soutenons que dans les campagnes, où l'air joue librement, le voisinage des cimetières n'offre aucun danger (1).

Tu vois, mon cher ami, que le déplacement des cimetières, réclamé par les impies du siècle passé, n'était alors, comme aujourd'hui, qu'un vain prétexte. « Qu'il me soit permis, ajoute l'abbé Proyart, de dire que, dans le village qui m'a vu naître, trois maisons qui forment la clôture du cimetière du lieu, dont l'une est ma maison paternelle, sont renommées pour la longue vie de ceux qui les habitent.

dans les différents quartiers de la ville. Notre illustre Père Ventura repose, avec ses frères, dans les caveaux de l'église de Saint-André *della valle*.

(1) *Diction. théol.*, art. *Cimetière*.

Je me rappelle même que, dans le temps où les *économistes* effrayaient le plus les voisins des cimetières, il fut prouvé par *une enquête juridique* que les domiciliés des maisons qui environnaient le cimetière, le plus *dégoûtant* peut-être de la capitale, celui des *Innocents*, se portaient constamment aussi bien et vivaient aussi longtemps que ceux des quartiers de Paris, réputés les plus salubres (1). »

Sous le voile de la salubrité publique, se cachait un blâme pour l'Église catholique. Cette mère que tous les siècles avaient crue pleine d'une égale sollicitude pour la santé corporelle et la santé spirituelle de ses enfants, se voyait accusée d'une coupable imprévoyance.

De plus, l'éloignement des cimetières était un bon moyen d'éteindre promptement le sentiment de la piété filiale envers les morts. Quand les cimetières, fermés à clef, seront relégués loin des habitations, qui donc ira prier sur les tombes même les plus

(1) *Vertus de Louis XVI*, t. II, p. 385, note.

chères? si aucun signe matériel et sacré ne rappelle le souvenir de l'homme disparu, il est bien vite oublié : *cum sublatus fuerit ab oculis, cito etiam transit a mente*, dit le sage auteur de l'*Imitation*.

Un autre motif de la part de ces épicuriens, était d'éloigner toutes les idées funèbres, si éloquemment rappelées par les cimetières, afin de goûter sans amertume et sans crainte leurs coupables plaisirs. Enfin, séparer le cimetière de l'église, c'était rompre une des plus belles et des plus salutaires harmonies, que la religion ait pu établir. Dans un petit espace se trouvaient réunies les trois Églises : l'Église du ciel, l'Église de la terre et l'Église du purgatoire. Quelle touchante leçon de fraternité!

Dans le temple, l'Église du ciel, composée du Dieu vivant, des anges et des saints dont les images rappellent les combats, les victoires et l'invisible présence. Aux pieds des autels, l'Église de la terre, composée des pèlerins de la vie, hommes, femmes, enfants, riches et pauvres, priant

ensemble. L'Église du purgatoire, cachée dans le cimetière et composée de nos aïeux, de nos frères, de nos amis, dont la voix semble sortir de dessous ces tombes, pour solliciter la compassion des vivants et leur donner les plus utiles leçons.

Blâmer l'Église ; diminuer, pour ne pas dire éteindre, la piété envers les morts ; effacer le souvenir importun des fins dernières ; rompre les consolants rapports qui unissent tous les enfants de Dieu, en deçà et au delà du tombeau : tel était, en demandant l'éloignement des cimetières, le but visible des voltairiens du dernier siècle. Le reste n'était qu'un mot de passe.

Mais il était dit que les gouvernements n'auraient d'oreilles que pour le mensonge, et le mensonge antichrétien. Afin de les rendre durables, l'esprit du mal s'empressa de transformer leurs désirs en articles de loi. Après la Révolution française, qui fut son triomphe, on s'empressa de rendre obligatoires les mesures suivantes, inscrites dans le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804).

« Art. 1^{er}. Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés, où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et des bourgs.

« Art. 2. Il y aura *hors* de chacune de ces villes et bourgs, à la distance de 35 à 40 mètres, au moins, de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts. »

Par ces deux traits de plume, l'esprit païen abolit la coutume séculaire, universelle, incontestée et parfaitement inoffensive qu'avait l'Église catholique, de garder près d'elle ses enfants défunts, afin de veiller sur leur tombe, comme elle veillait sur leur berceau.

Sous des peines plus ou moins sévères, défense à elle d'y revenir. Malgré les meilleurs motifs de gratitude et de convenance, l'Église sera forcée de se soumettre. Si elle veut obtenir quelques rares excep-

tions, il faut qu'elle les demande humblement à la Révolution, toujours maîtresse d'accorder ou de refuser.

Comme monument de ce despotisme *sépulcral*, je remets sous tes yeux la circulaire adressée aux Évêques de France par un ministre de Louis-Philippe. « A Sa Majesté seule appartient de permettre, dans des cas *très-rares* et des circonstances *tout à fait extraordinaires*, une exception à la prohibition que renferme le décret du 23 prairial an XII. C'est ainsi que, dernièrement encore, des inhumations de prélats ont eu lieu dans des cathédrales, en vertu de décisions spéciales du roi.

« Cependant, un fait récent qui vient de m'être signalé prouverait que, dans quelques localités, où l'on peut ne pas connaître ces dispositions prohibitives, on croit possible de procéder, *comme avant 1790*, à des inhumations dans les églises. Je dois vous avertir que, si de pareilles prétentions pouvaient être élevées dans votre diocèse, il y aurait, en les accueillant, une véritable dé-

rogation aux règlements sur la sépulture, qui ont en particulier en vue la *salubrité publique*.

« Je vous prie donc, Monseigneur, de vouloir bien faire connaître aux établissements ecclésiastiques et aux communautés religieuses de votre diocèse, que si une semblable dérogation avait lieu, l'*autorité civile* devrait faire procéder immédiatement à la translation des corps au cimetière et de provoquer contre qui de droit, l'application de l'article 358 du Code pénal, d'après lequel l'infraction aux règlements sur les sépultures est punie d'une amende de 16 à 50 francs; et d'un emprisonnement de six jours à deux mois (1). »

Dans la crainte que les Évêques ne se montrent pas assez dociles, le même ministre envoie, le même jour, la même circulaire aux préfets, en ajoutant : « Les maires

(1) Paris, 14 décembre 1831. Signé : Montalivet. C'est sous ce même ministre qu'on profanait tranquillement l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, et qu'on démolissait l'Archevêché de Paris.

ne pouvant autoriser l'inhumation que dans les cimetières ou dans des terrains particuliers, à la distance voulue des villes et bourgs, sont donc répréhensibles s'ils la tolèrent dans l'église.

« Je vous invite à leur donner des instructions dans ce sens, et à leur rappeler quelle est leur responsabilité à cet égard. »

Quel a été, mon cher ami, le résultat de cette première campagne de l'impiété moderne contre les cimetières ?

Le voici en peu de mots. L'Église, société parfaite, jouissait, au moyen âge, de tous les droits d'une société parfaite. Parmi ces droits, le moins contesté était celui de régler tout ce qui concerne l'inhumation de ses enfants : c'est-à-dire le droit de posséder des cimetières et d'en avoir la police souveraine. L'esprit païen se réveille ; les sophistes arrivent, on dispute à l'Église tous ses droits. La Révolution les confisque ; elle se codifie et s'impose. L'Église subit ce nouvel affront, espérant toujours le retour à l'ordre : vain espoir.

Des constitutions athées s'établissent partout. La franc-maçonnerie, maîtresse des grandes villes, veut la destruction de l'ordre surnaturel, par conséquent du terrain béni du cimetière. Dernièrement elle demandait, à Paris, l'éloignement des cimetières, à dix lieues de la capitale, avec l'établissement d'un *chemin de fer des morts*, et, pour en finir plus vite, plaidait l'incinération des corps.

Toutefois, dans la guerre universelle du Paganisme contre le Christianisme, *éloigner les cimetières* n'était, comme tu viens de le voir, qu'un premier pas : *S'emparer des cimetières* était le second. La circulaire ci-dessus, qui suppose cette usurpation, n'est que l'application des articles 1, 7, 9, 10 et 11 du décret de prairial. Tandis qu'autrefois, à part quelques exceptions, tous les cimetières, dans tous les pays catholiques, appartenaient aux fabriques, c'est-à-dire à l'église : aujourd'hui la loi déclare sans façon que tous les cimetières appartiennent aux communes, c'est-à-dire

à l'autorité civile. Elle ne permet même plus aux fabriques d'acquérir un cimetière (1).

Même dans le cas où le cimetière aurait appartenu à la commune, la police en appartenait à l'église, comme les actes de naissance, de mariage et de sépulture. La Révolution lui a tout ôté.

Cependant du droit de propriété découle naturellement le droit de *police* et de *sépulture*. Troisième et quatrième pas, dans l'envahissement révolutionnaire. C'est donc le maire ou le bourgmestre, athée peut-être, juif, protestant, matérialiste, solidaire, qui seul a le droit de veiller sur le dortoir des chrétiens; de déterminer l'heure et la place où ils doivent reposer. Le père des fidèles, le prêtre n'a que le devoir d'obéir et de se taire (2).

Tout ce qu'on lui laisse, c'est le droit négatif de ne pas intervenir dans la sépulture d'un pécheur publiquement impéni-

(1) Avis du Comité de l'Intérieur, 3 mai 1826.

(2) Avis du Conseil d'État, 1833.

tent. Malgré cette réserve, combien de violences scandaleuses, de dénonciations et de calomnies, employées contre le clergé, pour avoir voulu faire usage de ce droit négatif ! A cet honnête métier les journaux de la Révolution, en France et en Belgique, ont, depuis quarante ans, dépensé plus d'encre et de papier qu'il n'en faudrait pour transcrire la somme de saint Thomas.

L'usurpation des cimetières catholiques par l'autorité civile se base sur un fait, révolutionnaire au premier chef : c'est ce qui la rend plus odieuse et qui montre clairement l'esprit inspirateur des législations modernes. Jusqu'au triomphe matériel du Paganisme en 1790, les catholiques, les juifs et les protestants avaient leurs cimetières séparés ; mais la Révolution ayant inscrit dans ses codes la liberté et l'égalité de tous les cultes, elle devait logiquement établir pour le catholique qui croit, pour le protestant qui nie et pour le juif qui se moque du catholique et du protestant, la communauté des cimetières.

Toutefois par un reste de pudeur, le décret de prairial, en déclarant qu'un *même cimetière* doit être affecté aux sépultures des citoyens de cultes différents, statue que la portion de terrain réservée à chaque culte soit séparée des autres, par un mur, une haie ou un fossé et ait une entrée particulière (1). Il en résultait que dans la même enceinte, on avait plusieurs cimetières distincts, et la mort consacrait la séparation *religieuse* qui avait existé pendant la vie. Lors donc qu'un incrédule impénitent mourrait, on l'enterrait dans la partie non bénite : cela était encore tolérable.

Mais toutes ces distinctions déplaisaient aux solidaires. D'une part, cet enterrement honteux empêchait bien des gens de s'associer à leur secte; d'autre part, il s'opposait à la réalisation du dernier mot du solidarisme : je veux dire la promiscuité dans la mort, conséquence logique de la promiscuité des doctrines pendant la vie.

(1) Art. 15.

Qu'ont fait les bourgmestres solidaires de Belgique? En vertu de leur pouvoir de police, ils ont commencé une campagne contre le *coin des réprouvés*; puis, ils ont fait enterrer de force les solidaires en terre bénite. Bruxelles et Gand ont fait le pas. Dans cette dernière ville, le bourgmestre a, de son autorité privée, jeté l'interdit sur un cimetière bénit, et l'a remplacé par un cimetière profane.

L'Évêque a protesté, mais en vain. Le bourgmestre a dit: « L'enterrement est une chose civile, nous permettons néanmoins à chaque culte de venir sur le cimetière faire ses cérémonies. Évêque, faites bénir chaque fosse. » L'évêque a répondu: « Vous voulez réduire le clergé catholique à la triste nécessité d'ensevelir les corps des fidèles dans un lieu profane, sauf à bénir chaque fosse en particulier.

« Mais dans ce que vous demandez, les catholiques ne peuvent voir qu'une injure à leurs croyances et une violation manifeste de leurs droits. Votre système ôte aux

cimetières leur caractère religieux ; il transforme en lieu profane, un lieu que les catholiques ont toujours vénéré comme un lieu sacré ; il enlève à la sépulture ecclésiastique sa signification spirituelle ; il prive les fidèles d'un avantage auquel ils attachent le plus grand prix, celui de reposer au milieu de leurs frères, jusqu'au jour de la résurrection, et d'y profiter ensemble des suffrages de l'Église.

« Vous voulez bien nous laisser la liberté de bénir chaque fosse en particulier. Mais cette liberté n'est pas *liturgique* et nous ne pouvons l'accepter. On bénit les fosses des fidèles dans les pays païens, où il est impossible d'avoir des cimetières et d'exercer le culte public. Le même usage existe dans quelques cimetières de Paris et de quelques autres villes, où l'on enterre peut être plus de païens, de mécréants, de juifs et d'infidèles que de chrétiens. Hors de là, cet usage est inconnu. D'une manière d'ensevelir qui, sous l'empire de la force majeure, fait exception, vous voulez faire la règle

générale. Qu'elle soit appliquée, et bientôt il n'y aura plus dans toute l'Église un seul cimetière catholique (1). »

Anéantir le cimetière catholique, afin d'anéantir la foi catholique, tel est, comme tu vois, le dernier mot des solidaires. Leurs efforts n'ont pas été complètement nuls. Dans un grand nombre de villes, il n'y a plus de cimetières catholiques. Il est temps de relever la tête et de revendiquer énergiquement nos droits foulés aux pieds.

Privée du droit d'enterrer ses enfants où elle veut, l'Église n'est pas même libre d'indiquer l'heure de leur sépulture. Une circulaire en date du 4 fructidor, an XIII, adressée aux préfets, porte ce qui suit : « Je vous envoie le décret du 4 fructidor an XIII, qui défend aux maires et adjoints de souffrir le transport et l'inhumation des corps *sans qu'il l'aient autorisé*, à tous curés, desservants et pasteurs d'aller lever

(1) Mand. de Monseigneur Malou sur la *Bénédict. des cimetières.*

aucun corps et de l'accompagner hors des églises et des temples, qu'il ne leur apparaisse de l'autorisation donnée par l'officier de l'état civil, pour l'inhumation. »

Cette autorisation est de rigueur; si bien qu'enterrer sans le permis du maire, constitue un délit prévu par l'article 358 du Code pénal et puni de six jours à deux mois de prison, et d'une amende de 10 à 50 francs.

Tels sont les premiers pas de la révolution dans l'usurpation des cimetières. Les autres, dans les lettres suivantes.

Tout à toi.

TROISIÈME LETTRE

9 juin.

Absence de croix sur les maisons. — Destruction des croix sur les tombes. — Mutilation des tombeaux. — Inscriptions et emblèmes païens. — Suppression du cimetière catholique en Belgique. — Voirie communale. — But de la Révolution. — Histoire de ce qui se passe à Gand. — Horreur des catholiques pour le charnier municipal. — Violation de leur liberté.

MON CHER AMI,

Maîtresse des cimetières, que fait la Révolution? ce qu'elle sait faire partout où elle rencontre la trace du christianisme : effacer, profaner et détruire. Lorsque le Christianisme régnait sur les nations, à peine aurais-tu trouvé dans les villes, comme dans les campagnes, une maison, un palais, une chaumière, dont le faite ne fût surmonté d'une croix, la façade ornée d'une statue, d'une image ou d'un emblème religieux. A plus forte raison le signe consolateur de la

résurrection s'élevait invariablement sur l'humble fosse du pauvre, comme sur le mausolée du riche.

Sous le règne de l'esprit païen, les croix sur les maisons se trouvent remplacées par des girouettes, et les statues de saints, par des statues de divinités plus ou moins olympiques. Quant aux tombes, combien, dans nos grandes villes, en sont veuves ! en sorte qu'on ne sait si c'est un chrétien, un juif, un païen, un homme ou une bête, que recouvre cette terre fraîchement amoncelée par le fossoyeur.

Néanmoins, cette liberté, autrefois inconnue de mettre ou de ne pas mettre sur la tombe du chrétien, le signe de la rédemption, le Paganisme ne la respecte pas toujours. Ne l'a-t-on pas vu, dans le paroxysme de sa haine anticatholique, renverser les croix et les mutiler, briser les tombeaux, ouvrir les cercueils pour les voler et jeter au vent la cendre des morts ?

Qui ne frémit encore au souvenir de ses sacrilèges profanations pendant son règne

de 93? Ce que l'antiquité païenne ne vit jamais, ce qu'elle n'aurait jamais souffert, ce qu'elle n'eût pas même soupçonné, des milliers de tombeaux furent violés, et des milliers de cercueils de plomb déterrés pour en faire des balles. A Saint-Denis, les monuments de nos rois, objets de la vénération de tant de siècles, devinrent, sous le marteau sacrilège des fils de la révolution, des monceaux de pierre méconnaissables. Rien ne fut respecté, et les enfants jouèrent aux boules avec les têtes des rois.

Ce qu'il était à cette époque, l'esprit révolutionnaire l'est encore aujourd'hui. Ennemi implacable et éternel du christianisme, il le poursuit à outrance dans les cimetières comme ailleurs. Ainsi, au mois d'avril de cette année 1873, les délégués de la municipalité de Séville se sont présentés au cimetière, dont ils ont forcé le chapelain à leur remettre la clef. Entrés dans le lieu saint, ils en ont enlevé les images et les emblèmes catholiques; puis, ils se sont attaqués aux croix qu'ils ont renver-

sées et aux tombeaux qu'ils ont mutilés.

Profaner les cimetières en détruisant les ornements chrétiens, ne suffit pas au paganisme moderne ; il les profane en y plaçant ses propres emblèmes et en y gravant ses inscriptions ridicules et matérialistes. Là, tu vois Mercure avec ses ailes et son caducée, la Mort ou le Temps avec son sablier ; plus loin, des colonnes brisées, des urnes voilées et des cippes égyptiens ; ici, un cône rouge, enguirlandé d'or avec des dessins rappelant la géographie et les voyages ; ailleurs, deux têtes de hiboux sculptées dans des rinceaux ; un canon debout, surmonté d'une orfraie ; une hirondelle sortant d'une fenêtre et s'envolant vers les cieux ; un Amour s'envolant avec une torche renversé. J'en passe et des meilleures.

Quant aux inscriptions, entre des milliers je vais t'en citer quelques-unes où la niaiserie le dispute au naturalisme. « Tout mon bonheur, mon espérance, et ma si douce consolation : tout est là. » — « Adieu, ô toi qui fus bonne fille, bonne mère, bonne sœur,

adieu. Souvent sur cette froide pierre, près de toi nous viendrons rêver. » — « A la mémoire de N. épouse de X. propriétaire. » — « A Isaure ! mon Dieu, mourir à 22 ans ; mais c'est trop tôt mourir ! qu'ai-je donc fait pour mourir si jeune ? Mais je ne connais pas encore la vie ; je ne pourrai pas encore remplir ma tâche : qui soignera ma pauvre mère ? »

On ne peut le nier : toutes ces inscriptions brillent tristement par l'absence du sens chrétien. En voici une dernière qui brille même par l'absence du sens commun. Autour d'une boule, surmontant un socle, orné d'un papillon, se lisent les mots suivants : « Vers les cieux prends ton vol, et dans l'éternité va te réunir au sein de la famille ; » et sur le socle : « Inise, ou les croyances d'une jeune fille, ontosato monadie, philontosie, ou l'Eldorado de l'autre monde. D. S. C. F. »

Admire qui voudra, devine qui pourra.

Que dirai-je de cette inscription gravée sur la grande porte d'un cimetière, que je

connais, mais que je m'abstiens de nommer : « La mort est un sommeil éternel. » Le paganisme renouvelé des Romains et des Grecs pouvait-il s'afficher avec plus de cynisme, et la profanation du cimetière chrétien être plus scandaleuse et plus complète ?

Quelque odieuses qu'elles soient, ces profanations pâlissent devant le but que se propose la Révolution et devant ce qu'elle fait pour l'atteindre, en Belgique, en France et ailleurs. Pour l'instruction des catholiques, bonnes gens trop habitués à s'endormir en présence du danger et trop faciles à courber la tête sous le joug de leurs ennemis, il faut qu'ils sachent, à n'en pas douter, ce qu'ils doivent attendre de la franc-maçonnerie, du solidarisme, du Paganisme enfin, si opiniâtrement enseigné et si sottement loué dans les écoles.

Or, le but de la Révolution est de transformer le cimetière en *pourrissoir*. Plus tard, nous verrons pourquoi.

En attendant, veux-tu connaître les ma-

nœuvres qu'elle emploie pour l'atteindre ? Écoute ce qui se passe aujourd'hui même dans une des villes les plus importantes de Belgique. Le franc-maçon, bourgmestre de Gand, vient de supprimer de son propre chef, et contre toute raison, le cimetière catholique de six paroisses de la ville : défense d'y faire désormais aucune inhumation. « A partir du premier janvier 1873, l'enterrement est devenu obligatoire au charnier communal, pour les six paroisses expropriées de leurs cimetières (1). »

Remarque bien, mon cher ami, que le-dit bourgmestre laisse subsister le cimetière des protestants et des juifs. Au cimetière catholique, il a substitué une sorte de voirie générale, sans autre bénédiction que celle d'un franc-maçon municipal.

Affublé du titre d'*inspecteur communal des cimetières*, cet homme a présidé à l'ouverture de la voirie, et pendant toute la journée du mercredi, premier janvier, il s'y est

(1) *Bien public*, 6 janvier 1873.

promené, en lançant les oraisons jaculatoires qui lui sont habituelles. Quiconque connaît le personnage sait à quelle liturgie elles appartiennent. Après avoir annoncé que le charnier était ouvert, et que désormais on pourrait y enterrer sans frais, *quoi ce que vous voudrez*, il a terminé sa bénédiction par une violente diatribe contre les prêtres.

Ce sermon d'ouverture forme un digne prélude aux discours blasphématoires qui retentiront désormais sur les fosses des adeptes de la libre pensée. En effet, c'est dans ce lieu, qui n'a reçu d'autre bénédiction que celle de la police, dans cette promenade entourée de murs où l'on enfouira les morts, comme les Chinois enterrent leurs défunts au milieu de leurs champs de blé, que seront jetés pêle-mêle, uniquement par les soins de la police, les mécréants de toute dénomination ; et côte à côte avec eux devront reposer les catholiques, fidèles enfants de Dieu et de l'Église.

Afin de légaliser en quelque sorte cette

sacrilège promiscuité, le samedi 4 janvier, le bourgmestre fit afficher un placard pour informer ses administrés, qu'ils pourraient placer sur les tombes du charnier municipal tout ce qu'ils voudraient. Par exemple, un *De profundis*, ou une épitaphe blasphématoire comme celle-ci : *La paix de l'âme se puise dans la négation de Dieu.*

Pour utiliser la voirie, il fallait des *éléments chimiques en décomposition* : la police était impatiente d'en avoir. La veille du jour de l'an était trépassé un honnête aubergiste. Ce brave homme, mort en excellent chétien, avait fait promettre à sa famille de l'inhumer en terre bénite. Les parents du défunt avaient donc fait choix du cimetière catholique. Grands furent leur étonnement et leur douleur, lorsqu'ils apprirent la fermeture du cimetière.

Aussitôt fut prise la résolution de transporter le corps au cimetière d'une commune voisine, malgré les frais assez considérables de ce transport. « Non, non, dirent les parents du défunt, dussions-nous

y mettre notre dernier sou, Jean ne sera pas enterré comme un chien ! »

Pour leur venir en aide on se cotisa ; et à l'heure fixe pour les funérailles, pendant que l'*inspecteur communal des cimetières* attendait le mort, et se disposait à pontifier sur sa tombe, le convoi prit une route opposée. Tout le voisinage était en émoi, et une foule considérable remplissait l'église.

Lorsqu'après la cérémonie religieuse, elle vit le convoi tourner le dos à la voirie municipale, et se diriger vers la campagne, la satisfaction fut générale. En guise de bravos et de vivats, interdits en pareille circonstance, les hommes se découvrirent, agitèrent leurs chapeaux en l'air, et, en signe de protestation, bon nombre accompagnèrent le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

Tout cela, mon cher ami, est profondément triste. Pour donner satisfaction aux haines anti-religieuses d'une poignée de libres penseurs, on froisse toutes les convenances ; on viole toutes les libertés ; on

blesse les familles dans leurs affections les plus légitimes ; et les catholiques, qui forment l'immense majorité des populations, se voient persécutés jusqu'au sein du foyer domestique.

Tu me demandes combien de temps durera cet état de choses : aussi longtemps que l'esprit païen régnera sur le monde ; et il régnera tant que l'éducation sera païenne.

A demain la suite de ses envahissements.

Tout à toi.

QUATRIÈME LETTRE

10 juin.

Suite de la guerre aux cimetières. — Association pour les séculariser légalement. — Répulsion des catholiques riches et pauvres. — Trait touchant. — Souscription pour subvenir aux funérailles dans un cimetière chrétien. — Protestation de Mgr l'Évêque de Gand. — Réponse insolente du bourgmestre. — Protestation d'un magistrat éminent. — Paroles éloquentes d'un catholique.

MON CHER AMI,

Sans doute, afin de transformer en loi de l'État les arrêtés du bourgmestre de Gand, une société s'est formée à Bruxelles pour obtenir *l'application générale et uniforme du principe de la sécularisation des cimetières*. Cette sécularisation conduit directement à la promiscuité, c'est-à-dire à la négation palpable de tous les cultes : ce qui est le but ambitionné de la Révolution. L'horreur du charnier municipal est géné-

rale dans la population gantoise; cependant rien n'est négligé pour vaincre cette aversion, trop justifiée. On cite des actes d'oppression inouïe, employés pour déterminer les familles à envoyer leurs défunts à la voirie solidaire. Peine perdue; les familles résistent et répondent au solliciteur : « Si la voirie te plaît tant, va t'y faire enfouir toi-même. »

En se faisant enterrer à la campagne, les riches échappent facilement à l'enfouissement municipal. C'est donc sur les pauvres que pèse lourdement la tyrannie communarde. Il en sera toujours ainsi. Dans toute guerre faite à la religion, le peuple est inévitablement la première victime. Cependant mille faits plus touchants les uns que les autres prouvent combien les pauvres apprécient le bienfait de la sépulture chrétienne.

Un ouvrier mourant à l'hôpital fait promettre à ses proches que son corps sera réclamé pour être inhumé dans un cimetière catholique. Mais comment subvenir aux frais du transport? Les ouvriers et les pau-

vres du voisinage se cotisent, et la somme nécessaire est trouvée. Des faits du même genre sont nées des associations qui, par des aumônes privées et par des souscriptions publiques, procurent aux pauvres le moyen de se faire enterrer chrétiennement dans les paroisses voisines de la ville.

Les catholiques Belges ont fait plus. Contre l'odieuse tyrannie des solidaires, se sont élevées d'énergiques protestations. Je vais t'en citer quelques-unes, il est bon de les connaître; car, si jamais la Révolution venait à triompher chez nous, il serait nécessaire de les faire entendre.

En voyant que les catholiques ne voulaient à aucun prix être portés dans une terre profane et enfouis comme des bêtes de somme, les francs-maçons, je le répète, se sont écriés : « Qu'on bénisse chaque fosse, et la question des cimetières n'existera plus. Si le conflit continue, c'est au clergé qu'il faut s'en prendre. »

Pauvre clergé ! si on empiète sur ses droits, si on le dépouille, si on le persécute, il n'a

que ce qu'il mérite ; car il est la cause de tout le mal : voilà l'inévitable refrain de ses ennemis. Une plaisante anecdote fait toucher au doigt l'injustice d'une pareille accusation. Je la cite pour faire un instant diversion au triste sujet qui nous occupe.

C'était à Paris. Un honnête bourgeois, suivi de son chien, passait devant la boutique d'un marchand de volailles. Selon l'usage, les tables de marbre en saillie sur la rue recouvraient une cage à lapins, attendant leur supplice.

Une de ces innocentes victimes avait mis le nez hors des barreaux. D'un coup de dent le chien en enlève la moitié et se sauve. Aux cris du blessé, le marchand accourt, rejoint le bourgeois et le somme de payer le lapin. Refus du bourgeois qui n'a rien vu, et menace du marchand de porter l'affaire devant le commissaire de police.

« Bourgeois, s'écrie un gamin, laissez-vous conduire, j'ai tout vu, et, si vous voulez me donner cinquante centimes, je témoigne.

« Et que diras-tu ? — Je dirai que c'est le lapin qu'a commencé. »

A la prétention des solidaires de faire bénir chaque fosse, en particulier, l'évêque actuel de Gand, suivant l'exemple de son prédécesseur, vient de donner, avec l'autorité de la science et le calme du droit, la seule réponse qu'un évêque puisse donner. Il écrit au bourgmestre maçon. «... Tout semble indiquer votre résolution de ne pas demander les bénédictions de l'Église pour votre nouveau cimetière.

« Ce ne sera donc pas un cimetière conforme à la loi du 23 prairial an XII, tel que les catholiques l'ont partout, en Belgique, en France et ailleurs, si l'on excepte un très-petit nombre de localités, où des circonstances extraordinaires ont empêché la bénédiction... N'y a-t-il donc aucun moyen de nous entendre ? Vous me proposez la bénédiction des fosses. Mais vous savez que je ne puis accorder cela (1). Puis-je aller

(1) L'évêque a raison. La bénédiction isolée de chaque fosse est une pratique contraire aux pres-

contre une loi disciplinaire de l'Église catholique? Puis-je dispenser dans une loi universelle? Vous n'ignorez pas que ce serait outre-passer les pouvoirs d'un évêque, et qu'en cette matière, il n'y a que le Pape qui puisse dispenser.

« Il y a un moyen de nous entendre, et ce moyen je vous le propose avec confiance. Demandez-moi la bénédiction d'une partie quelconque du nouveau cimetière pour l'enterrement des catholiques.. En me demandant cette bénédiction, vous ferez disparaître de grandes difficultés, et la ville de Gand, à l'exception de quelques incorrigibles, sera au comble du bonheur (1). »

A cette lettre si pleine de convenance et de modération, l'orgueilleux bourgmestre a répondu par un refus absolu : on devait s'y attendre. Dans tous les pays, les prétendus apôtres de la liberté, parvenus au pou-

criptions générales de la sainte Église Romaine, qui ordonne d'inhumer les défunts dans une terre solennellement bénite.

(1) Lettre du 24 décembre 1872.

voir, sont les plus impitoyables despotes.

La protestation suivante, émanée d'un célèbre magistrat, a eu le même sort que celle de l'évêque. « Sauf le droit public en matière d'hygiène et le respect dû à la mémoire des morts, écrit le procureur général près la Cour de cassation, à Bruxelles, la sépulture de l'homme, les conditions et les formes de cette sépulture font partie essentielle des cultes.

« La religion, en effet, s'occupant de l'homme spécialement dans ses rapports avec l'autre vie, il serait contraire à sa nature qu'elle fût muette sur un fait qui occupe dans ces rapports une place aussi grande que la séparation de l'âme et du corps. Il n'y a ni culte, ni liberté de culte, sans communions religieuses, sans qu'on laisse à ces communions leur libre arbitre, en tout ce qui touche le dogme, la hiérarchie, la discipline, et sans qu'elles en soient les juges (1). »

(1) M. Leclercq, *Annales parlementaires*, 1862, p. 392.

A la voix de la raison et du droit, succède la voix de la conscience indignée. Sortis de la bouche éloquente de l'un de ces grands chrétiens, qui sont l'honneur, et s'il plaît à Dieu, qui seront le salut de la Belgique, ces accents font vibrer toutes les fibres de l'âme. Comme moi, cher Frédéric, tu seras heureux de les entendre.

« Dans votre odieux système en matière de sépulture, l'enterrement catholique est rendu complètement impossible : c'est la violation la plus criante de la liberté : voilà pourquoi nous protestons. Soumis à vos lois, lorsqu'elles ne sont contraires ni à notre honneur ni à notre conscience de catholiques, nous nous récrions de toutes nos forces contre l'acte tyrannique, par lequel on veut nous priver d'un cimetière béni, conformément à la liturgie catholique ; nous imposer par la violence un charnier solidaire, et ne nous laisser d'autre liberté que celle d'être enfouis comme des bêtes à cornes, atteints de la peste bovine ou de la pleuropneumonie exsudative.

« Que disons-nous ? vous allez plus loin. Sur ces tombes profanes, où seront jetés des catholiques, vos amis viendront insulter à nos croyances et blasphémer le Christ !

« Et c'est là votre régime de prédilection ! et c'est là l'ignoble et intolérable servitude que vous prétendez imposer à une population profondément religieuse !

« S'il est parmi nous quelques *quadrumanes* qui trouvent des charmes à l'enfouissement civil, nous ne protesterons pas contre ces fantaisies de la libre pensée. M. le Bourgmestre demanderait à être enterré au jardin zoologique, derrière la fosse aux ours, nous ne réclamerions pas. Si même il tient à se faire empailler après sa mort et à figurer dans les collections de l'Université, il peut être tranquille, nous n'invoquerons pas le moindre article du décret de prairial pour contrarier cette excentricité funèbre.

« Mais, de grâce, ne tentez pas de nous imposer à nous catholiques, un régime qui répugne si profondément aux lois de

l'Église, à notre foi, à nos traditions séculaires, à nos plus intimes affections. Ce que vous faites aujourd'hui n'est pas seulement injuste; c'est méchant, c'est odieux, c'est infâme, cela crie vengeance; et si vous n'aviez pas à faire à des catholiques qui respectent l'autorité, même en dépit de ses dépositaires indignes, vous verriez l'indignation publique répondre à vos provocations par de regrettables, mais très-naturelles représailles.

« Cependant ne vous y trompez pas : si nous ne sommes point partisans de l'émeute et de la *spontanéité foudroyante*, nous sommes, d'autre part, bien décidés à maintenir par toutes les voies pacifiques et légales l'intégrité de notre droit. Il ne sera pas dit que cent mille catholiques courberont docilement la tête devant les ukases d'un Jacobin.

« La résistance sera générale et énergique. Trop souvent les catholiques se sont laissé traiter comme des *crétins*. Il est temps de mettre un terme à une résignation

voisine de la duperie. Guerre au vampire solidaire ! nous n'en voulons pas, et nous lutterons à outrance pour en délivrer et les tombes de ceux qui nous sont chers et celles où nous irons nous-mêmes reposer un jour.

« Solidaires, ayez des voiries solidaires ; mais, chrétiens, nous voulons des cimetières chrétiens (1). »

Voilà, mon cher ami, ce qui s'appelle parler. Puissent tous les catholiques, étrangers et français, s'inspirer de ce noble langage ! Que leurs actes répondent à leurs paroles et la victoire est à eux.

Tout à toi.

(1) M. J. De Hemptinne dans le *Bien public*, 25 janvier 1873.

CINQUIÈME LETTRE

12 juin.

Étendue de la guerre aux cimetières. — Appel aux catholiques. — Ce que veulent les modernes païens. — Ce que nous ne devons vouloir à aucun prix. — Guerre aux cimetières et à la sépulture chrétienne, en Italie. — Enterrements solidaires. — Demande de crémation. — Retour au Paganisme. — En Suisse, persécution et enterrements sans prêtre. — En France, mêmes scandales.

MON CHER FRÉDÉRIC,

Lorsqu'on monte au Vésuve, on rencontre souvent ce que les Italiens appellent des *fumarole*. Ils donnent ce nom à de petites ouvertures, à demi couvertes de cendres, et d'où s'échappent des bouffées de chaleur, qui annoncent le voisinage du volcan. Ce qui se passe en Belgique est une fumarole. Pour le dire en français, c'est un soupirail qui partout où il se rencontre, trahit la présence d'un feu souterrain. Comme aujourd'hui tu le trouves non-

seulement en Belgique, mais en France et ailleurs, il faut en conclure que la guerre aux cimetières et à la sépulture chrétienne est à l'ordre du jour dans toute l'armée révolutionnaire.

Donc, évêques, prêtres, catholiques, garde à nous. Les batailles que nous avons jusqu'à présent livrées et trop souvent perdues ont eu lieu, pour ainsi dire, en rase campagne sur le terrain de l'enseignement, de la charité, des associations. Aujourd'hui c'est du sanctuaire même que s'approche le Paganisme moderne. C'est le terrain béni que menacent ses envahissements. Si nous faiblissons, ce sera l'église elle-même qui sera prise : le cimetière en est le vestibule. La promiscuité des tombes conduit à la promiscuité des temples, et celle-ci à l'abolition de toute croyance.

La Révolution le sait et le veut. Nous l'avons dit, jusqu'à présent les inhumations des personnes mortes hors du sein de l'Église avaient lieu dans la partie non bénite des cimetières catholiques : rien de

plus rationnel. Ainsi ne l'entendent pas les modernes négateurs. Cette distinction leur paraît une usurpation de l'Église sur le libre domaine des consciences rationalistes et une flétrissure pour leurs systèmes. A aucun prix, ils ne veulent plus de ce qu'ils appellent avec une feinte horreur *le coin des réprouvés*.

Ce qu'ils veulent, je le répète : ils veulent effacer du cimetière toute pensée chrétienne, toute croyance à une religion positive quelconque, toute foi à l'immortalité, toute espérance de la résurrection.

Ce qu'ils veulent, c'est de froisser les catholiques, par leurs emblèmes maçonniques et païens, placés près de nos croix.

Ce qu'ils veulent, c'est d'insulter à la conscience humaine par les blasphèmes et les impiétés qui rentrent dans le rituel de tout enterrement solidaire.

Ce que nous ne devons pas vouloir, nous, c'est qu'à côté des tombes, où reposent nos parents et nos amis, où nous reposerons nous-mêmes, en attendant la résurrection,

des impies viennent par leurs discours ou par leurs épitaphes répudier les *ténèbres de l'Évangile*, et traiter d'*erreurs vulgaires*, les dogmes les plus sacrés de notre foi.

Telle est, mon cher ami, la forme *avancée* qu'a prise en Belgique, *pays de la liberté*, la guerre du paganisme moderne contre les cimetières et les sépultures catholiques.

Quoiqu'un peu attardées, l'Italie, la Suisse, la France révolutionnaires, obéissent au même mot d'ordre et suivent la même marche.

En Italie, comme ailleurs, l'autorité civile s'est emparée des cimetières. La police de ces lieux bénits appartient au *Syndic* municipal, qui peut être un incrédule, un solidaire, un quadrumane. A ce premier envahissement, les frères et amis ajoutent les violences sacrilèges, dont ils sont coutumiers.

Exemple : dans une des meilleures villes d'Italie, il y a eu, depuis peu, quatre enterrements civils. Et cela nonobstant la volonté des défunts, qui étaient morts catholiques ;

et la résistance des familles qui avaient fait célébrer à l'église les funérailles de leurs proches.

Ce n'est pas tout. Pour en finir avec le cimetière catholique et les vérités qu'il proclame, les libéraux italiens demandent qu'on brûle les morts : ils sont logiques. Fils de leur éducation, l'antiquité païenne est pour eux le type de la perfection. La vieille Rome, la Rome des Césars, la capitale de la grande république, brûlait les corps. Pour être parfaits, brûlons les corps.

C'est ainsi, comme l'a dit Pie IX, que, par tous les chemins, la révolution reconduit l'Italie au paganisme. Tu sauras, mon cher ami, que la demande officielle de crémation a été faite récemment au sénat italien, siégeant à Rome, par le médecin révolutionnaire Maggiorani, Romain d'origine.

Et on s'obstine à nier l'influence désastreuse des études classiques !

Depuis trois ans qu'elle est envahie par la révolution, combien de fois Rome n'a-t-elle pas vu, ce qu'on n'aurait jamais sup-

posé, des enfouissements solidaires? Pour n'en citer qu'un exemple : Tu n'as pas oublié celui qui vient d'avoir lieu le 10 juin de cette année. Il s'agissait de la femme d'un journaliste démocrate, nommé Bottero. Au dire des affiches, placardées au coin des rues et convoquant les solidaires, la femme est morte comme elle avait vécu, en *bonne patriote* : elle a été portée en terre sans aucun emblème religieux. Des discours ont été prononcés sur le cadavre de la défunte en présence du mari et des enfants ; et le lieu où reposent les ossements des premiers martyrs de l'ère chrétienne a été profané de nouveau.

Souiller la ville sainte, narguer jusque dans sa prison le chef de la catholicité, nier publiquement le Christianisme au sein même de sa capitale, et montrer que désormais elle est Reine, tel a été pour la libre pensée le but de ces scandales, sans exemple dans les siècles chrétiens.

En Suisse, foyer d'incrédulité, les enterrements *civils* ne se comptent plus. Toute-

fois, ils ne suffisent pas à la révolution. Devenue, depuis quelques mois, ouvertement persécutrice, elle veut à tout prix rendre les enterrements catholiques, semblables, autant qu'elle peut, aux enfouissements de ses adeptes.

Dans sa séance du 12 septembre 1873, le conseil national de Berne déclare : « L'état civil et tout ce qui s'y rattache est du ressort des autorités civiles. La juridiction ecclésiastique est abolie. Le droit de disposer des lieux de sépulture appartient exclusivement aux autorités civiles. En conséquence, les cantons doivent pourvoir à ce que les lieux de sépulture publics, soient accessibles à toutes les personnes décédées dans la commune. »

Dans le Jura bernois, dans ces Franches Montagnes, naguère si calmes et toujours si catholiques, elle a réduit la religion au culte privé. Plus de chants dans les églises, plus de cloches, plus de cérémonies extérieures. Un catholique est en danger de mort : défense au prêtre de lui porter ostensiblement

le saint Viatique. Il meurt. Le prêtre se rend dans la maison mortuaire et, là, dans un douloureux silence, il fait pour le défunt les prières solennelles, indiquées dans le rituel catholique. Puis, il s'éloigne le cœur navré de douleur, sans qu'il lui soit permis d'accompagner, comme prêtre, l'enfant qu'il a élevé, aimé et consolé.

Le prêtre a quitté la famille profondément froissée, humiliée et baignée de larmes. De retour à l'église, il prend les ornements sacrés, car la révolution tolère encore qu'il dise une messe basse ; mais rien de plus. La messe finie, le prêtre rentre à la sacristie et fait à huis clos les prières de l'absoute. Les prières terminées, le défunt, la jeune vierge chrétienne, le père de famille le plus pieux, est emporté au cimetière, comme un profane ou un impie, sans prêtre, sans croix, sans prière, sans aucune de nos vénérables cérémonies, si consolantes pour les vivants et si efficaces pour les trépassés.

Avant un mois, on s'attend à pis encore.

Grâce à l'audace toujours croissante des modernes païens et à la coupable indifférence des gouvernements, les prêtres seront expulsés de leurs presbytères et obligés de se réfugier dans les maisons particulières, jusqu'à ce que, contraints de s'expatrier, ils cherchent un asile dans les cavernes et les forêts, comme en 1793 ; ou viennent reposer leur tête sur la terre de France, parmi de dévoués confrères, heureux de donner l'hospitalité à des confesseurs de la foi. Lorsque le Jura sera veuf de ses prêtres, alors les enterrements des catholiques ressembleront, extérieurement du moins, aux enfouissements solidaires. La profanation des cimetières sera complète, et la révolution battra des mains.

Je ne parle pas de ton Allemagne, mon cher Frédéric ; moins encore de la Prusse. Séjour des pontifes du communisme, du solidarisme, de l'internationalisme, du Paganisme enfin, Berlin doit voir, à journée faite, des enfouissements de ce qu'ils appellent dans leur ignoble langage,

des *composés chimiques en dissolution*.

Pourquoi faut-il que la France, la reine des nations *quand même*, se soit laissée entraîner au mouvement antichrétien qui la conduit aux abîmes ? Pourquoi ? Parce que, oubliant sa glorieuse vocation, elle a mis au service de l'esprit mauvais les nobles et puissantes facultés dont elle est enrichie. Comme les autres nations, elle a bu à la coupe empoisonnée du Paganisme : sa jeunesse s'en est enivrée. Le christianisme lui est devenu indifférent ou odieux. Elle a répudié son passé. Jésus-Christ est sorti par la porte, et Satan est entré par la fenêtre : voilà tout le mystère.

Les lettres suivantes te montreront l'application *française* de ce déplorable mystère à la question des cimetières et des sépultures.

Tout à toi.

SIXIÈME LETTRE

14 juin.

Enterrements solidaires. — Exemples à Paris, à Versailles.
— Noble conduite des députés catholiques et des soldats.
— Prétentions mal fondées des solidaires au point de vue
légal et de la liberté de conscience.

MON CHER AMI,

Nous connaissons quelques-uns des exploits de l'armée antichrétienne, contre les cimetières, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Suisse : Il reste à dire ce qu'elle fait en France.

Inconnus chez nous, il y a vingt ans à peine, les enterrements solidaires se sont multipliés, non-seulement à Paris, mais en Province, dans des proportions effrayantes. Plusieurs ont eu un éclat scandaleux. Je citerai entre bien d'autres celui de Sainte-Beuve, le négateur applaudi de la divinité de Notre-Seigneur.

Celui d'une jeune fille, décédée sur la paroisse de Saint-Philippe du Roule, et dont la mort fut annoncée par cette cynique lettre de faire part : « Vous êtes invité au convoi de mademoiselle N. morte à quatorze ans, vierge de tous les préjugés religieux. »

Celui d'une institutrice du quartier Montmartre, apôtre féminin du matérialisme, qui fut accompagnée au cimetière par trois cents grandes ou petites *sans-Dieu*, vêtues de blanc et portant un bouquet à la main. Puis, sur la tombe de sa femme, le mari eut l'audace de faire un discours, dans lequel il comblait d'éloges sa chère défunte pour avoir su mourir sans prêtre et sans foi.

Il y a quelques jours, au cimetière du Père-Lachaise, on a compté le même jour, jusqu'à cinq enterrements solidaires, tous accompagnés de discours c'est-à-dire de blasphèmes. Une femme âgée de quarante-six ans a été honorée de l'oraison funèbre suivante : « Chère citoyenne, au nom de la société à laquelle nous appartenons, nous te remercions d'avoir donné le bon exemple ;

car tu as vécu et tu es morte comme doit vivre et mourir un libre penseur, c'est-à-dire ennemie acharnée du clergé et du despotisme. »

Et c'est un tas de boue qui adresse ces paroles à un autre tas de boue !

Comme toujours, l'exemple de Paris a été contagieux. Parmi nos grandes villes de France, il en est peu, si même il en est, qui n'avaient vu souvent ces bravades publiques de l'impiété, ces négations radicales qui épouvantent les esprits sérieux et qui font descendre leurs auteurs au-dessous même des sauvages. Fière de ses progrès et encouragée par une tolérance que je m'abstiens de qualifier, la Libre Pensée n'a-t-elle pas eu naguère la prétention de faire relever, par des honneurs publics, l'enfouissement de ses adeptes ? Grâce à Dieu, justice éclatante en a été faite.

Tu n'as pas oublié ce qui vient de se passer à Versailles, les derniers jours de juin : toute l'Europe en a retenti. Parmi les législateurs, investis de la mission de retirer

la France de l'abîme, où l'ont précipitée les négations antichrétiennes et antisociales, la postérité refusera de croire qu'il s'est trouvé des hommes assez pervers ou assez aveugles pour réclamer des honneurs officiels, en faveur d'un de leurs collègues, mort en professant les erreurs subversives de toute religion et de toute société. Tu sais de qui et de quoi je veux parler.

Un député, du nom de Brousses, meurt en solidaire, après avoir vécu en libertin. A ses collègues de la même opinion, l'occasion paraît bonne pour faire une *imposante manifestation* de leurs doctrines. Armés du règlement de la Chambre, ils prétendent obliger la France elle-même, personnifiée dans ses représentants et dans ses soldats, à sanctionner par sa présence leurs abjectes et désolantes théories : ils ont compté sans leur hôte.

En vain, on avait convoqué le ban et l'arrière-ban de la démagogie, il n'y avait pas au rendez-vous plus de cinquante personnes, non compris trente-cinq à qua-

rante *Représentants du peuple*, qui étaient venus là, en grand appareil, porteurs de leurs insignes parlementaires.

Suivant l'usage, un vice-président de l'Assemblée et deux secrétaires s'étaient rendus à la maison mortuaire, et deux escadrons de cuirassiers, chargés de rendre les honneurs militaires, stationnaient devant la porte. Mais, dès qu'on vit sortir le cercueil, porté par les employés des pompes funèbres, sans le moindre emblème religieux, sans rien qui rappelât le respect dû à la mort, les membres du bureau se retirèrent en tournant le dos aux manifestants. Au commandement de leurs officiers, les troupes en firent autant, et la bande des fanfarons de l'athéisme, réduits à eux-mêmes, se rendit chez le fossoyeur pour lui livrer le cadavre.

Sur le bord de la fosse, un d'entre eux (1) crut devoir insulter à la foi de tous les peuples, en développant les idées du dé-

(1) Challemel-Lacour.

funt et les siennes propres sur la *bête*, dont ils disent que l'homme est une espèce plus ou moins perfectionnée, ou plus ou moins dégradée. Prôner une pareille thèse en face des députés catholiques, que l'obligation d'accompagner un collègue aurait amenés là, et en présence des soldats que leur consigne y retiendrait, paraissait aux *enterrechiens* un véritable coup de maître. Pour eux, c'était la réponse officielle aux affirmations catholiques, dont nos miraculeux pèlerinages sont la splendide expression.

Tu penses bien, mon cher Frédéric, que les libres penseurs ont été exaspérés de leur déconvenue. Ils n'ont pas pu le taire. Dès le lendemain, ils ont interpellé la Chambre et prétendu que les lois avaient été méconnues et la liberté de conscience violée.

La réponse ne s'est pas fait attendre. On leur a prouvé, trois fois plus clair que le soleil en plein midi : 1° que les lois n'avaient été méconnues ni dans l'esprit ni dans la lettre; 2° que la liberté de cons-

science était complètement étrangère à cette affaire. Comme supplément, on a mis au jour les odieuses manœuvres qu'ils emploient en France aussi bien qu'en Belgique, pour se procurer la matière nécessaire à leurs enfouissements.

Afin d'établir que les lois avaient été méconnues, ils apportaient en triomphe deux décrets du premier Empire (1). Ces décrets statuent que des honneurs funèbres seront rendus au membres du Tribunat et du Corps Législatif, morts dans l'exercice de leurs fonctions ; que les troupes accompagneront le corps au cimetière et le salueront d'une décharge de leurs armes.

Très-bien, leur a-t-on dit. Prouvez seulement que ces dispositions n'ont pas été prises et uniquement prises pour honorer des hommes qui sont enterrés selon les rites d'un culte. Or, la libre pensée n'est pas un culte, mais la négation de tous les cultes. En messidor an XII, il ne venait à l'esprit de personne, à Napoléon moins qu'à

(1) Loi et décret du 24 messidor an XII.

tout autre, de décréter des honneurs publics pour qui veut être enterré comme un chien.

Non-seulement il n'est pas légal, il serait illégal et souverainement monstrueux, que la conscience des députés catholiques, que l'honneur de l'armée pussent être à la merci du premier venu qui, choississant de mourir comme une brute, réquisitionnerait ainsi ses collègues catholiques et de loyaux soldats pour rehausser un spectacle déshonorant. A ce compte, s'il plaisait au libre penseur, qui se croit un quadrumane, de décider que tous les singes du Jardin des Plantes, ses frères, soient amenés sur sa fosse, il faudrait donc aussi que l'armée fit escorte à cette ménagerie !

Honteusement battus sur le terrain de la légalité, les députés solidaires ont réclamé les droits de la liberté de conscience. Vous parlez de conscience, leur a-t-on répondu ; mais dans la conduite des députés catholiques et des cuirassiers, il n'y a eu d'atteinte que la conscience de ceux qui

n'en ont pas. Vous regardez l'homme et vous-même comme une boue vivante, qui n'a d'autre loi que d'assouvir ses appétits. Vous n'avez donc point de conscience, et vous ne pouvez point en avoir : la boue n'en eut jamais.

Pourquoi réclamer des honneurs funèbres pour un tas de boue ? Pourquoi prendre feu quand on les lui refuse ?

Si vous étiez conséquents avec vous-mêmes, au moment de tomber en décomposition, vous appelleriez vos collègues en matérialisme et vous leur diriez : « Mes amis, quand je serai mort, tout sera mort pour moi ; je ne vous serai plus rien, n'étant plus qu'une vile matière décomposée. Ce qu'on appelle le souvenir tient aux vaines idées de la spiritualité et de l'immortalité. Il n'y a pas plus de culte des morts que de culte de Dieu. Allez donc à vos affaires le jour de ma mort, comme les autres jours, et quand passera la voiture aux immondices, vous m'y ferez jeter avec les autres ordures de la maison. »

Voilà, mon cher Frédéric, le langage

d'un vrai matérialiste. Tout libre penseur qui ne se comporte pas ainsi avec la mort ne peut réclamer le bénéfice de ses opinions, ni parler des droits de sa conscience. Ce n'est pas un vrai matérialiste, c'est un sectaire qui veut uniquement insulter à la conscience et à la foi des autres. Il ne mérite aucun égard et ne peut invoquer aucune liberté, celle de la conscience moins que tout autre. A ces spéculateurs de cadavres qui n'ont pas même la foi à leur néant, il n'est dû que la répression et le mépris.

Ce n'est pas ainsi qu'ils l'entendent. Mieux on leur démontre que la matière n'a pas de conscience et ne peut pas en avoir, plus ils réclament à grands cris le respect pour la liberté de conscience. La *liberté de conscience* ! voilà leur grand cheval de bataille. Sur ce nouveau terrain, rien de plus facile que de les mettre en pleine déroute.

En nommant la liberté de conscience, ils ne savent ce qu'ils disent. *Liberté de conscience*, au sens direct du mot, est un

mensonge. La conscience est ce qu'il y a dans l'homme de moins libre, de moins indépendant de sa volonté ou de son caprice. Qu'est-ce que la conscience ? c'est la vue intérieure d'une loi qui vient de Dieu et qui nous oblige. Cette loi régit les actes et jusqu'aux pensées. La vérité est qu'elle régit par-dessus tout les pensées : tout crime réside dans la pensée, ou il n'existe pas. Tu connais le mot de Notre-Seigneur : *De corde exeunt cogitationes malæ, furta, etc.*

Les actions extérieures ne valent que par l'intention. Elles sont licites ou illicites, méritoires ou déméritoires, suivant l'intime pensée qui les inspire. Cette loi qui gouverne l'homme, ses actes et ses pensées, l'homme ne l'a pas faite, pas plus que la lumière extérieure qui éclaire ses yeux : il en a la vue et il ne peut pas ne pas la voir. L'œil de la conscience est un œil sans paupières ; il n'a pas la faculté de se fermer et de se dérober à l'importun rayonnement de la vérité morale.

Sans doute, l'homme peut retourner con-

tre lui-même les organes et les facultés qu'il a reçus de Dieu ; il peut se crever les yeux et s'ôter la vue. Appelle-t-on cela la liberté de la mutilation ou du suicide ? Le travail de l'homme sur lui-même, pour dépraver sa conscience et crever au dedans de lui l'œil intérieur est de même nature : c'est un suicide moral.

Il n'est pas question d'articuler ici le mot de liberté, parce que la liberté répond essentiellement à l'idée de quelque droit inviolable. Les solidaires qui prostituent ce nom en l'appliquant à leur enfouissement, c'est-à-dire à un abus destructeur de toute croyance et de toute vertu, sont des empoisonneurs de la langue et des corrupteurs de la conscience publique. Voilà pour la liberté de conscience.

Leur imprudente réclamation dans l'affaire de Versailles a révélé qu'ils sont encore d'odieux tyrans. La preuve à demain (1).

SEPTIÈME LETTRE

15 juin.

Le bien tiré du mal. — Confusion publique des *Enterrechiens*. — Paroles du général Du Barail. — Compte rendu de l'odieuse conduite des solidaires à Lyon. — Violation de la liberté. — Le *Traité des Pauvres*. — Faits nombreux. — Arrêtés du préfet de Lyon. — Audace des solidaires. — Réflexion.

MON CHER AMI,

Du scandaleux enterrement de Versailles, Dieu a tiré sa gloire et la nôtre. C'est la loi invariable de l'infinie sagesse qui gouverne le monde. De bonnes paroles, je veux dire des paroles vraiment chrétiennes ont été prononcées à la tribune, étonnée elle-même de les entendre. Entre toutes, je vais te rappeler celles du ministre de la guerre, le général Du Barail.

Un député solidaire l'accusait d'avoir violé la loi, en faisant retirer les deux escadrons de cuirassiers qui s'étaient ren-

dus à la maison mortuaire. « Vous pensez, a-t-il répondu, avec une énergie toute militaire, qu'il y a là une violation de la loi, j'affirme que c'en est l'exécution. La loi pour nous, c'est le règlement militaire. L'art. 374 du règlement dit que les troupes commandées pour rendre les honneurs funèbres se rendent à la maison mortuaire, elles conduisent le corps à l'église, et de là directement au cimetière. L'église veut dire ici le temple de la religion.

« Dans tous les cas, nous ne permettrons jamais que nos troupes soient mêlées à des manifestations antireligieuses et à des scènes d'impiété. Si vous ôtez aux hommes de guerre la croyance à une autre vie, de quel droit exigerez-vous d'eux le sacrifice de leur existence ? »

Ecrasés sous le poids de ces nobles paroles, les solidaires sont restés muets, tandis que les applaudissements de la majorité prouvaient au général qu'il avait victorieusement vengé et l'honneur de l'armée et la foi de la France.

Toutefois, mon cher Frédéric, le compte des solidaires n'était pas entièrement réglé. Grands parleurs de liberté de conscience, ils devaient rougir à la face de l'Europe entière, en voyant mettre au jour leur odieux despotisme. Cette tache a été accomplie par le ministre de l'intérieur. Appuyé sur des faits actuels, nombreux, authentiques, il leur a prouvé que, pour se procurer la matière à leurs enfouissements, ils avaient établi une nouvelle traite, la *Traite des pauvres* (1).

« A Lyon, dit-il, les enterrements civils ne sont pas l'œuvre de la liberté individuelle, ils sont l'œuvre d'une secte organisée, avec des ressources financières et des moyens d'action, en vue de multiplier des manifestations, qui se répètent deux et trois fois par jour et qui sont un scandale non-seulement pour Lyon, mais pour la

(1) C'était l'enfouissement universel et obligatoire : conséquence rigoureuse de l'enseignement laïque et obligatoire.

France, je dirai même pour l'Europe entière.

« Cette secte, qui s'appelle *Société de la libre pensée*, ne reconnaît aucune religion et se donne pour mission de venir en aide à ceux qu'elle attire dans son sein, contre l'intervention religieuse dans les divers actes de la vie. Tous les membres sont convoqués aux enterrements civils, l'absence d'un citoyen le rend passible d'une amende. Maitresse de Lyon, pendant la Uommune, la secte proposa de frapper d'un impôt de cent cinquante francs, tout prêtre qui se permettrait d'assister à un enterrement. »

Mais, pour des enterrements civils, il faut des morts. Malgré leurs doctrines matérialistes, il paraît que les sociétaires y mettent peu de bonne volonté. Il a donc fallu établir la *Traite des pauvres*. Une foule de faits prouvent ce honteux achat de cadavres et montrent la pression exercée sur les familles, non-seulement à Lyon, mais à Paris comme en Belgique, et dans un grand nombre de

localités. Dans un jour quatre enfouissements ont eu lieu à Lyon, tous quatre ont été fournis par les hôpitaux de la ville.

Tantôt c'est une veuve qui ne sait pas défendre le corps de son mari; tantôt un orphelin, à qui on impose l'enterrement civil. Ici, c'est un mari séparé de sa femme et qui, le jour où elle meurt, revient exprès pour la faire enterrer civilement.

On livre aux manifestants jusqu'à des enfants. Mais voici des faits plus graves. « Un enfant de onze ans vient de faire sa première communion, il tombe malade et meurt. Son père croit lui devoir les honneurs d'une manifestation civile. Pendant deux jours, on lance des invitations, on réunit plus de quatre mille personnes. Le maire, deux adjoints, huit conseillers municipaux, deux conseillers généraux marchent en tête du convoi.

« Ces exemples ne sont pas les seuls, un autre enfant fait sa première communion le 12 mai; il meurt le 15; il est enterré le 17, c'est-à-dire enfoui comme un petit animal,

par la volonté expresse de son père. Sur vingt-quatre personnes enterrées civilement dans un mois, le directeur de l'hospice de Lyon atteste que douze avaient manifesté le désir de recevoir les secours de la religion et exprimé la crainte d'être enterrés civilement.

« Le commissaire de la Bourse de Lyon déclare que, dans l'espace des vingt derniers mois, il a dû intervenir au moins dix fois, sur la demande des familles, pour faire prévaloir leur volonté contre les manœuvres de la société des libres penseurs.

« Dans toutes ces circonstances, qu'avait fait cette société ? A l'insu des familles elle avait fait à la mairie toutes les démarches préparatoires, procédé aux déclarations, payé les frais ; puis, au dernier moment, les parents étaient obligés de recourir à la protection du magistrat pour faire enterrer leur mort religieusement, quelquefois même les parents étaient expulsés du domicile mortuaire, et l'enterrement civil était fait malgré la volonté de toute la famille. »

Que les solidaires viennent nous parler maintenant de la liberté de conscience ! Quoi ! la liberté de conscience ne serait pas violée, quand on abuse de la pauvreté d'un mourant, des secrets de famille, de la faiblesse des enfants, de la douleur des femmes, et de la peur qu'inspire une puissante association ! Une chose étonne, mon cher ami, c'est qu'ils aient le courage de prononcer le mot de liberté de conscience. S'ils conservaient une ombre de pudeur, ils sentiraient que leur passé d'hier les étouffe, et le mot de liberté de conscience leur resterait à la gorge.

Avons-nous donc la mémoire si courte que nous ayons oublié ce qu'ils ont fait au temps de la Commune, où porter la soutane était un crime qu'on allait expier rue Haxo ? Avons-nous oublié le célèbre Cadet, directeur des ambulances, au temps de la défense nationale, donnant une prime à l'athéisme par un arrêté ainsi conçu : « Tout citoyen décédé sans avoir demandé le ministre d'une religion quelconque, sera en-

terré civilement *aux frais de la mairie.* »

Pour réprimer dans les limites de son pouvoir cette propagande monstrueuse d'athéisme et de dégradation, tu sais que le nouveau préfet de Lyon a pris le salubre arrêté que voici :

« Art. 1. Toute déclaration de décès faite à l'officier de l'état civil, dans la ville de Lyon, sera accompagnée d'une autre déclaration faisant connaître si l'inhumation du décédé aura lieu avec ou sans la participation des ministres officiants de l'un des cultes reconnus par l'État.

« Cette seconde déclaration sera consignée sur un registre et signée du déclarant pour servir de base à l'application des dispositions contenues dans l'article suivant.

« Art. 2. A moins de circonstances tout à

(1) Après l'enterrement civil, le mariage civil et même le baptême civil. Oui, le baptême civil. L'an dernier, Nîmes en vit un qui réunit cent cinquante hommes : quinze fois plus que le baptême religieux le plus solennel. Si nous marchons à la civilisation par les armes, nous marchons à la barbarie par les idées.

fait exceptionnelles, dont le maire sera juge, les inhumations faites sans la participation d'aucun des cultes reconnus par la loi auront lieu, savoir :

« A six heures du matin du 1^{er} avril au 30 septembre ;

« A sept heures du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars.

« Les autres heures du jour sont réservées aux autres inhumations.

« Art. 3. Les convois funèbres devront suivre les voies de moindre parcours, à moins d'itinéraire spécial que nous nous réservons d'autoriser (1). »

Ce premier arrêté, qui a fait grincer les dents aux libres penseurs, n'a pas suffi pour comprimer leur rage d'athéisme et de scandale, il en a fallu un second, déclarant que les convois ne pourront s'élever au-dessus de 300 personnes (2), et défendant toute réunion dans les cimetières.

(1) Lyon, 18 juin 1873.

(2) 27 juin 1773.

Ni la défense de l'autorité, ni l'obligation de se conformer aux règlements de la voirie, ordonnant que les rues soient débarrassées à heure fixe des *immondices*, par conséquent des cadavres des libres penseurs, rien n'a pu mettre fin à leurs enfouissements. En réponse aux arrêtés du préfet, trois enterrements civils eurent lieu, le samedi 28 juin. On enfouissait un adepte de la libre pensée âgé de *dix-huit mois*; un autre de *deux ans et demi*; enfin, un célibataire de *trente-six ans*. Ce dernier cadavre était la pièce de résistance pour les frères et amis, qui étaient accourus en nombre important.

Mais ils avaient compté sans les agents. Ceux-ci, le cortège formé, ont compté jusqu'à *trois cents*. Arrivés à ce nombre, ils ont sans pitié coupé la queue des libres penseurs qui se pressaient à la suite.

Tu crois peut-être qu'ils se sont tenus pour battus : c'est une erreur. Les entraves mises par l'autorité à leurs démonstrations *bestiales* n'ont fait que les irriter, et pendant

le mois de juillet, du *premier* au *trente*, Lyon a VU SOIXANTE enterrements solidaires !

Comme le suicide, l'enfouissement solidaire semble devenir épidémique. Rien peut-être, soit dit en passant, ne prouve mieux l'à-propos de notre correspondance actuelle.

L'horreur que tu éprouveras, mon cher Frédéric, en lisant ces lamentables détails, n'égalera pas la honte, la douleur et l'épouvante qu'ils m'ont causées en les écrivant.

En France, en Belgique, et dans une bonne partie de l'Europe, une vaste association d'hommes qui se croient un tas de boue et qui veulent que les autres hommes soient comme eux des tas de boue ; qui ont des journaux et des académiciens pour l'enseigner, des législateurs pour le soutenir ; et qui n'entendent pas qu'on les empêche de proclamer à la face du soleil leurs abjectes doctrines ; après dix-huit siècles de christianisme : voilà où nous en sommes !

Que les optimistes trouvent donc quelque chose de semblable dans les siècles passés.

Tout à toi.

HUITIÈME LETTRE

18 juin.

Généalogie des solidaires. — L'homme est un être enseigné. — Paroles d'un évêque missionnaire chez les sauvages. — Deux enseignements : le divin et le satanique, le chrétien et le païen. — Les solidaires enseignés par les païens : Preuves. — Erreur d'attribuer au protestantisme l'origine du Rationalisme et du solidarisme : Preuves. — Détails sur Luther.

MON CHER AMI,

D'où est sortie cette race d'hommes qui ont entrepris de faire de la sépulture une prédication publique de matérialisme et de nos cimetières des pourrissoirs ? De qui sont nés ces êtres dont les doctrines épouvantent les plus fermes esprits et font rougir d'être hommes ? Si on veut porter le remède au mal, il faut avant tout résoudre cette question (1).

(1) Un plaisant raconte ainsi la généalogie des solidaires : « Il y avait une fois un sous-officier dans

La solution en est dans les deux faits suivants.

Premier fait. — L'homme est un être enseigné. Païen, catholique, protestant, juif ou musulman, il est ce que l'enseignement le fait, ni plus ni moins. Il y a quelques semaines, je recevais la visite d'un évêque du Canada, qui avait été, pendant douze ans, missionnaire chez les sauvages. Si mes Têtes-Plates et mes Esquimaux, me disait-il, étaient nés en France, ils seraient catholiques. Pourquoi ne le sont-ils pas ? Parce qu'ils n'ont pas reçu l'enseignement catholique. Pourquoi sont-ils sauvages ? Parce qu'ils ont reçu l'enseignement sauvage ? On a beau dire et beau faire : l'enseignement fait l'homme. »

Rien n'est plus évident.

Second fait. — Depuis la chute primitive, il y a deux enseignements, qui marchent

l'armée des singes : c'était l'homme, il fit souche, et fut le géniteur d'une lignée de gorilles perfectionnés, laquelle a pris le nom d'espèce *humaine* et a fait un certain bruit dans l'histoire. »

parallèlement l'un à l'autre, qui s'étendent à toute l'humanité et qui la font à leur image : l'enseignement divin et l'enseignement satanique ; il n'y en a pas d'autre. Duquel des deux sont fils les solidaires ? Est-ce de l'enseignement chrétien ? mais la doctrine qui fait de l'homme un tas de boue, le descendant d'un singe, un animal comme un autre animal, cette doctrine n'est ni en principe, ni en conséquence dans l'enseignement chrétien. Que dis-je ? et tu le sais comme moi : pour une pareille doctrine l'enseignement chrétien n'a que des anathèmes.

Elle est donc dans l'enseignement satanique ou païen. Tu l'as dit ; et la conséquence est forcée. On la trouve, en effet, cette doctrine, plus ou moins explicite, dans les auteurs païens. Sophistes de la Grèce et de Rome, apôtres du doute et destructeurs des antiques croyances du genre humain : jusqu'à eux, dit un ancien, la tradition régnait.

Or, ces auteurs ont été depuis longtemps,

ils sont encore les maîtres admirés de la jeunesse : de cette jeunesse qui, par sa supériorité, fait l'opinion et forme le peuple à son image. Il est de toute notoriété que ce n'est ni des laboureurs, ni des ouvriers, ni des femmes, ni des hommes en sabots ou en blouse, qu'est venu l'enseignement solidaire.

Il est venu, et il vient uniquement de ceux qui ont bu à la coupe empoisonnée du paganisme, les échappés des maisons publiques d'éducation. La preuve en est qu'avant la fréquentation assidue des païens, rien de pareil à ce que nous déplorons, ne s'était vu en Europe. Si parmi les classes laborieuses, il se trouve aujourd'hui des *sans-Dieu*, la paternité appartient aux lettrés. Sortis de leurs études, ils transmettent ce qu'ils ont reçu, ils ne peuvent transmettre autre chose. Les livres, les journaux, les pièces de théâtre, les publications de toute nature, qui sont exclusivement leur ouvrage, deviennent le développement de leurs idées classiques, écloses au feu des

passions, et les organes infatigables de leur criminel apostolat. Le peuple les lit et s'empoisonne : voilà tout le mystère.

C'est donc ici, mon cher Frédéric, qu'il faut combattre une erreur capitale et malheureusement trop accréditée, même parmi les polémistes catholiques. La plupart font remonter au protestantisme, et imputent à Luther l'origine du rationalisme et du solidarisme qui ravagent les nations chrétiennes. Rien n'est plus faux. De là, leurs attaques les plus sérieuses, exclusivement dirigées contre le protestantisme. Rien n'est moins habile.

Que Luther soit pour beaucoup dans l'incrédulité moderne, personne ne le conteste. Mais autre chose est d'être l'auteur du mal, ou d'en être seulement le propagateur. Or, on ne saurait trop le redire, le père du protestantisme, Luther, n'a pas donné naissance au rationalisme, il l'a appliqué particulièrement dans l'ordre religieux, en mettant sa raison au-dessus de l'autorité de l'Église.

La vérité est 1° que Luther n'a été, comme dit Leibnitz, qu'un *conséquentiaire*. Quand il est venu, l'athéisme était déjà réduit en système, et la libre pensée une grande fille. Née du souffle empoisonné des sophistes grecs, apportés en Europe, par les fugitifs de Constantinople, et par eux présentés à l'admiration de la jeunesse, elle comptait un grand nombre d'adeptes et d'apôtres en Europe, en Italie surtout. En preuve de ce fait, je pourrais te citer cent pages d'histoire (1). Je me contente de deux ou trois témoignages d'une incontestable autorité.

Un ancien auteur protestant, Thomasius faisant la généalogie des Rationalistes, qu'il appelle *athées* ou *athéistes*, écrit ces remarquables paroles : « L'histoire présente un fait bien étrange. Depuis la destruction du Paganisme par l'Évangile, on n'avait point vu d'athées en Europe, *il faut venir au XV^e siècle pour en rencontrer.*

(1) Tu les trouveras dans le *Rationalisme*, 8^e livraison de la *Révolution*.

« En revenant dans le monde, l'*ancien paganisme* a produit ses fruits, et l'on a vu reparaître non-seulement des athées, mais *une vaste école d'athéisme*; et cette école s'est trouvée au centre même de la catholicité, en Italie. Elle a eu pour fondateurs et pour disciples, des hommes *épris de l'amour de la belle antiquité*, qui ont ressuscité d'anciennes erreurs, bannies depuis des siècles du monde chrétien (1). »

Spizelius, autre protestant, antérieur à Thomasius, signale le même fait. « Qui oserait nier, dit-il, que c'est la renaissance des lettres, en Italie, au xv^e siècle, qui a réchauffé, cultivé, commenté les anciens systèmes de Lucrèce, d'Épicure, d'Horace et autres; que *c'est alors qu'un grand nombre de professeurs ont abreuvé la jeunesse du poison de l'athéisme, sous le prétexte de l'autorité des anciens* (2). »

(1) Jacob. Thom., *Hist. atheismi, brevit. delin.*, in-12, édit. 1723, p. 144.

(2) *Quis etiam facile inficias ire poterit, renascentibus in Italia bonis litteris, antiqua quoque Lucre-*

Descendant de la même race, Bayle assigne au Rationalisme la même origine. « L'athéisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le règne de François I^{er}, et il commença de paraître en Italie, lorsque les *humanistes y refleurirent...*

« Je ne trouve pas d'athées chez nous avant le règne de François I^{er}, ni en Italie, qu'après la dernière prise de Constantinople, lorsque Argyropule, Théodore de Gaza, Georges de Trébizonde, avec les plus célèbres hommes de la Grèce, se retirèrent auprès du duc de Florence. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart des beaux esprits et des *savants humanistes* qui brillèrent en Italie, lorsque les *belles-lettres* commencèrent à *renaître*, après la prise de Constantinople, *n'avaient guère de religion* (1). »

tica, Epicurea, horatiana, etc., reculta, exculta, adaucta, quemadmodum resuscitata philosophia Græca nec non medicina et mathesi, nonnulli earum professores... atheismos suos imperitis prætextu auctoritatis antiquorum, propinarunt. Spiz., *Scrutinium atheismi*. In-12. August. Vindelic. 1663; p. 22.

(1) *Dict. art. Takiddin.*

La vérité est 2° que Luther ne dut son apostasie qu'à son admiration fanatique pour les auteurs païens, et à l'exemple de ses précurseurs, les rationalistes d'Italie. Écoutons son disciple chéri et son historien, Mélanchthon : « L'âme de Luther, avide de savoir, cherche les sources les plus abondantes et les meilleures. Il lit la plupart des anciens auteurs; non comme un enfant pour y chercher des mots, mais *pour y puiser la science et le modèle de la vie humaine* (1). »

C'est à tel point que les auteurs profanes étaient devenus son inséparable *vade mecum*. Ainsi, lorsqu'il veut se faire religieux, il emporte pour tout viatique intellectuel et moral, soigneusement enveloppés dans un paquet, placé sous son bras : *Un Plaute et un Virgile* (2).

L'éducation lui avait appris que tel était

(1) Hæc legisse non ut pueri, verba tantum excerpentes, sed ut humanæ vitæ doctores et imagines. Melanchthon, *Vit. Luth. opp. Luth.*, t. II, præfat.

(2) Melancht., *ibid.*, p. 6.

son trésor ; il n'en connaissait pas d'autre. Lui-même écrit : « A vingt ans, je n'avais pas encore lu une ligne des écritures (1). » Qu'était donc Luther à vingt ans ? ce que sont, hélas ! encore aujourd'hui une multitude de jeunes gens, élevés, comme Luther, par des maîtres chrétiens : une âme ivre de paganisme, et vide de christianisme.

Pour Luther, comme pour bien d'autres, l'admiration du paganisme fut la cause de sa perte. Parce qu'elles ne respiraient pas la belle antiquité, la langue latine chrétienne, la philosophie chrétienne, la théologie chrétienne, n'étaient à ses yeux que de la barbarie.

« Aussi, dit Brucker, tous ses efforts tendaient non-seulement à dénigrer la philosophie scolastique, mais à la faire bannir des écoles. Cette haine avait, à n'en pas douter, le même principe que dans les savants d'Italie. Enivrés de l'amour de la belle antiquité, ils ne pouvaient

(1) *Tisch-Reden*, 352.

supporter le joug de la philosophie scolastique. Ainsi, *Luther élevé dès sa jeunesse parmi les anciens était pénétré d'horreur pour la barbarie des écoles* (1). »

Ce témoignage peut suffire. Toutefois, mon cher ami, j'en ai un meilleur : c'est celui de Luther lui-même. Dans une lettre intime, où il révèle toute sa pensée, il s'exprime ainsi : « En résumé, je crois tout simplement qu'il est impossible de réformer l'Église, à moins d'abolir de fond en comble le droit canon, les décrétales, la théologie scolastique, la logique, la philosophie, telles qu'elles existent, et de rebâtir à de nouveaux frais (2). »

Comme tu vois, c'est toujours le même refrain. L'antiquité païenne est le type unique du beau en tout genre. Or, l'Église qui, ne l'a pas connue, ou qui l'a dédaignée

(1) ... *Luthero quoque, in veterum scriptis ab adolescentia versato horrorem barbariei scholasticæ injecisse. Hist. phil. pars 1, lib. III, c. 1, p. 97.*

(2) *Epist. ad Jodoc., apud Brucker, ibid., p. 95.*

dans son langage et dans son enseignement, est tombée dans la barbarie ; une église tombée dans la barbarie ne mérite aucune croyance et ne peut être la vraie église. La combattre et, s'il se peut l'anéantir, c'est donc un devoir. « Comment voulez-vous, disait Luther avec Ruchlin, que je croie au gatoire, annoncé, par une bouche pileuse qui ne sait pas même décliner *Musa*? »

Ainsi ont raisonné tous les fils de la Renaissance, en politique, en littérature, en architecture ; et c'est ainsi qu'ils ont accumulé des ruines et multiplié les révolutions, afin de couler le monde chrétien dans le moule du paganisme.

Ma lettre suivante continuera cette étude fondamentale et qui se rattache directement à la question du cimetière au dix-neuvième siècle.

Tout à toi.

NEUVIÈME LETTRE

19 juin.

Nouvelles preuves que les rationalistes et les solidaires sont fils, non du protestantisme, mais de la Renaissance. — Témoignages non suspects. — Raison de leurs associations. — Remède au mal. — Consultation d'un avocat. — But de leur haine du cimetière. — Ce qu'est le cimetière. — Prédicateur qui proclame quatre grands dogmes : d'abord la noblesse et la sainteté du corps de l'homme.

MON CHER AMI,

Nous arrivons au moment décisif de la vie du Luther. L'esprit païen qui le devore ne peut plus se contenir. Le fils de la Renaissance va jeter le gant à l'Église, afin de la saper par la base et de la réformer sur le type que l'éducation lui a fait admirer. C'est ainsi, que les révolutionnaires de 93 jetèrent le gant à la société, afin de la démolir de fond en comble, pour la refaire sur le modèle de la belle antiquité.

Continuons d'écouter les historiens protestants du moine de Wittemberg. « Luther, disent-ils, nourri de la belle antiquité, était convaincu que la philosophie et la théologie scolastique étaient la cause des erreurs qu'il voyait pulluler dans l'Église. Il en conclut qu'avant tout, il fallait arracher à l'ennemi son armure.

« Il comprend la grandeur de son entreprise, et à la vue du péril qui le menace il hésite... Mais *il jette les yeux sur les grands hommes d'Italie, qui lui ont ouvert la voie. Leur exemple affermit sa grande âme, et il commence l'attaque* (1). »

Les esprits prédisposés comme ils l'étaient par les renaissants, apôtres et admirateurs de l'antiquité païenne, la réforme prit en Allemagne, comme le feu dans les épines sèches. « Une grande partie de cette

(1) Quod licet magnam illi invidiam minabatur.. excitaverunt tamen virum fortem, animique imperterriti exempla magnorum virorum, qui in Italia barbariem aggressi, scholasticæ philosophiæ bellum indixerant. Brucker, *ibid.*, p. 98. Seckendorf, *Hist. Luth.*, p. 102.

gloire, ajoute Brucker, revient aux lettrés catholiques, entre autres Erasme, Vivès, Nizolius. On n'attendait qu'une main hardie pour mettre le feu à la bombe : cette main fut celle de Luther (1). »

Je ne sais, mon cher Frédéric, s'il est possible de décrire plus clairement et en moins de mots, la filiation du protestantisme. Ici, rien ne manque : ni la cause efficiente, ni la cause déterminante. La première, c'est l'antiquité païenne ; la seconde, c'est l'exemple de ses admirateurs : mais ce n'est pas tout.

La vérité est 3° que tous ces lettrés, prétendus catholiques d'Allemagne et d'Italie, professaient avant Luther un tel rationalisme qu'ils enseignaient ouvertement, appuyés sur l'autorité des païens, des erreurs si monstrueuses que Luther lui-même

(1) Tales fuisse Erasmus, etc. — Il aurait pu en citer bien d'autres. — In hoc vero negotio arduo et difficili, summique momenti maximum virum Martinum Lutherum manum admovisse, *ibid.*, p. 92, 3.

ne les a jamais soutenues : le panthéisme, et le matérialisme. C'est au point que, cinq ans avant les thèses de Luther, le concile de Latran, tenu en 1512, fut obligé de condamner ces systèmes renouvelés des Grecs, et déclara *infects* les principes de la nouvelle philosophie et de la nouvelle littérature : *radices philosophiæ et poeseos esse infectas* (1).

La vérité est : 4° qu'Érasme, le grand patriarche de la Renaissance, confirme le témoignage de Mélanchthon et des autres historiens, par ce mot qui dit tout : « J'ai pondu l'œuf, Luther l'a fait éclore : *Ego peperit ovum, Lutherus exclusit* ».

La vérité est : 5° que les protestants du dix-septième siècle confirment, par la bouche du ministre Jurieu, le témoignage d'Érasme et disent : « Sans la renaissance des lettres, nous ne serions pas nés ».

La vérité est : 6° que les révolutionnaires, rationalistes et matérialistes, de nos jours, se font gloire de descendre de la Renais-

(1) Voir la Bulle *Regim. apost.*

sance : « Nous sommes fils de la Révolution, disent-ils, et nous en sommes fiers ; mais nous sommes fils de la Renaissance avant de l'être de la Révolution (1). »

Est-ce clair ?

C'est donc un fait, mon bien cher Frédéric, que tous les rationalistes, sous telle dénomination qu'ils se produisent de nos jours, sont unanimes à faire honneur à la Renaissance de ce qu'ils appellent *l'éman- cipation de la pensée* ; que ce retour au pa- ganisme, suivant l'expression de Brucker, *rompit le licou qui attachait la raison à la foi, la philosophie à l'autorité* ; et que tous saluent Florence et l'Italie comme le ber- ceau de cette *glorieuse* révolution.

Mieux que personne, ces gens-là con- naissent leur généalogie, et nous les croyons. Comment donc déplorer assez l'aveuglement de tant d'hommes respectables qui, au lieu de prendre acte des déclarations du rationa- lisme et d'attaquer dans sa racine l'arbre empoisonné, s'en prennent aux branches ?

(1) Alloury dans les *Débats*.

Tactique inconsciente qui fait sourire nos ennemis ; efforts impuissants qui, malgré de savantes digues, laissent couler à pleins bords le torrent du rationalisme, aussi bien dans les pays catholiques que dans les pays protestants. Veut-on le tarir ? Qu'on dessèche la source. Cette source, tu la connais : c'est l'éducation classique. Sans cela, rien et moins que rien. Je me trompe ; sans cela, quoi que vous fassiez, vous aurez toujours et en abondance des matérialistes, des solidaires et des *enterre-chiens*.

Cependant toute doctrine tend à se traduire en actes. Se sentant trop faibles pour agir isolément, les fils de l'enseignement païen forment des associations dans le but d'appliquer aux faits de la vie publique et privée leurs doctrines d'athéisme et de matérialisme. De là, les Francs-Maçons, les Libres-Penseurs, les Matérialistes, les Positivistes, les Solidaires et, comme couronnement logique, les Enterre-chiens. Ces ténébreuses sociétés sont les régiments ou les brigades de la grande armée du mal

qui, si Dieu ne l'arrête, menace le monde d'un prochain envahissement.

Ici encore, mon cher ami, si tu veux t'en donner la peine, sois assuré de trouver pour fondateur, organisateur, directeur de chacune de ces associations, non pas un homme du peuple, mais un lettré. Que conclure, sinon que le mal venant des idées, le remède n'est ni dans un arrêté préfectoral, ni dans un blâme législatif? Il est uniquement dans la suppression de l'enseignement païen, c'est-à-dire dans la réforme radicalement chrétienne de l'éducation classique.

Tant que cette réforme n'aura pas lieu, nous jetterons de la poussière au vent. La Révolution se rira de nos efforts, et les hommes sensés continueront de s'écrier avec un protestant de nos jours : « Ce sera un des étonnements de l'avenir, d'apprendre qu'une société, qui se disait chrétienne, a voué les sept ou huit plus belles années de la jeunesse de ses enfants à l'étude exclusive des païens (1). »

(1) De Gasparin, *Intérêts génér. du Protest.*

Nous savons maintenant, mon cher Frédéric, d'où viennent les solidaires et leur nombreuse compagnie : mais où vont-ils ? quel est le but qu'ils se proposent ? En un mot, quelle est la raison de leur haine acharnée contre la sépulture chrétienne et contre le cimetière chrétien ? La réponse est au bout de ma plume.

Accompagné de la sépulture chrétienne, le cimetière chrétien les importune. Pourquoi les importune-t-il ? Parce qu'il est un prédicateur qui proteste énergiquement contre leurs doctrines. D'autant plus éloquent et plus populaire qu'il parle aux yeux et qu'il se trouve partout, dans les villes et dans les campagnes, ce prédicateur proclame nuit et jour quatre dogmes, qui ruinent de fond en comble toutes les théories des enfouisseurs de la matière humaine.

Descendus au-dessous des païens d'autrefois, au-dessous des sauvages d'aujourd'hui, tombés jusqu'au niveau de la brute, ces honteux sectaires prétendent que

l'homme n'est qu'une vile matière; que l'âme est un mythe et la résurrection une chimère. D'où il résulte que l'homme n'a aucune responsabilité; qu'il n'y a ni crimes ni vertus; que la loi du plus fort est la loi universelle du troupeau de loups, qui s'appelle le genre humain. C'est la destruction la plus radicale qu'on ait jamais vue de toute religion et de toute société.

Or, le cimetière chrétien prêche quatre dogmes diamétralement opposés : 1° la noblesse et la sainteté du corps de l'homme; 2° la grande loi de la fraternité universelle et éternelle; 3° l'immortalité de l'âme; 4° la résurrection de la chair.

Plus puissant que Bossuet, saint Bernard, saint Chrysostome et les plus grands orateurs, qui ne peuvent annoncer que successivement ces vérités capitales, le cimetière les prêche toutes à la fois et dans une langue comprise également d'un bout du monde à l'autre. Vois-tu maintenant combien est logique la haine des impies? C'est le cas de rappeler le mot du comte de

Maistre : « Le mal ne frappe pas toujours fort, mais il frappe toujours juste. » Laissons-le frapper tant qu'il voudra ; et, pendant qu'il usera son marteau sur l'enclume qu'il veut briser, nous écouterons religieusement le sermon du cimetière.

Le cimetière prêche la noblesse et la sainteté du corps de l'homme. — Gardien des troupeaux de son beau-père Jéthro, prêtre de Madian, Moïse s'était avancé au fond du désert, jusqu'au pied du mont Horeb. Tout à coup, il aperçoit, dans le lointain, un buisson environné de flammes : et le buisson ne brûlait pas. Je veux voir de près, dit Moïse, cette étrange merveille et savoir pourquoi le buisson ne brûle pas. Il s'avance ; mais une voix sortie du milieu des flammes lui crie : N'approchez pas ; ôtez votre chaussure ; car le lieu où vous êtes est une terre sainte : *Locus enim, in quo stas, terra sancta est* (1).

La même voix sort du cimetière et nous crie : N'approchez qu'avec un profond

(1) Exod., III, 5.

respect; car je suis une terre sainte. Par ses bénédictions, par ses prières, par l'eau sanctifiante répandue sur moi, l'Église m'a tirée de la masse commune; elle m'a soustraite aux malignes influences du démon, le grand corrupteur de la nature physique comme de la nature morale. Elle m'a rendue à ma liberté et à ma pureté native, afin de faire de moi un vase sacré, un reliquaire destiné à recevoir et à conserver précieusement une chose sainte. Ce n'est pas pour moi que je suis purifiée, bénite, sanctifiée, c'est pour le corps de l'homme qui doit reposer dans mon sein.

Voulons-nous, mon cher Frédéric, connaître la noblesse et la sainteté de notre corps? Elle se mesure à la magnificence des cérémonies et des prières employées par l'Église pour rendre digne de lui le lieu où il doit reposer.

L'explication de cette page si belle et si peu connue de notre liturgie catholique fera l'objet de ma première lettre.

Tout à toi.

CONSULTATION

SUR

LES SÉPULTURES SOLIDAIRES

J'ai été récemment consulté par une fille dont le père avait souscrit, *devant notaire* (le croirait-on ?), l'engagement d'exclure le prêtre de son foyer et de ses obsèques, et j'ai dû, comme jurisconsulte, examiner quelle pouvait être la portée de ces odieux écrits. Comme le cas n'est pas isolé, il m'a paru de quelque utilité de vous communiquer mes observations. La propagation de ces criminelles pratiques peut, ce me semble, rendre utile de répandre autant que possible la connaissance des moyens légaux de les déjouer.

I. — Pendant la vie de celui qui s'est

CONSULTATION

engagé à ne pas appeler le prêtre en cas de maladie, à ne pas se marier à l'église, à ne pas faire baptiser ses enfants, il est hors de doute que le souscripteur de cet engagement n'est nullement lié par de pareilles promesses, et que celui ou ceux entre les mains desquels se trouve cet écrit n'ont aucun droit à en réclamer l'exécution et, dès lors, aucune indemnité pécuniaire, fût-elle fixée d'avance, à exiger pour inexécution.

L'objet d'une telle promesse est de ceux qui ne peuvent faire la matière d'une convention (art. 6 et 1128 du Code civil), et nul ne peut prétendre avoir un intérêt appréciable par les tribunaux à l'exécution d'une telle obligation. L'esclave volontaire est donc libre, et, s'il le veut bien, il peut expulser de chez lui celui qui voudrait s'y établir en tyran, pour empêcher le prêtre d'approcher; qu'il ne craigne pas les menaces, qu'il appelle au besoin à son aide l'autorité publique, qui lui doit protection, contre les violateurs du domicile des citoyens. (Art. 184, § 2 du Code pénal.)

SUR LES SÉPULTURES SOLIDAIRES.

Mais si le solidaire ne proteste pas contre sa criminelle promesse, s'il est malade et qu'il veuille ne pas voir le prêtre, quelle est la situation de sa famille ? Nous n'avons pas à parler ici des devoirs de conscience. Il est bien clair que la famille chrétienne ne s'arrêtera pas devant une résistance souvent plus factice que réelle. Que d'exemples n'y a-t-il pas, grâce à Dieu, de victoires remportées par les prières et la persuasion d'une épouse, d'un fils ou d'une fille dévoués !

Mais si leur apostolat est empêché *de fait* par le cerbère qui, porteur de l'écrit du malade, veut monter la garde auprès du moribond, n'y a-t-il rien de légalement possible pour se soustraire à cette oppression ? Je n'hésite pas à penser que la mère, les enfants, la famille enfin ont le droit, parce que c'est leur devoir, de faire cesser les obstacles qui empêchent l'accès du ministre du culte. En cas de résistance de l'intrus, ils peuvent porter plainte contre cette nouvelle violation de domicile aggra-

CONSULTATION

vée d'entraves au libre exercice du culte (art. 260 du Code pénal). Il importerait peu d'argumenter de la volonté du malade de conserver chez lui ce prétendu *frère et ami*, ce tyran de son âme ; car, sans parler des doutes légitimes qu'on peut avoir sur la sincérité et la liberté d'une pareille promesse, le foyer domestique est aussi le domicile de la mère et des enfants, et ils doivent avoir la liberté d'y accomplir tous leurs devoirs de famille. Il faut donc qu'ils puissent mettre *directement* en rapport le malade avec le ministre du culte, sauf à celui-ci de juger s'il doit donner suite à ses visites.

Voilà pour la portée des engagements *solidaires* pendant la vie de celui qui les a souscrits.

II. — Après sa mort, la question est encore beaucoup plus simple.

C'est à la famille *seule* du défunt, épouse, héritiers, qu'il appartient, chacun en ce qui le concerne, de régler tout ce qui est relatif aux obsèques, en se conformant aux

SUR LES SÉPULTURES SOLIDAIRES.

lois administratives et de police sur cette matière. Nul n'a donc le droit, fût-il parent, et, à plus forte raison, s'il est étranger, de s'immiscer dans le mode d'accomplir ce devoir domestique. Le porteur de l'écrit, quelle que soit sa forme, ne peut d'ailleurs se prétendre exécuteur testamentaire du défunt de ce chef, car cette qualité n'est reconnue et réglementée par le Code civil (art. 1025 et suiv.), avec des attributions spéciales, qu'en vue des dispositions des biens ou de legs contenus dans le testament.

Dès que l'Église, d'après les rapports personnels qui auront eu lieu entre son ministre et le défunt, ou même en l'absence de ces rapports, par suite d'une mort subite ou à raison des obstacles dont la bonne volonté du malade n'a pu triompher, a décidé qu'elle peut coopérer à ses obsèques, nul n'a le droit de s'opposer au désir de la famille, en vertu des prétendues volontés de celui-ci ; l'autorité publique devrait encore intervenir ici, sur la plainte

CONSULTATION

des parents, contre tout usurpateur de leurs droits pour le libre exercice du culte.

La marche à suivre est donc bien simple. En quelque localité que l'on se trouve, il y a des officiers de police judiciaire ayant le droit de verbaliser contre les auteurs de ces coupables agissements. Le maire, le commissaire de police, le juge de paix, le ministère public, ne peuvent refuser leur protection aux familles.

Si, par une inqualifiable surprise, les exploiters des enterrements civils s'étaient *de fait* ingérés dans l'organisation des obsèques et allaient s'emparer de la dépouille mortelle, les familles, que les agents de l'autorité ne protégeraient pas efficacement, pourraient recourir *d'heure à heure*, par la voix du référé, au président du tribunal d'arrondissement, qui mettrait promptement fin à ces odieuses menées par une ordonnance rendue, même en son hôtel, et dont l'exécution ne souffrirait pas de retard (art. 806 et suiv. du Code de procédure civile).

SUR LES SÉPULTURES SOLIDAIRES.

Dans les observations et indications qui précèdent, je n'ai certainement pas eu la prétention d'apprendre quelque chose aux jurisconsultes, pour lesquels les points ci-dessus ne paraîtront présenter aucune difficulté; j'ai seulement voulu vulgariser, dans l'intérêt de tous, les moyens légaux à l'aide desquels on peut défendre l'un des droits les plus respectables, et, jusqu'à ces derniers temps, les plus respectés.

DIXIÈME LETTRE

20 juin.

Bénédition du cimetièrè réservée aux évêques. — Cinq croix, cinq pieux, quinze cierges éteints, eau bénite. — Signification de toutes ces choses. — Langage éloquent, intelligible à tous : sagesse de l'Église. — Prières significatives et beauté de ces prières. — Haute idée du cimetièrè et de la sainteté de notre corps. — Puissance des démons sur les morts. — Preuves, exemples. — Explication et justification de plusieurs pratiques chrétiennes.

MON CHER AMI,

Lève-toi ; prends ton chapeau et suis-moi. Nous allons assister à la bénédiction du cimetièrè. Chemin faisant, tu apprendras, ce que plusieurs ignorent, que la bénédiction du cimetièrè est une fonction réservée aux évêques. Ce détail te donne déjà une idée de la sainteté du lieu où nous allons. Mais que vois-je ? quel mystérieux spectacle !

Aux quatre coins du cimetièrè sont qua-

tre croix, hautes d'environ cinq pieds, et au milieu, une croix beaucoup plus élevée. Devant chacune de ces cinq croix est planté un pieu, à peu près de la hauteur des croix. Le sommet de chaque pieu est garni de trois pointes propres à recevoir trois cierges.

Ces croix et ces pieux ont été plantés la veille de la bénédiction, une nuit seule en sépare le placement, de l'auguste cérémonie qui va se déployer sous nos yeux. De plus, un grand vase rempli d'eau et un plus petit contenant du sel se voient au pied de la croix principale.

Je t'entends, mon cher Frédéric, et bien d'autres avec toi : Pourquoi tout cet appareil et que signifie tout cela ? Telle est la question à laquelle je vais répondre.

Ces pieux, composés d'un bois qui n'a plus de vie, et qui ressemblent à des ossements décharnés, sont l'image de l'homme dans le tombeau. Ils ont été plantés hier, parce que le jour d'hier qui n'est plus figure la vie du temps, ombre fugitive, dont cha-

que seconde emporte une partie. Ils ont été plantés aux quatre coins du cimetière, pour rappeler que la mort étend son empire aux quatre coins du monde.

Les trois cierges éteints, mais réels, représentent le germe impérissable de vie, déposé dans nos corps, par les trois personnes de la sainte Trinité. Bientôt, à la parole du pontife, ces cierges s'allumeront, et je te dirai la signification mystérieuse de leur lumière.

La croix placée au milieu du cimetière, et plus élevée que les autres, c'est la vive image de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est Celui-là même qui a vaincu la mort et qui est la résurrection et la vie ; c'est le premier-né d'entre les morts, protégeant de son ombre tutélaire ses enfants et ses frères endormis.

Placée au milieu du cimetière, cette croix mystérieuse dit que le Verbe, par qui tout a été fait, tout a été racheté, est le centre de toutes choses, le Roi du ciel et de la terre, dont l'empire, plus puissant que celui de

la mort, s'étend sur le passé et sur l'avenir, sur les morts comme sur les vivants.

Par la place qu'elles occupent aux quatre extrémités du cimetière, les autres croix proclament que le sang restaurateur du Calvaire a coulé sur le monde entier, à l'orient, à l'occident, au nord et au midi ; et qu'au jour de la résurrection ce sang immortel rappellera tous les hommes à la vie, dans tel siècle ou sous tel climat que la mort les ait frappés. Voilà pourquoi les pieux, images de l'homme mort, sont placés devant les croix, principe de la résurrection.

De cette résurrection générale, les cierges sont le vif emblème. Nous disons qu'un flambeau est mort, quand il est éteint : il revit quand on l'allume. Si donc, mon cher Frédéric, ces cierges éteints t'ont rappelé comme à moi, l'homme mort ; quand nous les verrons allumés, nous verrons l'homme ressuscité. Tel est le mystère dont j'avais promis de te dire la consolante signification.

L'eau et le sel placés au centre du cimetière attendent la bénédiction de l'Évêque, pour devenir le puissant élément de sanctification, qui s'appelle l'eau bénite.

Maintenant que tu connais la signification des divers objets offerts à tes regards, je te demande si la sainte Église, notre mère, la grande institutrice de l'homme, pouvait exprimer dans un langage plus saisissant et plus intelligible à tous, aux savants comme aux ignorants, de plus magifiques vérités ?

S'il est vrai que l'homme, quel qu'il soit, riche ou pauvre, enfant ou vieillard, n'est pas un pur esprit ; en sorte qu'il a besoin, comme dit le concile de Trente, du secours des choses sensibles pour s'élever à l'intelligence des choses spirituelles ; que les grands philosophes, contempteurs de nos augustes cérémonies, trouvent donc un moyen plus parfait de faire comprendre à tous les vérités qui échappent à nos sens. Pour moi, pénétré de reconnaissance et d'admiration, je dirai toujours avec

sainte Tèreſe : « Je me ferais couper le cou pour la plus petite cérémonie de l'Eglise. »

Plus éloquentes encore et plus belles, s'il est possible, ſont les prières employées dans la bénédiction du cimetière. Nous allons en rappeler quelques-unes.

Voici le pontife qui s'avance précédé du clergé ; il est revêtu de ſes ornements, enveloppé dans la chape blanche, rehaussée de diverses couleurs, la mitre en tête et le bâton pastoral à la main. A ſon aspect tous les cierges s'allument : c'est l'annonce de la réſurrection, dont il vient proclamer la certitude ſur le théâtre même de la mort. S'étant aſſis, il adreſſe au peuple une courte inſtruction ſur la ſainteté du cimetière ; puis, dans une belle prière, il demande à Dieu qu'au grand jour du jugement, les corps déposés dans ce lieu ſortent glorieux du tombeau et, réunis à leurs âmes, jouiſſent avec elles des joies de l'éternité.

La prière achevée, l'Évêque tombe à genoux avec toute l'aſſiſtance ; et, pour obtenir

le succès de sa demande, on récite les litanies des saints. Aux derniers versets, le pontife se relève et, s'adressant à Dieu, il dit trois fois en faisant le signe tout-puissant de la croix : « Que vous daigniez purifier et bénir ce cimetière : nous vous le demandons : écoutez-nous. Que vous daigniez purifier, bénir et sanctifier ce cimetière : nous vous le demandons : écoutez-nous. Que vous daigniez purifier, bénir, sanctifier et consacrer ce cimetière : nous vous le demandons : écoutez-nous. »

Au signe de la croix et à la prière, le pontife ajoute le troisième élément sanctificateur : il bénit l'eau et en asperge le cimetière dont il fait le tour. Revenu auprès de la croix centrale, il demande qu'au son de la trompette angélique, tous les corps ici déposés se relèvent pour jouir des félicités éternelles.

Après avoir encensé la croix principale, image de Notre-Seigneur, il prend les trois cierges, allumés sur le pieu, les fixe au sommet de la croix. Il fait de même pour

les quatre croix, placées aux quatre coins du cimetière. C'est ainsi qu'il annonce la résurrection générale de tous les hommes, opérée par la vertu de la croix. Rien n'est plus éloquent.

Viennent ensuite deux prières et une préface de toute beauté, tant pour la forme que pour le fond. Dans une langue qu'on dirait tombée du ciel, l'Eglise, par la bouche de son pontife, passant en revue tous les mystères du temps et de l'éternité, rappelle à son divin époux tous les titres qu'il a à sa confiance : sa puissance infinie, sa sagesse, sa bonté, sa miséricorde égales à sa puissance. Puis elle le prie de bénir ce cimetière, comme il bénit autrefois la sépulture d'Abraham, le père des croyants ; et ainsi qu'il donna pour toujours la terre promise aux enfants d'Israël, d'assurer aux corps ensevelis dans ce cimetière un repos inviolable, contre toute profanation, *ab omni spurcitiae inquinamento* ; contre toute tentative des mauvais esprits, *ab omni incursione malorum spirituum* ; enfin, qu'ayant dans la

personne de Lazare, enterré depuis quatre jours, ressuscité tout le genre humain, il daigne appeler à la résurrection glorieuse tous les corps déposés dans ce lieu, acheté au prix du sang du calvaire (1).

Quelle haute idée ces admirables prières, jointes à ces magnifiques cérémonies, nous donnent du cimetière chrétien et de la sainteté de notre corps ! Toutefois, en excitant ton admiration, ton respect et ta confiance, elles provoqueront, sans aucun doute, ton étonnement. En effet, elles supposent que les démons peuvent troubler la paix des tombeaux et tourmenter les morts. Il en est ainsi, mon cher Frédéric.

Non-seulement elles le supposent, mais elles l'affirment, et nous sommes obligés de le croire (2). Il n'y a pas de monument plus

(1) Qui per humanitatem assumptam Lazarum flevit : per divinitatis potentiam vitam reddidit atque humanum genus quadrifida peccatorum mole obrutum ad vitam reduxit... consecrare hoc cœmeterium pretio unigeniti filii tui Domini nostri Jesu Christi sanguinis typice comparatum. *Pontif. rom., de Cœmet. Benedictione.*

(2) Insistant sur ce point, l'Église l'affirme deux

authentique de la croyance de l'Église, que le Rituel et le Pontifical romains. J'ajoute que cette croyance, comme toutes les autres, fait partie du dépôt de la Tradition universelle, confiée à la garde infaillible de notre sainte Mère.

Et d'abord, croirais-tu que les païens eux-mêmes en avaient conservé la connaissance plus ou moins confuse ? Pour ne pas entrer dans une foule de détails, qu'on trouve partout, qu'il me suffise de te rappeler la peur qu'ils avaient des mânes impies, *impi manes*, et leurs pratiques pour les éloigner des tombeaux.

Afin de sauvegarder sa demeure des attaques des mauvais génies, un Grec païen avait écrit sur sa porte : *Hercule, Dieu protecteur, habite ici*. Beaucoup plus tard, les habitants d'Antioche, pour conjurer les désastres d'un tremblement de terre, œuvre ordinaire des démons, avaient écrit sur les

fois dans deux différentes prières. *Ab omni incussione malorum spirituum.... Ab immundorum spirituum insidiis.*

murs de leurs maisons : « *Le Christ est ici, arrêtez.* »

Aujourd'hui encore, au milieu de l'invasion satanique où nous vivons, sur combien de portes chrétiennes n'ai-je pas vu affichée une image du cœur de Jésus, avec ces mots : *Arrêtez, le cœur de Jésus est ici?* Rien de nouveau sous le soleil de l'Église.

Si donc il est hors de doute que les démons peuvent nuire aux vivants et troubler leurs demeures, pourquoi Dieu, dans ses mystérieux conseils, ne leur donnerait-il pas le même pouvoir à l'égard des morts? Comme nous l'avons vu, c'est même pour paralyser ce pouvoir que l'Église bénit les cimetières. Elle a raison; car, de siècle en siècle, des faits authentiques prouvent que Dieu permet, parfois, aux démons, terribles ministres de sa justice, d'infliger des châtimens à la dépouille des coupables.

Parmi une foule d'exemples rapportés dans l'histoire, je ne citerai que les suivans. Ici, c'est un débauché dont la flamme vengeresse a fouillé la tombe et

consumé les restes ; là, c'est une femme indigne, arrachée de sa couche mortuaire. A Milan, c'est un impie enterré dans un lieu saint, que deux esprits, à face terrible, arrachent du tombeau et jettent hors de l'enceinte sacrée. Ailleurs, c'est un dragon, torturant dans sa tombe un prince criminel. Faut-il ajouter que les mauvais esprits ont le pouvoir de se revêtir des corps des morts ou du moins de leurs formes ? d'où les revenants, les sabbats, les vampires et les apparitions très-connues des spirites modernes.

En bénissant les cimetières avec tant de solennité, l'Église sait donc bien ce qu'elle fait. Si elle connaît la puissante haine des démons, elle sait aussi que les prières, les bénédictions, l'eau bénite qui ont défendu l'homme pendant sa vie, peuvent encore le défendre après le trépas. Sa foi est la foi des siècles.

(1) Voir le *Mémoire* lu à l'Académie des inscriptions, le 16 mai 1873, par le savant épigraphiste, M. Leblant.

De là, l'usage universel d'enterrer avec le défunt des objets bénits : scapulaires, croix, médailles, chapelets.

De là, cette dernière parole qui, de la bouche du prêtre, tombe dans la fosse du chrétien et dont le sens profond n'est pas assez compris : *Requiescat in pace*, qu'il repose en paix ! Ce souhait de l'Église ne s'adresse pas seulement à l'âme, mais au corps comme à l'âme, à l'homme tout entier. Il suppose que, jusque dans la tombe, le corps de l'homme peut être inquiété. Par qui ? Par le démon.

De là encore cette courte mais mystérieuse inscription, gravée des milliers de fois sur les *loculi* des premiers chrétiens, héroïques habitants des catacombes : *in pace* : en paix. Paix à son âme, en paix avec l'Église ; paix à son corps, placé dans une terre bénite et protégé par la prière contre les attaques du démon ; paix inviolable jusqu'à la résurrection glorieuse.

De là, enfin, cette autre inscription, plus explicite que les autres : *Christus hïc est* :

Le Christ est ici. C'est donc un immense avantage pour le corps, comme pour l'âme, d'être enterré dans une terre bénite.

Pardonne-moi, si tu peux, la longueur de cette lettre : mais compte médiocrement sur mon ferme propos.

Tout à toi.

ONZIÈME LETTRE

24 juin.

Devoirs à l'égard du cimetière : le respecter. — Quatre manifestations de ce respect : le soin du cimetière, des tombes et de la croix principale. — La clôture des cimetières. — La visite du cimetière. — Livre éloquent qui parle aux yeux, à l'esprit, au cœur. — Voisinage du cimetière. — Ingratitude et malheur d'oublier les morts. — Les cimetières suisses. — Horreur des Solidaires.

MON CHER AMI,

Que devons-nous emporter de la cérémonie si imposante, à laquelle nous devons assister? D'abord, un vif sentiment de compassion, pour ne pas dire une profonde indignation, pour les malheureux qui, de nos jours, cherchent par tous les moyens à profaner le cimetière, à lui ôter son caractère sacré, à en faire une voirie. O Père, éclairez-les, touchez-les et pardonnez-leur; car ils ne savent pas ce qu'ils font.

Ensuite, un sentiment non moins vif des

devoirs à remplir à l'égard du cimetière. Tous ces devoirs se résument en un seul : le *respect*. Ce respect doit avoir quatre manifestations différentes : le soin du cimetière et surtout de la croix centrale ; la clôture du cimetière ; la visite du cimetière ; le voisinage du cimetière.

1° Le soin du cimetière, consacré par l'Église et destiné à recevoir les corps des enfants de Dieu, les frères du Verbe incarné, le cimetière est, après nos églises, le lieu le plus saint qu'il y ait sur la terre. Que dis-je, mon cher Frédéric ? le cimetière fait corps avec l'église et en suit les conditions. S'il est attenant à l'église et que l'église vienne à être profanée, le cimetière l'est aussi par ce seul fait. Et de même qu'on ne peut plus célébrer les saints mystères dans une église profanée, avant la réconciliation ; de même, on ne peut plus enterrer chrétiennement dans un cimetière profané et non réconcilié.

Empêcher les animaux de paître dans le cimetière ; pour cela, veiller à ce qu'il soit

exactement fermé. N'y souffrir aucun corps étranger : pierres, bois, matériaux, immondices, balayures de l'église ; n'y laisser croître ni ronces, ni épines, ni orties, ni chardons ; tenir les allées dans un état convenable de propreté ; redresser les croix qui penchent, relever celles qui sont tombées, remplacer celles qui sont cassées ; interdire tout passage habituel, à plus forte raison toute réunion profane dans ce lieu béni ; maintenir la baie, le fossé ou le mur d'appui qui isole la partie non bénite : voilà les soins généraux que réclame le cimetière.

Des soins spéciaux sont dus à la croix principale. Image de Celui qui est la résurrection et la vie, cette croix donne au cimetière sa haute signification. Dans les paroisses vraiment chrétiennes, cette croix, fixée sur un solide piédestal, avec une ou plusieurs marches, est toujours en fer ou en fonte habilement travaillés et porte entre ses bras un grand crucifix. Son aspect réjouit le cœur, parce qu'elle témoigne de la foi des habitants.

Au contraire, une grande tristesse vous saisit, lorsqu'au milieu d'un cimetière plus ou moins négligé, vous apercevez, en guise de croix centrale, une pièce de bois teinte en noir, grossièrement travaillée, supportant une mesquine croix en fer, sans ornement et sans crucifix. La peine augmente lorsqu'on vient à savoir que les chrétiens, si peu soigneux de leur cimetière, ne refusent rien au luxe personnel, ni à la construction des chemins ou à l'embellissement des édifices communaux. Plaignons-les, mon cher ami; plaignons surtout le prêtre, vraiment prêtre, dont le zèle échoue contre cette honteuse indifférence.

2° La clôture du cimetière. Ici encore, dans les paroisses sérieusement catholiques, des murs solides et élégants entourent le cimetière. Une large grille en fer, surmontée d'une croix, en ferme l'entrée. Il doit en être ainsi et pourquoi : je vais te le dire. L'homme endormi est sans défense : on peut lui nuire impunément. L'Église qui a veillé avec tant de sollicitude sur le ber-

ceau de ses enfants, veille avec le même soin sur leur tombe.

Afin que rien ne vienne troubler leurs cendres, profaner leurs ossements, nuire au respect dû à leur sommeil, elle environne leur dortoir d'une défense matérielle, permanente. La nuit comme le jour, cette défense les met à couvert de toute profanation volontaire ou involontaire, soit de la part des hommes, soit de la part des animaux.

A la clôture en pierre, elle ajoute une barrière encore plus solide. Armée de ses anathèmes contre les profanateurs des cimetières, l'Église, semblable au chérubin dont le glaive de feu défendait l'entrée du paradis terrestre, se tient en sentinelle à la porte du lieu béni, où reposent ses élus, jusqu'au jour du réveil éternel.

3° La visite du cimetière. De tous les livres, le cimetière est le plus saintement éloquent. Il parle aux yeux, il parle à l'esprit, il parle au cœur.

Aux yeux. Il dit au riche comme au pauvre, au jeune homme, à la jeune per-

sonne, comme au vieillard : « C'est ici que vous viendrez un jour, je vous attends ; je suis le rendez-vous inévitable de toutes les générations. Ceux qui sont ici furent ce que vous êtes ; vous serez bientôt ce qu'ils sont. Voulez-vous savoir ce qu'ils sont, et ce que vous serez ? Soulevez la pierre, creusez la terre qui recouvre leur cercueil, si même leur cercueil existe encore ; et regardez. »

Il parle à l'esprit, à un linceul, à quatre planches et à six pieds de terre : « Voilà donc où doivent aboutir tous vos travaux, toutes vos sollicitudes, tous vos empressements pour acquérir des richesses ! Insensé, et mille fois insensé, si vous bornez votre ambition à posséder les biens de la terre, à vous procurer les plaisirs du temps. »

Le cimetière éveille bien d'autres pensées. « C'est dans mon sein, nous dit-il, que s'accompliront pour vous les deux plus mystérieux événements. C'est ici que s'opérera la transformation de votre corps, comme s'opère dans le sein de la terre, la transformation du grain, tombé de la main

du laboureur. Je suis le champ de Dieu : un jour je dois me couvrir d'une double moisson : moisson de froment, destinée aux greniers du père de l'éternelle famille ; moisson d'ivraie, destinée à brûler avec les démons aux siècles des siècles.

« C'est ici, à la place où vous êtes, que se manifesterà la séparation des brebis et des boucs. C'est d'ici que vous partirez pour la vallée de Josaphat où sera rendue, en présence de toutes les nations assemblées, la sentence qui fixera votre sort pour toute l'éternité ; car c'est ici que vous entendrez la trompette du jugement dernier. Plus puissante que celles qui firent crouler les murailles de Jéricho, cette trompette brisera les tombeaux et dira : *Surgite, mortui, venite ad judicium* : Levez-vous, morts ; venez au jugement. »

Il parle au cœur. « Parcourez-moi dans tous les sens, dit-il encore, et cent voix différentes, sorties de terre, vous parleront. Ici, c'est une voix qui vous dit : Je suis votre père, qui ai tant travaillé pour vous ; là

une autre voix, qui vous dit : Je suis votre mère, qui vous ai tant aimé. Ailleurs d'autres voix qui vous disent : Je suis votre frère, votre sœur, votre époux, votre épouse, votre enfant, votre ami, votre pasteur.

« Et toutes ces voix réunies vous crieront : Ayez pitié de nous, ayez pitié de nous, vous du moins qui fûtes nos amis et nos proches : ne nous oubliez pas. En nous soulageant par vos prières, par vos aumônes, par l'effusion du sang rédempteur, c'est pour vous autant que pour nous que vous travaillez. »

Mon cher Frédéric, quel bon livre que le cimetière ! chaque semaine un quart d'heure de lecture dans ce livre suffirait à convertir tous les hommes. Je n'exagère pas ; car il est écrit : « Mon fils, dans toutes vos œuvres souvenez-vous de vos fins dernières et jamais vous ne pécherez (1). » Or, le cimetière résume toutes les fins dernières.

4^o Le voisinage du cimetière. Dans sa maternelle sollicitude, l'Église avait voulu que ses enfants eussent la facilité de faire

(1) *Eccli.*, VII, 40.

une fois, chaque semaine, la sanctifiante lecture dont je viens de te parler : ce jour c'est le dimanche. En venant aux offices, les fidèles devaient avoir sous les yeux, grand ouvert, le livre du cimetière; car le cimetière devait entourer la maison de Dieu.

Ainsi ne l'entend pas la Révolution. A aucun prix elle ne veut que le cimetière soit près de l'Église : de nos jours, plus que jamais, elle travaille à l'éloigner. Elle est logique; car en cela elle foule aux pieds tout ce qu'il y a de plus sacré, de plus touchant et de plus moral, non-seulement parmi les chrétiens, mais parmi les païens eux-mêmes.

Que devient le culte des ancêtres, la piété filiale envers les morts, lorsque, pour aller prier sur leurs tombes, il faut faire exprès un voyage plus ou moins long, au risque même de trouver, ce qui arrive presque toujours, la porte du cimetière solidement fermée? Or, tout peuple qui oublie ses morts est un peuple ingrat; et tout peuple ingrat est un mauvais peuple.

Malgré les efforts de l'impiété moderne, l'antique usage qui veut que le cimetière soit inséparable de l'église se conserve dans la plupart des paroisses rurales du monde catholique ; mais nulle part, peut-être, avec autant de fidélité que dans la Suisse allemande. Ni toi, ni moi, mon cher Frédéric, n'oublierons jamais le touchant spectacle qui, d'heure en heure, s'offrait à notre vue, en traversant les cantons de Soleure, de Lucerne, de Schwitz.

A l'entrée du village, quelquefois si élégant et toujours si propre, vous trouvez l'église dont vous admirez la beauté extérieure et le svelte clocher, avant d'avoir pu reposer votre vue sur les riches décorations de l'intérieur. Le cimetière enceint l'église, comme un fer à cheval. L'entrée principale répond à la grande porte de l'église.

Après avoir passé la grille en fer, qui s'ouvre avec la main, car elle ferme sans serrure, vous montez quelques marches en pierres. A votre droite et à votre gauche, sont fixés sur d'élégants piédestaux, deux

larges bénitiers, en marbre ou en granit. L'un et l'autre sont garnis d'un goupillon pour jeter en entrant, de l'eau bénite sur les morts.

Toutes les tombes, couvertes de gazon, forment différentes lignes, parfaitement régulières. Un petit chemin sablé les sépare, afin de rendre plus accessible à chacun, la tombe qui renferme ce qu'il a de plus cher. Pas une de ces modestes fosses qui ne soit surmontée d'une croix en fer, haute d'environ deux pieds. Toutes sont de la même élévation. Les trois extrémités visibles de la croix sont en cuivre jaune. Au centre est fixée une plaque de même métal, sur laquelle sont inscrits en lettres dorées les noms du défunt, la date de sa naissance, celle de sa mort, avec une prière ou une sentence de l'écriture.

Lorsqu'aux derniers feux du jour, vous apercevez de loin ce *champ de Dieu*, brillant d'une si élégante simplicité, toutes ces croix d'égale hauteur, symétriquement rangées, et dont la couleur noire et jaune se

détache si bien sur le vert gazon de la tombe, je ne sais quelle douce mélancolie vous saisit le cœur. Des larmes d'attendrissement vous viennent aux yeux, et des prières sur les lèvres.

Les souvenirs de notre vénérable antiquité se pressent en foule dans votre mémoire, on se croit transporté à dix-huit siècles dans les catacombes de Rome : devant vous en est l'image complète. Ici, comme dans la Rome souterraine, vous voyez au milieu l'autel du martyr principal, c'est l'église; devant l'autel, des chrétiens à genoux, se préparant au combat par la réception du pain des forts. Autour des vivants, une ceinture de morts, qui de leurs tombeaux les encouragent en leur parlant de détachement, de couronne, de repos et d'immortalité. On est heureux et fier de trouver notre sainte Mère, l'Église catholique, toujours la même.

La joie serait sans mélange si, en se retirant, on ne pensait qu'il existe aujourd'hui une secte, inconnue même des sauva-

ges, et dont tous les efforts tendent non-seulement à éloigner les morts des regards des vivants ; mais encore par des enfouissements sacrilèges, à déshonorer nos cimetières et à donner à l'homme la sépulture de l'âne et du chien : ce qui est le plus grand châtement qu'on puisse lui infliger : *A sini sepultura sepelietur, putrefactus et projectus.*

Par la longueur de cette lettre, tu vois mon cher ami, que tu avais raison de compter médiocrement sur mon ferme propos. Il est si difficile de convertir les hommes !

Tout à toi.

DOUZIÈME LETTRE

26 juin.

Histoire abrégée des cimetières, — Cimetières primitifs. — Enterrements dans les maisons. — Respect des tombeaux. — Deux sortes de sépultures. — La crémation : son existence chez différents peuples. — Souvenir ineffaçable de la sépulture primitive. — Devoir de la donner et pourquoi. — Ceux qui en étaient exclus.

MON CHER FRÉDÉRIC,

Ma dernière lettre t'a rappelé le respect dû au cimetière, les soins qu'il réclame et les leçons qu'il nous donne : comme l'imposante cérémonie par laquelle l'Église le consacre nous a dit la sainteté de ce lieu trois fois vénérable.

Mais dans quelle vue le cimetière est-il consacré avec tant de pompe, trempé d'eau bénite et parfumé d'encens ? Comme ton insatiable curiosité veut tout savoir, je répondrai à la question après t'avoir tracé en

peu de mots l'histoire des cimetières. En attendant, tu tiendras pour certain que l'Église, ta mère et la mienne, ne fait rien sans de bonnes raisons : la connaissance de ses œuvres en est la justification.

Les cimetières primitifs. Si haut qu'on peut remonter dans l'antiquité profane, on trouve que les cimetières primitifs furent les maisons mêmes des défunts. Entre un grand nombre de témoignages, je citerai seulement les faits suivants : « Dans le principe, dit Servius, tous les morts étaient ensevelis dans leurs maisons. De là est né le culte domestique des *Lares* et le nom même de *Larves* donné aux ombres (1). »

Un autre auteur ajoute : « Dans la première origine, chacun avait ses morts ensevelis dans sa maison. De là est venu le culte des *Lares*, accompli dans chaque habitation (2). »

(1) Omnes homines in suis domibus sepeliebantur ; unde ortum est, ut *Lares* colerentur in domibus ; unde etiam umbras *Larvas* vocamus. In *Virgil. Æneid*, VI.

(2) Quum a prima origine intra suas quisque sedes

Tout le monde sait que, chez les Égyptiens, les corps embaumés avec soin étaient religieusement conservés dans les maisons. Ceux qui aimaient leurs morts, jusqu'à ne pouvoir s'en séparer, ne croyaient pas, sans doute, comme les solidaires du dix-neuvième siècle, conserver près d'eux et honorer d'un amour filial un tas de boue en dissolution. Toujours et partout la foi traditionnelle à l'immortalité de l'âme et, comme conséquence, à la résurrection de la chair, fut plus forte que les négations des sophistes.

Poussé jusqu'à l'exagération, ce respect pour les morts fut même une des sources de l'ancienne idolâtrie : comme le culte des ancêtres dans la Chine d'aujourd'hui. Les historiens rapportent que certains peuples d'Afrique n'avaient d'autres dieux que les Mânes, c'est-à-dire les âmes de leurs ancêtres. C'est par elles qu'ils juraient, à elles

defossa cadavera haberet, unde Lares in singulis œdibus colendi religio pervasit. Alexand. ab Alexandro, De Genial. dieb, lib. VI, c. xxiv.

qu'ils demandaient des oracles, et d'elles, après les avoir priées, qu'ils recevaient en songe les règles de leur conduite (1). C'est à cause de cet usage trop général, que dans l'Écriture Dieu ordonne de punir de la peine capitale, quiconque ose demander la vérité aux morts (2). Il y a longtemps, comme tu vois, que le spiritisme est condamné.

Deux sortes de sépulture. L'enterrement dans les maisons ne put jamais être universel ni de longue durée. Si grandes qu'on les suppose, les habitations particulières ne pouvaient suffire longtemps à loger les vivants et les morts. Au lieu de se faire dans les maisons, les sépultures se firent dans les temples. Nouvelle preuve que les païens

(1) *Angilæ manes tantum deos putant. Per eos dejerant, eos, ut oracula, consulunt, precatique ut volunt, ubi tumulis incubuere, pro responsis ferunt somnia. Pompon. Mela, lib. I, c. VIII. — Même usage chez les Nasamons, suivant Hérodote, in Mel-pomen.*

(2) *Nec inveniatur in te qui... quaerat a mortuis veritatem..... Propter istiusmodi scelera delebitur. Deut. XVIII, 10, 11, 12.*

eux-mêmes ne regardaient pas la dépouille de l'homme comme une simple matière en décomposition.

Que dis-je? au témoignage de l'histoire, c'est des tombeaux que les temples tirèrent leur origine : en d'autres termes, les premiers cimetières furent des temples. « Tel était, chez les anciens, disent deux historiens d'une grande autorité, Eusèbe et Lactance, le soin religieux des tombeaux, que les tombeaux devinrent des temples et des édifices sacrés (1). »

Écoute encore un autre auteur, résumant toute la conduite des anciens à l'égard des

(1) Fuit vero usque adeo antiquis sepulcrorum cura, ut non aliunde templorum et sacrarum ædium originem deductam diligentissimi scriptores tradunt Eusebius et Lactantius. Eos viros qui humanæ vitæ aliquo modo profuerunt, cum vivos, tum maxime post mortem deorum honoribus coluerunt. Quare deorum etiam templa sepulcra eorum fuisse multi testantur. Euseb., *De Præpar. ev.*, lib. XI, c. VII; Lactant., lib. I, *De falsa Relig.*; Gyraldi, *De vario sepeliendi ritu*, p. 690. In-fol., Lyon, 1696. — Même témoignage dans Clément d'Alexandrie, *Adhortat. ad Gentes*.

tombeaux. « Dans l'antiquité, la religion des tombeaux était regardée comme une chose si sainte, qu'on prenait plus de soin de la demeure des morts que de l'habitation des vivants. Avec un soin jaloux, ils veillaient à ce que les tombeaux ne fussent jamais violés.

« Ils l'étaient aux yeux de la loi, par la sépulture d'un étranger, par celle d'un membre indigne de la famille, par la démolition ou dégradation du tombeau. Il n'était même permis de le réparer qu'à la condition de ne pas troubler les cendres des morts. La violation d'un tombeau emportait la peine de mort, la condamnation aux mines, la fustigation, l'amputation des deux mains (1). »

La loi Romaine ne faisait donc que consacrer un usage universel en disant : Le lieu où un homme est enseveli, est sacré :

(1) *Corruptum et læsum monumentum, corporibus non contactis, licet reficere. Lex VII, apud Greg. Tholosan. Lib. XXXII syngtagmatum juris universi, . 27, n° 29.*

Ubi corpus demortui hominis condas, sacer esto.

Au respect pour les morts se joignait le luxe des tombeaux. Sans mesure chez les Égyptiens et chez les Romains, comme en témoignent encore aujourd'hui, à Rome, le Môle d'Adrien, la pyramide de Cestius, le mausolée de Cécilia Metella ; et, en Égypte, les colossales pyramides : ce luxe devint tel dans la Grèce qu'il provoqua la loi suivante, dont parle Cicéron : « A cause des immenses constructions de tombeaux, que nous voyons dans le Céramique (1), il fut défendu d'élever des tombeaux trop somptueux, et qui demanderaient plus de huit journées d'hommes ; défense de les surmonter de statues, et de prononcer des discours sur les tombes, excepté à celui qui avait été chargé publiquement de cet office (2). »

Si les païens honoraient ainsi leurs morts,

(1) A Athènes, cimetière des soldats, morts à la guerre.

(2) *De Legib.*, lib. II.

tu ne seras pas étonné d'apprendre que l'Église rendit, et qu'elle rende encore les mêmes honneurs aux martyrs. Quoique pauvres en général, les premiers chrétiens sacrifiaient volontiers ce qu'ils avaient de plus précieux, pour décorer les tombes des héroïques témoins de leur foi. Le marbre, le porphyre, l'ambre, le bronze, l'argent et l'or se donnaient rendez-vous, pour former une demeure digne de leurs glorieuses dépouilles (1).

Deux sortes de sépulture. Dans leurs migrations, tous les peuples avaient emporté le souvenir de la divine sentence, prononcée contre leur premier père : Tu es poussière et tu retourneras en poussière : *Pulvis es, et in pulverem reverteris*. Ainsi, le premier genre de sépulture fut l'*inhumation*. La crémation ou l'incinération, usitée chez les Romains en particulier, et chez d'autres

(1) Ipsa illas animæ exuvias, quæ continet intus

Ædicula argento fulgurat ex solido.

Prudent., lib. *Peristephan.* hym. XI.

De Hippolyto, martyr.

peuples païens, tels que les Grecs, les Gaulois et les Germains, n'est venue qu'à la suite des temps.

Voici, d'après Pline l'Ancien, quelle en fut l'origine. « Chez les Romains l'usage de brûler les corps n'est pas d'institution primitive : on les enterrait. Mais après leurs guerres lointaines, ayant appris qu'on déterrait leurs morts, ils prirent le parti de les brûler. Cependant plusieurs familles conservèrent la coutume d'enterrer leurs morts. Ainsi, dans la famille Cornélia, personne ne fut brûlé avant le dictateur Sylla, qui voulut être consumé sur le bûcher, parce qu'ayant fait déterrer le cadavre de Marius, il craignait qu'on ne lui infligeât la peine du talion (1). »

J'ajoute en passant que l'usage de brû-

(1) *Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti : terra condebantur. Atque postquam longinquis bellis obrutos erui cognoverunt, tunc institutum... nemo ante Syllam dictatorem traditur esse crematus, idque eum voluisse, veritum talionem, eruto scilicet C. Marii cadavere. Hist., lib. XII, c. LIV.*

ler les corps, cessa sous Constantin (1).

Même chez les Romains, qui brûlaient leurs morts, le souvenir de la sépulture primitive, l'inhumation, s'était religieusement conservé, et seule l'inhumation qu'ils pratiquaient, donnait au sépulcre son caractère sacré. Cicéron est formel à cet égard. Voici ses paroles : « Avant que la terre ait été jetée sur les morts, le lieu où le corps a été brûlé ; n'a rien de religieux, mais lorsque la terre a été jetée sur les tombeaux, le mort est inhumé, et son sépulcre s'appelle terre ; et c'est alors qu'il jouit d'un grand nombre de privilèges sacrés (2).

La même croyance est rappelée par Horace et par Virgile.

« Jette-moi, dit le premier, trois fois de la terre et passe ton chemin (3). »

(1) ... quo vetus et melior consuetudo humandi frequentaretur. Minut. Felix, *Octav.*

(2) Nam priusquam in eos (mortuos) injecta gleba est, locus illo, ubi crematum est corpus, nihil habet religionis. Injecta gleba tumulis et humatus est et gleba vocatur, ac tum denique multa religiosa jura complectitur. *De Legib.*, lib. II.

(3) Injecto ter pulvere curras. *Od.*, lib. I, Od. 28.

Et Virgile : « Jette de la terre sur mon corps (1). »

C'était un devoir sacré de jeter quelques pelletées de terre sur le corps qu'on rencontrait dans la campagne et une grâce que le mort demandait aux vivants. « Cette loi non écrite, dit Sénèque, est plus forte que toutes les lois écrites (2). »

D'où pouvait venir cette croyance ? De deux sources : la première, le souvenir de la vraie sépulture que Dieu avait prescrite en condamnant le premier homme à mourir ; la seconde, la croyance superstitieuse, mais générale chez les païens, que l'âme de l'homme privé de sépulture, était condamnée à errer pendant cent ans sur les bords du Styx.

A cette espèce de purgatoire, résultant du défaut d'*inhumation*, les lois païennes condamnaient les parricides, les matri-

(1) Aut tu mihi terram injice. *Æneid.*, lib. VI.

(2) Quædam enim jura non scripta, sed omnibus scriptis certiora sunt... et stipem porrigere mendico et humum cadaveri.

cides, les suicides. A ces derniers, on coupait même la main avec laquelle, ils avaient accompli leur crime et on la jetait à la voirie. Ailleurs on l'enfouissait séparément (1).

Chez les Hébreux, on ne les enterrait même pas (2).

A Athènes on leur coupait la main, et on l'enterrait à part (3).

Et aujourd'hui, chez les peuples soi-disant chrétiens, envahis par le suicide, toutes ces peines salutaires, ou, si tu veux,

(1) Qui manum sibimet admoverit, insepultus esto. *Lex. Athen.* Dignissimum enim esse, eos qui Dei Patris imperium non expectarunt, privari quodam quasi matris gremio terræ sepulcro. His dexteram a cætero corpore abscindebant (Hebræi), ea ratione, ne membrum quod vesano quodam furore, in corpus sævierat suum, cum eo pariter sepeliretur. Egesipp, *De excidio Hierosol.*, lib. III, c. xvii.

(2) Apud Hebræos qui semet interemissent amputata dextra, inhumati projiciebantur. Jacob. Pontan., *Progynnasmat. Lat.*, lib. IV, in adnot., *Progynn.* 6, 3.

(3) Si quis seipsum occiderit, manum, quæ id fecit, seorsum reliquo cadavere, sepelire. *Æschin.*, *Orat. contra Ctesiph.*

toutes ces protestations sociales, contre le dernier des crimes sont supprimées! Où allons-nous? où en sommes-nous?

Je comptais finir aujourd'hui le sujet que j'ai commencé; mais à l'histoire du cimetière se rattachent deux questions si intéressantes, que je n'ai pas le courage de les passer sous silence. Nous les étudierons dans ma prochaine lettre.

Tout à toi.

TREIZIÈME LETTRE

29 juin.

La crémation. — Ses raisons. — Manière de distinguer les cendres des morts. — Les colomnaires. — La sépulture ordinaire. — Les cimetières communs. — Leur antiquité et leur universalité. — Propriété exclusive de l'Église.

MON CHER AMI,

Le monde a connu deux genres de sépulture : l'inhumation et la crémation. Je t'ai parlé de la première, reste la seconde. Pourquoi la crémation et comment distinguait-on les cendres du mort consumé sur le bûcher ? Telles sont les deux questions que j'ai promis d'examiner aujourd'hui.

D'abord, il faut dire comment se faisait la crémation. A Rome, pour les gens riches, elle avait lieu au champ de Mars. Les bûchers étaient construits en forme d'autels, et ornés avec goût, souvent avec une extrême

magnificence. Quand on posait le cadavre dessus, on avait soin de tourner le visage vers le ciel et de l'arroser de liqueurs odoriférantes. Alors le plus proche parent du mort, tournant le dos au bûcher, y mettait le feu avec un flambeau qu'il tenait par derrière.

Comme on croyait que l'âme du défunt se plaisait à l'effusion du sang (1), on immolait des bœufs et des moutons, qu'on jetait sur le bûcher. On donnait aussi, par la même raison, des combats de gladiateurs, substitués à la coutume, plus barbare encore d'immoler les prisonniers de guerre, auprès du bûcher des chefs, morts en combattant.

Lorsque le corps était brûlé, on éteignait le feu avec du vin, on recueillait les cendres et les os, qu'on lavait avec du vin et du lait et on les renfermait dans une urne plus ou moins précieuse (2).

(1) Souvenir et prophétie du sacrifice pour les morts.

(2) *Antiq. Rom. De Pitiscus, art. Pyra.*

Telle était la crémation des riches. Celle des pauvres et des esclaves se faisait avec moins de cérémonie. On les jetait pêle-mêle dans les ustrines publiques, espèces de vastes fossés, entourés de hauts murs, et où brûlaient de grandes quantités de bois résineux ; ou dans ces *puticuli*, puits profonds dont parle Horace, et qui se trouvaient sur le mont Esquilin. C'était, au reste, par exception, que les riches étaient brûlés au champ de Mars ; car une loi des Douze Tables défendait toute crémation dans l'intérieur de la ville : *In urbe ne sepelito, neque urito.*

Maintenant que tu connais l'existence de la crémation, tu veux savoir les raisons de cet usage. Sur ce point, les savants vivants et morts, que j'ai consultés, n'ont pu me donner que des réponses douteuses. Appuyés sur le texte de Pline, les uns prétendent qu'on brûlait les morts, afin de les préserver de toute profanation.

Bonne pour les soldats romains, morts loin de leur patrie, cette réponse n'expli-

que pas l'usage général de brûler tous les habitants de Rome, éloignés du théâtre des guerres, et dont les corps étaient à l'abri de toute profanation. Elle ne s'applique pas plus facilement à la crémation usitée chez les Grecs, les Gaulois et les Germains.

D'autres prétendent qu'on brûlait les morts, pour leur épargner les tristes mystères de décomposition qui, sous la dent des serpents et des vers, s'accomplissent dans le tombeau ; et, en conservant leurs cendres, avoir près d'eux, une partie à peu près immortelle, des êtres qu'ils avaient aimés. Dans tous les cas, on peut affirmer qu'à leurs yeux, le mépris des morts n'entraîne pour rien dans cet usage.

Plusieurs croient reconnaître dans la crémation une inspiration satanique. D'abord, cet usage n'est venu qu'après celui de l'inhumation. Ensuite, il n'a été que local ; enfin, il offre quelque chose de cruel et qui blesse l'amitié et la piété filiale. La preuve que la crémation n'est pas d'inspiration divine, c'est qu'elle est en opposi-

tion avec l'inhumation, réglée par la sentence primitive de Dieu lui-même; en opposition avec la coutume invariable du peuple de Dieu et de tous les anciens peuples en général; en opposition avec l'esprit du christianisme, qui regarde comme une barbarie de brûler les corps, ce qu'il n'a jamais fait, et qui, monté sur le trône avec Constantin, s'empessa d'abolir cet usage.

En un mot, Dieu a dit : Le corps de l'homme retournera dans la terre d'où il a été tiré et il s'y transformera pour se relever immortel. L'éternel adversaire de Dieu, *diabolus*, aurait répondu : Il n'en sera pas ainsi, l'homme sera brûlé, et, en l'anéantissant, autant qu'il est en moi, je ferai oublier le dogme de la résurrection.

Il n'y avait que trop réussi suivant Tertullien, dont je vais te citer les paroles, en confirmation de ce qui précède. « Le vulgaire se moque de notre foi à la résurrection, croyant qu'il ne reste rien après la mort. Et cependant, ils rendent des honneurs aux morts, avec grand appareil,

grandes dépenses et par des festins somptueux, selon eux ardemment désirés, par eux à qui ils ne reconnaissent aucun sentiment. Et moi, avec plus de raison, je me moque du vulgaire qui, après avoir atrocement brûlé les morts, *atrocissime exurit*, les nourrit splendidement, et avec le même feu les honore et les insulte. O piété jouant avec la cruauté ! Sacrifie-t-il ou insulte-t-il, lorsqu'il fait brûler des viandes pour ceux qu'il a brûlés (1) ? »

Afin d'achever de nous rendre suspecte de satanisme l'incinération des morts, j'ajoute que les modernes païens prêchent, depuis quelque temps, en France et en Italie, ce nouveau retour à la belle antiquité.

Tout cela, mon cher ami, ne nous dit pas comment on parvenait à distinguer les cendres du mort, de celles du bois et des animaux, consumés avec lui sur le même bûcher. Ici encore, la science est à peu près muette. Une chose est certaine, les

(1) *De Resurrec. car. c. 1.*

anciens avaient un moyen de ne pas se tromper : quel était-il ?

L'opinion la plus probable est qu'au sommet du bûcher était un espace réservé, une sorte de gril isolé soit en fer, soit en briques, au milieu duquel le corps était consumé, sans que les cendres étrangères pussent se mêler à ses cendres (1).

L'usage de brûler les morts et de conserver leurs cendres dans des urnes, donna lieu à une espèce de cimetières appelés *colombaires*. Ce nom vient de petites ouvertures,

(2) Après avoir soigneusement examiné cette question et réfuté l'usage général de la chemise d'amiante, Kirckmann dit : Cum clarissimo viro J.-J. Causaubono ita sentio, cadaver cremandum sic in pyra fuisse collocatum ut cineres et ossa separata manerent, neque aut ligni cineribus aut animantum, quæ simul cremebantur ossibus commiscerentur. Atque ita ex situ et collocatione cadaveris facultatem fuisse discernendi cineres ac ossa. Cujus opinionis fundum habemus Quintum smyrnæum. Lib. III, *Derelictorum*, p. 206. — Kirckmann, *De funerib. Roman.*, lib. II, p. 372. Edit. Lubeck; et lib. IV. Hamburg, 1595; in-12. — Voir aussi Guichard, *Funérailles des Romains*, etc. Lyon, 1581, in-4 : liv. I, c. VII, p. 87, 88.

semblables à des nids de pigeons ou de colombes, pratiquées dans les murs, et où l'on trouve rangé avec ordre, un nombre considérable de vases en terre cuite ou en bronze, avec un couvercle dessus et sur la face antérieure le nom de la personne. A Rome, tu as vu comme moi, et comme tous les voyageurs, les colomnaires d'Hylas et des affranchis d'Auguste. Ils forment de larges carrés creusés dans la terre, dans lesquels l'on descend facilement par des escaliers assez bien conservés.

Ces colomnaires n'étaient pas le cimetière dans le sens actuel du mot. Ils prouvent néanmoins que l'usage de posséder des lieux de sépulture commune à l'usage d'un peuple, d'une famille, d'une corporation, est aussi ancien que le monde.

S'agit-il du cimetière proprement dit, la chose est encore plus évidente. L'Écriture nous apprend que le patriarche Abraham, qui ne possédait aucune propriété territoriale, acheta, dans la vallée de Mambré, une caverne dont il fit le tombeau de sa

famille; où il ensevelit Sara, son épouse; où il fut lui-même enseveli; où ses descendants rapportèrent d'Égypte les corps de Jacob et de Joseph (1).

Les Israélites considéraient comme un bonheur d'être, après leur mort, *apposés à leurs pères*; c'est l'expression que nos saints livres ont consacrée. Un des plus grands malheurs qui pût leur arriver, était de se trouver exclus du tombeau de leurs ancêtres. Cette exclusion était aussi une des menaces les plus redoutées que Dieu faisait aux coupables.

Les païens aussi, même ceux qui brûlaient les corps, avaient des lieux de sépulture commune. Témoin, outre les colombaires dont je viens de parler, les anciennes nécropoles d'Égypte et d'Athènes. A Pompéï encore les cimetières sont réunis à l'entrée de la ville.

En visitant la capitale du monde, tu as remarqué comme moi la série de tombeaux

(1) Gen., xxiii, 17; xxv, 91; xlii, 30; xlix, 29.

qui bordent l'ancienne *Via Appia*. Quel voyageur n'a contemplé les mausolées de Sextius et de Cecilia Metella? qui n'a pénétré dans la chambre mortuaire des Scipions? car, comme Abraham, les riches romains achetaient un terrain destiné à recevoir leurs cendres et celles de leur famille.

Les Turcs ont aussi leurs cimetières. Non moins sacrés, pour eux, que les cimetières antiques, pour les Grecs et les Romains, ils les entretiennent avec soin et dans leurs visites ils font lire, en guise de prières, aux prêtres musulmans, quelques versets du Coran en l'honneur de leurs morts.

Parmi les chrétiens, le même usage subsiste depuis l'origine. Les catacombes romaines ne sont qu'un immense cimetière, dont les rues se déroulent en tout sens et sur une incroyable étendue, pour multiplier les demeures des morts.

Quand, après trois siècles de persécution, l'Église put se montrer au grand jour, elle eut ses cimetières au soleil. Depuis, il en a

toujours été de même. Tous étaient la propriété exclusive de l'Église, parce que tous étaient des lieux saints, consacrés par ses bénédictions. C'est bien le moins qu'une mère soit propriétaire du dortoir où dorment ses enfants (1).

Dans ma prochaine lettre, je répondrai à ta question : Pourquoi l'Église bénit-elle les cimetières ?

Tout à toi.

(1) Sepulcrorum loca sacerdotali benedictione consecrata fuisse. Gregor. Turon., *De Glor. confess.*, c. cvi. — Omnia autem cœmeteria consecrabantur, ab hisque potestas secularis excludebatur. Ivo carnot., *Epist.* 229.

QUATORZIÈME LETTRE

30 juin.

Raisons pour lesquelles l'Église bénit les cimetières. — En éloigner les mauvais anges. — Témoigner sa charité. — En faire un lieu de prières. — Proclamer la sainteté du corps de l'homme. — Noblesse du corps de l'homme en général. — Chef-d'œuvre de Dieu. — Image du corps du Verbe incarné. — Sanctuaire et coopérateur de l'âme. — Belle doctrine de Tertullien.

MON CHER AMI,

Afin que tu ne m'accuses pas d'être un mauvais payeur, je dégage aujourd'hui ma promesse en répondant à ta question : Pourquoi l'Église bénit-elle les cimetières ?

L'Église bénit les cimetières pour différentes raisons, entre autres pour proclamer sa foi à la sainteté du corps de l'homme, au dogme de la fraternité universelle et à nos glorieuses destinées au delà du tombeau.

En conséquence, l'Église bénit les cimetières 1° pour soustraire ces lieux aux usages profanes, en éloigner les esprits de ténèbres et les confier à la garde des esprits bienheureux ; 2° pour témoigner que les fidèles dont les corps y reposent, sont morts dans sa communion et appartiennent, autant qu'elle peut en juger, à la société des élus. Par cette bénédiction, le cimetière devient pour les fidèles trépassés, comme l'église souterraine où ils attendent la résurrection glorieuse.

3° L'Église bénit les cimetières pour témoigner à ses enfants sa charité maternelle, puisqu'elle les suit jusqu'au tombeau et au delà. Son exemple recommande ainsi l'œuvre de miséricorde, si louée dans l'Écriture, d'ensevelir les morts et de leur procurer une sépulture honorable. Elle rappelle la conduite du pieux Tobie, et imite les saintes femmes qui ont honoré le tombeau du Sauveur.

4° L'Église bénit les cimetières pour en faire un lieu de prières, à l'usage des fi-

dèles vivants, et pour inviter tous les chrétiens à prier pour leurs frères défunts. Cette bénédiction, non-seulement sanctifie le terrain, où les corps des fidèles sont déposés, mais elle profite aussi à leurs âmes. En effet, elle demeure attachée au sol, comme une *prière permanente*, par laquelle l'Église invoque la miséricorde divine en faveur des fidèles trépassés, afin qu'à l'heure dernière, ils entendent la trompette du jugement, pour leur gloire et leur bonheur.

Voilà l'immense bénéfice de la sépulture en terre sainte. Vouloir en priver les défunts, n'est-ce pas une cruauté qui justifie cette parole de nos Livres saints, appliquée aux solidaires : Cruelles sont les entrailles des impies : *Viscera impiorum crudelia*. Transportez-vous devant un de ces épouvantables cratères de l'industrie humaine, un haut fourneau. Votre femme, votre enfant, votre père, votre mère, tombe dans ce cratère, vous avez un moyen de les retirer de ce gouffre de feu ou d'en tempérer les ardeurs dévorantes. Une autorité civile, une

secte odieuse, se présente et vous défend de faire usage de ce moyen, qu'elle appelle une superstition. Quel est celui qui subirait une pareille tyrannie sans émotion ? Et la lutte avec ce pouvoir despotique ne serait-elle pas obligatoire ?

5° Comme je l'ai dit, l'Église bénit les cimetières, afin de manifester son profond respect pour le corps des fidèles, sa foi au dogme de la fraternité universelle et à nos glorieuses destinées au delà du tombeau. Ici, commence le vrai sujet de ma lettre d'aujourd'hui, et de mes lettres suivantes. Dans les temps où nous sommes, je n'en connais pas de plus important. Demande à Dieu et à sa divine Mère, que je ne reste pas trop au-dessous de la tâche que ton amitié m'impose.

Le cimetière est le prédicateur éloquent de la sainteté du corps de l'homme et surtout du chrétien. « Je suis sanctifié, nous dit-il, je suis un vase sacré, un reliquaire ; parce que je dois recevoir une chose sainte et sacrée : c'est votre corps. » En effet, après

l'âme, rien n'est plus noble, rien n'est plus saint, que notre chair. Veux-tu le comprendre? Écoute un docteur dont l'éloquence fera l'éternelle admiration des siècles.

« Le premier titre de votre corps à votre amour et à votre respect, dit Tertullien, c'est la grandeur de l'ouvrier qui l'a formé. Cet ouvrier n'est ni un homme ni un ange, c'est Dieu lui-même. Grande est la différence entre la manière dont Dieu créa les créatures et dont il fit l'homme. Pour les premières, la parole seulement, pour l'homme la parole et la main. La main à cause de la souveraineté, de peur qu'il ne fût confondu avec les autres créatures : Et il façonna l'homme, *et finxit hominem*.

« Servantes de l'homme, toutes les créatures sortirent du néant, au simple commandement de la voix. Au contraire, l'homme, roi des créatures, fut, pour cela, fait de la main même de Dieu. Tel est le signe de sa royauté. Or, souvenez-vous que l'homme est proprement appelé chair, et

que ce fut son premier nom : *Et du limon, Dieu fit l'homme*. Homme déjà et encore limon : *Jam homo, qui adhuc limus*.

« Et Dieu souffla dessus un souffle de vie. Ainsi l'homme, limon d'abord, et ensuite complet : *A deo homo figmentum primò, dehinc totus*. Par là je veux montrer et je veux qu'on sache que tout ce que Dieu a fait et promis à l'homme, est dû non-seulement à l'âme, mais à la chair : *non soli animæ, verum et carni scias debitam* (1). »

Ainsi la première noblesse de notre corps, et son premier titre à nos respects, c'est d'être, dans un sens particulier, l'ouvrage de Dieu. En voici un second plus sacré que le premier : notre corps est formé sur le modèle de celui du Verbe incarné. Continuons d'écouter Tertullien. « Dans la construction de cette matière, une grande chose se faisait. Autant de fois qu'elle était touchée par la main de Dieu, qu'elle était divisée, taillée, étendue, façonnée, autant de fois elle était honorée. Voyez-vous Dieu tout

(1) *De Resurrect. carnis, c. v.*

entier occupé d'elle, et, avec un soin jaloux, employant sa main, sa pensée, son travail, sa réflexion, sa sagesse, sa providence et surtout son amour, à en former les linéaments ?

« Pourquoi tout cela ? Parce que la pensée du Christ, l'homme futur, présidait à la formation de tous les traits exprimés sur le limon : c'est lui, Verbe fait chair, qui était alors et ce limon et cette terre. Telles sont, en effet, les paroles du Père au Fils : *Faisons l'homme à notre image* ; et Dieu fit l'homme, c'est-à-dire qu'il le façonna et le fit à l'image de Dieu, c'est-à-dire du Christ : le Verbe de Dieu qui, fait à l'image de Dieu, ne devait pas regarder comme une rapine de s'égalier à Dieu. Ainsi, ce limon, qui dès lors revêtait l'image du Christ incarné dans la suite des âges, n'était pas seulement l'ouvrage d'un Dieu, il en était le gage : *non tantum opus Dei erat, sed et pignus*.

« De quoi sert maintenant, pour rendre méprisable l'origine de la chair, de dire qu'elle est de terre, élément bas et vil ?

Bien qu'une autre matière aurait pu servir à former l'homme, ne faut-il pas considérer la suprême grandeur de l'ouvrier, qui trouve la terre digne de son choix et de son travail ? mais ce limon qui vous scandalise est maintenant une autre chose. Je tiens la chair et non la terre : *carnem jam teneo, non terram.*

« Effacé et dévoré, le limon est devenu chair. Quand ? Lorsqu'au souffle de Dieu, l'homme fut fait âme vivante. Semblable au feu qui, en cuisant la terre, lui donne une autre qualité, ce souffle puissant changea le limon en chair. C'est ainsi que le potier peut, sous l'action d'un feu calculé, changer l'argile en une matière plus robuste, et lui donner une nouvelle figure (1). »

Où trouver, mon cher Frédéric, des pensées plus profondes et plus belles, des motifs plus puissants de respect pour notre corps ? Quel malheur irréparable d'éloigner des mains de la jeunesse les Pères de l'Église !

(1) *Ibid.*, c. VI.

Mais ce n'est pas tout, notre corps a un troisième titre à notre respect : il est le tabernacle de l'âme et son coopérateur. Personne mieux que le grand Tertullien ne peut nous décrire cette nouvelle prérogative : ne nous laissons pas de l'entendre.

« Cela étant, vous avez et le limon rendu glorieux par la main de Dieu, et la chair rendue plus glorieuse encore par le souffle divin : souffle générateur par lequel la chair perd les traits du limon et reçoit de l'âme ses brillants ornements. Vous n'êtes pas plus habile que Dieu, vous qui enchâsez les pierres précieuses de la Scythie et de l'Inde, les rubis de la mer Rouge, non dans le plomb, ni dans l'airain, ni dans le fer, ni même dans l'argent, mais dans l'or le plus pur et le mieux travaillé. De même pour les vins et les parfums de grand prix, vous avez soin de choisir des vases convenables et d'égaliser à la beauté du glaive la richesse du fourreau.

« Et vous croyez que l'âme, image de Dieu, souffle de son esprit, ouvrage de sa bouche,

Dieu l'aurait enfermée dans un cercueil et ainsi condamnée à une indigne prison ? Non, il l'a placée, ou plutôt insérée et mêlée à la chair, d'une manière si intime, qu'il est douteux si c'est la chair qui porte l'âme, ou l'âme qui porte la chair ; si c'est la chair qui obéit à l'âme, ou l'âme qui obéit à la chair. Mais, bien qu'il soit de foi que c'est l'âme qui imprime le mouvement et exerce l'autorité, comme étant plus près de Dieu ; il reste cependant à la gloire de la chair, qu'elle contient la parente de Dieu et partage son empire.

« Quel est, en effet, l'usage des créatures, les richesses de ce monde, le goût des fruits, la beauté des éléments dont l'âme ne jouit pas par la chair ? que dis-je ? par la chair l'âme est en possession de ce magnifique instrument qu'on appelle les cinq sens : la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher ; par la chair elle reçoit l'influence divine, puisqu'elle ne fait rien que par la parole, même tacitement proférée, et le discours se fait par l'organe de la chair ; et

par la chair s'exercent les arts, les études, les découvertes, les ouvrages, les négoce, toutes les actions se font par la chair. Toute la vie de l'âme dépend tellement de la chair que, pour l'âme, mourir c'est être séparée de la chair.

« Or, si par la chair toutes les créatures de l'univers sont soumises à l'âme, elles le sont aussi à la chair. Car il est nécessaire d'agir avec l'instrument dont vous êtes obligé de vous servir pour agir. Ainsi, tout en regardant la chair comme le ministre et la servante de l'âme, nous trouvons qu'elle est sa compagne et sa cohéritière : si des biens du temps, pourquoi pas des biens de l'éternité (1)? »

Ouvrage direct de la main de Dieu, chef-d'œuvre de sa science et de son amour ; formé sur le modèle divin du corps du Verbe incarné ; sanctuaire de l'âme, coopérateur de l'âme, compagnon de son empire, ins-

(1) Ita caro dum ministra et famula animæ deputatur, consors et cohæres invenitur : si temporalium, cur non et æternorum. Cap. vii.

trument nécessaire de ses jouissances : voilà le corps de l'homme. Quelle noblesse !

Ne sois pas étonné, mon cher Frédéric, si j'insiste sur ces vérités fondamentales, dont la sanctification du cimetière nous rappelle le souvenir. Fut-il jamais plus nécessaire de redire à l'homme la dignité de son corps ? ne vivons-nous pas dans un siècle où les uns regardent le corps de l'homme comme un tas de boue ; où les autres se donnent pour mission la réhabilitation de la chair ? Antiphrase sacrilège ! Telle qu'ils l'entendent, la réhabilitation de la chair, c'est la dégradation de la chair, la souillure de la chair, la profanation de la chair.

Oui, ils la dégradent, ils la souillent, ils la profanent, en activant en elle, par tous les moyens, le virus de la concupiscence. Ils le développent, par tous les genres d'excès, de table et de plaisir ; par la mollesse des habitudes, la satisfaction de tous les appétits, par mille actions honteuses et meurtrières, tant pour eux que pour les autres ; par le luxe qui leur fait regarder la chair

comme une momie vivante qu'il faut entourer de rubans, parfumer d'essences et affubler de colifichets. Dégradation, souillure, profanation.

Ce n'est pas ainsi que le Créateur veut qu'on respecte le chef-d'œuvre de ses mains, l'image de son Fils, le sanctuaire d'une âme immortelle. Respecter la chair, c'est la faire servir, elle, ses organes et ses sens, uniquement aux fins pour lesquelles Dieu l'a créée; c'est la regarder comme plus sacrée que les vases qui servent à l'autel; c'est la discipliner afin de la rendre belle et forte, en la maintenant dans les limites de la modestie, de la tempérance et la soumettant à la mortification et au travail. Voilà, mon cher ami, le respect que tout homme doit à son corps. S'il n'est pas de devoir plus sacré, il n'en est peut-être pas de plus oublié.

A bientôt la dignité de la chair du chrétien.

QUINZIÈME LETTRE

1^{er} juillet.

Noblesse, beauté, sainteté du corps du chrétien. — Triple gloire. — Paroles de Tertullien. — Recommandations de Saint-Paul. — Respect de l'église pour le corps du chrétien. — Pieux usages. — Fermer les yeux du défunt. — Lavement du corps. — Suaire blanc, et étoffes précieuses. — Exposition du corps. — Usage parisien. — Cercueil de bois. — Enterrement dans un lit de fleurs. — Baisement des pieds. — Honte et malheur des profanateurs de leur corps.

MON CHER AMI,

Entre toutes les créatures sorties de la main de Dieu, les plus belles et les plus nobles, sans conteste, sont les anges et les âmes; mais après les anges et les âmes, la première créature en noblesse et en beauté, c'est le corps de l'homme. A ce titre il mérite tous nos respects. Mais s'il en est ainsi du corps de tout homme, païen et même sauvage, comment dire la noblesse, la

beauté, la sainteté du corps du chrétien et les respects qui lui sont dus ?

Dans l'homme non chrétien, le corps est l'image plus ou moins défigurée du corps du Verbe incarné ; il est le sanctuaire d'une âme, mais d'une âme non régénérée ; il est le coopérateur de cette âme, mais seulement dans des actions de l'ordre purement naturel. Telle est sa triple gloire. Dans le chrétien, infiniment plus grande est cette triple gloire.

Purifiée dans les eaux du Baptême, l'âme reçoit une beauté surhumaine qui rayonne sur le corps ; et le corps la conserve, tant qu'il ne l'oblitére pas par le péché. De là ce fait reconnu par les vrais observateurs, que le type de la vraie beauté ne se trouve que chez les chrétiens ; et parmi les chrétiens, chez les catholiques ; et parmi les catholiques, dans le jeune homme pur comme un ange et dans la vierge vraiment vierge. De là, ce second fait constaté cent fois par les missionnaires, que le baptême donne aux Néophytes, sauvages et anthropophages, une

physionomie nouvelle qui les rend à peine reconnaissables.

Première gloire supérieure pour le corps du chrétien, et premier titre à notre respect.

Comme le corps de l'infidèle, le corps du chrétien n'est pas le sanctuaire, le tabernacle d'une âme souillée et défigurée par le péché ; d'une âme sans charmes et sans beauté aux yeux de Dieu. Il est le sanctuaire d'une âme dont la beauté rivalise avec celle des anges ; beauté qui éclipse celle de toutes les créatures visibles ; beauté telle qu'elle ravit le cœur de Dieu lui-même et dans laquelle il contemple comme dans une glace limpide, ses incomparables perfections. Que dis-je, mon cher ami ? par la communion le corps du chrétien devient le tabernacle de Dieu lui-même en personne. Il ne se peut rien dire de plus à sa louange.

Seconde gloire supérieure pour le corps du chrétien, et second titre à notre respect.

Il en est une troisième, plus grande en-

core s'il est possible. Le corps du chrétien est le coopérateur de l'âme dans toutes les œuvres de l'ordre surnaturel. Sous ce rapport, pour montrer la dignité du corps du chrétien, il suffit de dire, avec Tertulien, que le corps est tellement le pivot du salut éternel, que l'union de l'âme avec Dieu ne s'accomplit que par le moyen du corps (1).

« Voyez plutôt : le corps est lavé, afin que l'âme soit purifiée. Le corps est joint, afin que l'âme soit consacrée. Le corps reçoit l'imposition des mains, afin que l'âme soit éclairée du Saint-Esprit. La chair se nourrit du corps et du sang du Christ, afin que l'âme soit engraisée de Dieu. Unis dans le travail, le corps et l'âme ne peuvent donc être séparés dans la récompense.

« N'est-ce pas le corps qui rend possibles et qui partage, à ses dépens, les sacrifices agréables à Dieu, j'entends les morti-

(1) *Adeo caro salutis est cardo, de qua quum anima Deo allegitur, ipsa est quæ efficit ut anima allegi possit, De resurr. car., c. VIII.*

fications de l'âme, ses jeûnes, ses austérités et toutes les conséquences pénibles qui en résultent? N'est-ce pas des biens du corps que la virginité, la viduité, la chasteté conjugale, forment un encens de bonne odeur?

Mais que pensez-vous du corps, lorsque, pour la défense de la foi, il est exposé à la haine publique; lorsque, enfermé dans les prisons, il est tourmenté par la privation de la lumière, par l'isolement, par la malpropreté, par la puanteur, par une nourriture dégoûtante, n'étant pas même libre pendant le sommeil, puisqu'il est enchaîné sur sa couche et cruellement blessé par les pointes dont elle est hérissée; lorsqu'enfin conduit au supplice, il s'efforce en mourant de rendre la pareille au Christ mort pour lui, souvent par le même supplice de la croix, pour ne pas dire par des supplices plus cruels?

« N'est-elle pas infiniment heureuse et infiniment glorieuse cette chair qui, en accomplissant ce suprême devoir peut ren-

dre à Notre-Seigneur la seule chose qu'il demande, ce qui manque à ses souffrances ! jamais elle ne lui est plus unie, que lorsqu'elle est plus crucifiée : *hoc magis vincta quo absoluta* (1). »

Ces éloquents paroles t'ont fait comprendre, mon cher Frédéric, la dignité du corps du chrétien et la noblesse de ses fonctions. Chaque jour, elles se montrent à nos yeux, si nous réfléchissons, qu'en associant la chair à l'esprit, Dieu l'a associée à la Religion. Il l'a fait d'une manière si admirable que, lorsque l'âme n'a pas la liberté de satisfaire son amour en se servant de la parole, des mains, des prosternements, elle se sent comme privée d'une partie du culte qu'elle voudrait rendre et de celle même qui lui donnerait le plus de consolation.

Mais si elle est libre, et que ce qu'elle éprouve au dedans la touche vivement et la pénètre, alors ses regards vers le ciel, ses mains étendues, ses cantiques, ses proster-

(1) C. VIII.

nements, ses adorations diversifiées en cent manières, ses larmes que l'amour et le repentir font également couler, soulagent son cœur en suppléant à son impuissance.

Il semble dès lors que c'est moins l'âme qui associe le corps à sa piété et à sa religion, que le corps qui se hâte de venir à son secours et suppléer à ce que l'esprit ne saurait faire; de telle sorte que dans l'action, non-seulement la plus spirituelle, mais aussi la plus divine, la communion, c'est le corps qui tient lieu de ministre et de prêtre; comme dans le martyre, c'est le corps qui est le témoin visible et le défenseur de la vérité contre tout ce qui l'attaque.

Troisième gloire supérieure pour le corps du chrétien, et troisième titre à notre respect.

Après cela, mon cher ami, faut-il être étonné que l'apôtre saint Paul recommande si vivement aux chrétiens le respect de leur corps? «Glorifiez, dit-il, et portez Dieu dans votre corps. Vous êtes les temples du Saint-

Esprit, les membres mêmes de Jésus-Christ. Malheur à celui qui profane sa chair, il profane le temple même de Dieu ; et Dieu exterminera le profanateur de son temple (1). »

Faut-il s'étonner que ce corps, à peine expiré, soit entouré par l'Église des marques du plus profond respect? Je dis l'Église; car c'est d'elle, fidèle héritière des traditions primitives, que sont venues, et par elle que se conservent, ces manifestations de respect pour le corps du chrétien. Nous voyons que, dès les premiers siècles, on fermait doucement les yeux du défunt, afin que son visage ne présentât que le calme du sommeil (2).

On lavait respectueusement le corps tant de fois sanctifié, afin qu'il rentrât dans le sein de sa mère, purifié des moindres souillures, comme on purifie le grain destiné à se changer dans la terre en riches épis.

(1) Passim.

(2) *Epls. Diony. Alexand., apud Euseb., lib. VII, c. XVII.*

Pour n'en citer qu'un exemple, ainsi fut lavé, suivant l'usage traditionnel, le corps du plus grand empereur chrétien, Charlemagne (1). On regardait, d'ailleurs, comme un grand châtement d'être enseveli sans cette purification (2).

Au lavement du corps, succédait, autant que possible, l'embaumement (3). C'était à l'imitation de l'embaumement de Notre-Seigneur. Embaumé, ou du moins lavé, le corps était enveloppé d'un linge blanc, et, suivant la fortune, d'étoffes précieuses, brodées d'or. Le respect du défunt et la piété filiale envers un être chéri, allaient quel-

(1) *Corpus Caroli Magni solemniter lotum*. Eginard. *In vit.*, etc.

(2) *Erat sane antiquis maxima poena scdatum mori aut sepeliri ut colligere licet. Levit. xx, in fin: Sanguis eorum sit super illos. Unde morem in Ecclesia invaluisse defunctos lavari conjicio. Duranti, De ritib., etc., p. 185; id. Tertull., Apol., c. xiii; Euseb., lib. VII, c. xxii; id. Gregor. Tur., De Gloria confess., c. civ.*

(3) *Aspersaque myrrha, Sabæ
Corpus medicamine servat.*

*Prudent. Cathemer., Hymn. ad
exequias defuncti.*

quefois, suivant saint Jérôme, au delà des bornes de la modération chrétienne (1). Maintenu dans de justes limites, surtout à l'égard de ceux qui ont tenu sur la terre la place de Dieu, l'Église ne l'a jamais désapprouvé (2).

Laisse-moi te citer encore quelques marques de respect pour le corps de l'homme. Elles te prouveront de plus en plus que dans la manière d'envisager notre chair, les siècles chrétiens sont à l'antipode des solidaires. Placé dans le cercueil, le corps était exposé à la porte de la maison. Cet usage est venu de la plus haute antiquité;

(1) Corpora mundata et uncta candido linteamine obvolvebantur. — Parcite quæso vobis, parcite saltem divitiis quas amatis. Cur et mortuos vestros auratis obvolvete vestibus? cur ambitio inter luctus, lacrymasque non cessat? an cadavera divitum nisi in serico putrescere nesciunt. *In vit. S. Pauli Eremit.*

(2) Sane in Pontificum, regum, principum exequiis pretiosæ vestes, et complura alia quæ ad splendorum et pompam pertinent, non improbantur. Marcellus, lib. I, *Sacrar. Cærem.*, sect. xv; Guichard, *Diverses manières de sépulture*, liv. III, c. xii.

car on le trouve chez les Grecs et les Romains : et il se conserve religieusement à Paris. Tu ne peux passer devant une maison mortuaire, sans apercevoir, sous la porte cochère, une sorte de chapelle ardente, au milieu de laquelle repose le cercueil, et du côté de la rue un bénitier.

La raison de cet usage, qui fait une partie intégrante de la religion des Parisiens, nous est donnée par les anciens liturgistes. « On expose ainsi les défunts, afin d'avertir les passants de l'incertitude de la mort, et demander leurs prières pour les trépassés (1). »

Il est juste d'ajouter que personne, pas même les *civilisés*, ne passe devant ce cercueil, ou ne rencontre un convoi, sans donner un signe de religion ou du moins de respect, soit en se découvrant, soit en jetant de l'eau bénite, soit en faisant le signe de la croix.

(1) Ego vero illud Lutetiæ receptum existimo, quo et mortis, quæ propter incertos casus quotidie imminet, prætereuntes reminiscantur, et ad precationes pro defunctis excitentur. Duranti, *De ritib.* etc.,

Un autre usage non moins ancien dans l'Église et dont la signification est une espérance, c'est de placer le corps dans un cercueil de bois. « Le cercueil est de bois, dit saint Ambroise, à cause de l'espérance de la résurrection. C'est sur le bois que Jésus a tué la mort. Inutile jusque-là, le bois est devenu depuis ce moment un principe de vie (1). »

Deux autres usages, et je finis. Certain ordre religieux enterre ses défunts dans un lit de fleurs, et je pourrais nommer une congrégation d'hospitalières, qui remonte au VI^e siècle, et dont les constitutions prescrivent à la religieuse de baiser respectueusement les pieds du mort qu'elle vient d'ensevelir. Inutile d'ajouter que ces pieuses pratiques se conservent, du moins en partie, dans les pays vraiment chrétiens ;

p. 117; pour les païens, Suet. in *Aug.*; Homer., *Iliad.*, VII; Virgil., *Æneid.*, II.

(1) Feretrum vero ligneum est, propter spem resurgendi. Lignum enim etsi antea non proderat, postquam tamen Jesus id tetigit, proficere cœpit ad vitam. In *Luc.*, c. II. — C'est ce que chante l'Église, ut qui in ligno vincebat, in ligno quoque vinceretur.

et rien ne serait plus désirable que de les rétablir là où elles sont tombées en désuétude.

Je reviens au cimetière et je demande : faut-il s'étonner que l'Église bénisse avec une solennité si imposante le lieu où doit reposer le corps du chrétien ? Non, mon cher ami, ni cette bénédiction ni les usages respectueux que je t'ai rapportés ne doivent nous étonner. Ce qui doit nous étonner, nous confondre, nous navrer de douleur, c'est de voir le peu de respect que la plupart ont pour leur corps ; la facilité avec laquelle, esclaves de leurs passions, ils le souillent et le profanent, soit en eux-mêmes soit dans les autres.

Il faut, en gémissant et en tremblant, leur rappeler ces divines paroles : « L'homme n'a pas compris sa dignité ; il s'est comparé aux bêtes, et il s'est fait semblable à elles. Malheur à lui ; car Dieu ne laissera pas impunis les profanateurs de son temple : *Qui templum Dei violaverit, disperdet illum Dominus.* »

Tout à toi.

(1) Ps. XLVIII, 13 ; I Cor., CXI, 17.

SEIZIÈME LETTRE.

4 juillet.

Encore le respect pour le corps de l'homme. — Justification nouvelle de la bénédiction du cimetière. — Seconde prédication du cimetière : *Le dogme de la fraternité universelle et éternelle.* — *Le cimetière la proclame par la place même qu'il occupe.* — Il nous apprend à fraterniser avec les morts, en pensant à eux, en priant pour eux, en profitant des leçons qu'ils nous donnent. — Enterrements dans les églises et hors des villes. — Paroles de saint Chrysostome.

MON CHER AMI,

A l'époque de sensualisme grossier où nous vivons, le respect de l'homme pour son corps est un devoir tellement méconnu, que je crois devoir insister sur ce point essentiel de la vie chrétienne, sociale et même physique. Dans ce but, je vais donner une dernière raison, pour laquelle l'Église bénit les cimetières. Résumant toutes les autres, elle fait briller de tout son éclat la

foi de notre mère et sa profonde vénération pour le corps de ses enfants.

L'Église bénit donc les cimetières pour manifester le respect qu'elle porte aux corps des fidèles, à ces corps que l'Apôtre appelle les temples du Saint-Esprit, les membres de Jésus-Christ. Par le baptême, par l'onction sainte, par la divine Eucharistie, ces membres ont été sanctifiés et consacrés à Dieu, il convient qu'ils reposent dans une terre sainte. S'ils tombent en poussière, selon la sentence que Dieu a prononcée contre l'homme prévaricateur, ils attendent néanmoins la résurrection glorieuse, et sont destinés à monter un jour au ciel. Ils sont la propriété des âmes qui règnent déjà dans la cité des saints, et qui jouissent de la vue de Dieu.

L'Église, il est vrai, ne place sur ses autels et n'entoure d'un culte public, que les reliques des saints dont elle a constaté les vertus héroïques, et dont Dieu même a manifesté la puissance par des miracles ; mais les corps des fidèles, morts en état de grâce,

et destinés par conséquent à la gloire du ciel, participent sans aucun doute aux témoignages de vénération, que nous rendons aux restes précieux des plus grands serviteurs de Dieu; et on peut dans un sens vrai les appeler de *saintes reliques*. Il faut donc que la terre où ils reposent soit sanctifiée.

Et maintenant, mon cher Frédéric, repasse dans ta pensée mes lettres précédentes et dis-moi si la bénédiction du cimetière n'est pas bien justifiée? Dis-moi encore s'il est possible de proclamer plus éloquemment, que fait le cimetière lui-même, la sainteté de notre corps, par conséquent de réfuter plus solidement les dégradantes doctrines des solidaires, pour qui le corps de l'homme n'est qu'un tas de boue?

Passons à la seconde prédication du cimetière : *Le dogme de la fraternité universelle et éternelle.*

Sur ce nouveau sujet le grand prédicateur n'est pas d'une éloquence moins victorieuse. Son discours est dans la place même qu'il occupe. La mort brise-t-elle

tout lien entre ceux qui restent en ce monde et ceux qui en sortent? La nature répond : oui. La foi dit : non. Et elle le dit par la voix du cimetière. C'est afin que tous, jeunes et vieux, riches et pauvres entendent cette voix que le cimetière est placé près du temple. Par cette position il redit aux yeux, comme à l'esprit, et il redit nuit et jour le dogme consolateur et si éminemment social de la communion des saints : communion universelle et durable comme le christianisme.

Ainsi, nous faire penser aux morts, soulager les morts, profiter des leçons qu'ils nous donnent, en un mot nous faire fraterniser avec eux de la manière la plus utile pour eux et la plus consolante pour nous : telle a été la pensée de l'Église, en plaçant le dortoir de ses enfants, près de leur berceau.

Laisse-moi te développer en quelques mots cette salutaire pensée. Le cimetière est près de l'église pour nous empêcher d'oublier nos morts, et nous préserver du

malheur d'être nous-mêmes oubliés un jour. S'il est un devoir sacré, c'est de prier pour les morts. Afin de le remplir, il faut y penser. C'est pour nous le rappeler sans cesse que le cimetière est placé près du lieu où toute la paroisse se réunit chaque semaine. Qu'on éloigne le cimetière de l'église : qu'arrivera-t-il ? je l'ai déjà dit . les morts seront bien vite oubliés.

Or, quand une paroisse, une famille, un enfant oublie ses morts : mauvais signe. Cet oubli est une ingratitude ; nous devons tout aux morts, même la vie. C'est un malheur ; souvent le souvenir des trépassés forme pour les vivants un patrimoine moral, plus précieux que la fortune ; plus souvent encore les dernières paroles d'un père mourant, les dernières recommandations d'une mère bien aimée, deviennent une lumière et un appui pour la conduite des enfants.

Et bien, mon cher ami, j'en appelle à l'expérience : si le cimetière est éloigné de l'église, rien ne sera plus vite oublié

que les morts et leurs recommandations. Leurs âmes elles-mêmes, dont la vue du cimetière ne rappellera pas fréquemment le souvenir, feront vainement entendre ces suppliantes paroles : Ayez pitié de nous, ayez pitié de nous, vous du moins qui fûtes nos parents et nos amis.

Par un juste retour, Dieu permettra qu'on nous traite comme nous aurons traité les autres. Nous aurons oublié nos morts, on nous oubliera nous-mêmes. Aucune prière, répandue sur notre tombe, ne viendra abrégger nos souffrances ; aucune larme pieuse ne viendra tempérer les ardeurs des flammes du purgatoire, auxquelles peut-être nous serons pour longtemps condamnés.

Le cimetière est près de l'église, afin de servir de leçon aux vivants. Traverser un cimetière pour entrer à l'église, connais-tu une meilleure préparation au recueillement et à la prière ? La vue de ce coin de terre, où les riches et les pauvres se donnent enfin rendez-vous ; la vue des tombes et des fosses de nos parents et de nos amis ;

la vue de la place que nous occuperons nous-mêmes un jour, produit inévitablement, même dans les esprits les plus légers, des pensées sérieuses. Or, les pensées sérieuses sont sœurs des pensées saintes, et les pensées saintes sont l'âme de la prière.

C'est ainsi que le cimetière placé près de l'église redit éternellement le dogme de la fraternité universelle et éternelle : Vivants et morts, vous ne formez tous qu'une même famille. L'Église de la terre et l'Église du purgatoire sont deux sœurs que le trépas n'a point séparées. De tendres rapports continuent de les unir, jusqu'au jour où elles s'embrasseront, pour ne former dans le ciel qu'une Église éternellement triomphante.

Ce dogme de la vraie fraternité, base du christianisme, pivot de la société, principe de toute vertu, l'Église n'avait garde de le laisser oublier. En caractères ineffaçables, elle l'a écrit dans la position du cimetière. Dès l'origine ses enfants l'ont compris et pratiqué. Tu sais que les premières sépul-

tures chrétiennes se firent dans les galeries et les chapelles des catacombes romaines.

A nos admirables pères, il était doux de penser qu'ils reposeraient dans le voisinage des saints martyrs, et surtout près du Saint des saints, chaque jour descendant sur l'autel, ou même y demeurant perpétuellement en personne. Ce précieux voisinage, ils le regardaient avec raison comme un lien de fraternité, comme une protection sérieuse contre les attaques des mauvais esprits ; en même temps qu'il satisfaisait à leur tendre affection pour ceux qu'ils avaient aimés : *Amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi.*

Quand, après trois siècles de persécution, l'Église put se montrer au grand jour, elle n'oublia pas les souvenirs de son berceau. Fidèles à l'exemple de leurs pères, ses enfants voulurent reposer, comme eux, auprès des églises et des chapelles, et même dans l'intérieur. De là deux lieux de sépulture. Toutefois, l'usage d'enterrer dans les églises cessa d'assez bonne heure, du moins

en Orient. Ainsi, nous voyons que l'empereur Constantin fut enterré, non dans l'intérieur, mais dans le vestibule de la Basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Ce qui a fait dire à saint Chrysostome : « Ce que sont le portiers dans la maison des Césars, les Césars le sont dans la demeure des pécheurs (1). »

En Occident, la sépulture dans les églises fut généralement défendue. Seulement par privilège, elle demeura autorisée pour les évêques, les abbés, les membres méritants du haut clergé, les princes, d'autres personnages marquants et les fondateurs des églises (2).

Peu à peu l'usage primitif se rétablit, et presque sans distinction on enterra dans les églises et les chapelles. Rome elle-même donna l'exemple. Avec une fidélité qui a persévéré jusqu'à la révolution du

(1) *Quod christus sit Deus*, n. 9, p. 697, opp., t. I. Pars altera, édit. Gaume.

(2) Conc. de Mayence, 813, c. 55; de Meaux, 845, c. 72.

dernier siècle, la fille aînée de l'Église a suivi l'exemple de sa mère. Mais si les temples, leurs cloîtres, leurs caveaux ne suffisaient pas à la sépulture de nombreuses populations, l'Église, d'accord avec le vœu de ses enfants, voulut toujours que leurs tombes fussent rapprochées, autant que possible, des édifices sacrés.

Dans le principe, comme les villes païennes, devenues chrétiennes en tout ou en partie, ne possédaient pas dans leur enceinte d'emplacement pour les temples et pour les cimetières chrétiens, les lieux de sépulture furent choisis à l'entrée des villes, sur le bord des chemins. C'est un détail que nous devons, entre autres, à saint Chrysostôme.

« Les tombeaux, dit le grand orateur, s'appellent monuments, et ils sont placés à l'entrée des villes, sur le bord des routes, comme une école d'humilité et une prédication incessante de notre fragilité. Avant d'entrer dans une ville puissante, séjour des grands de la terre, brillante de riches-

ses et de luxe, et avant de voir ce que son imagination lui représente, que le voyageur voie d'abord ce qu'il est et ce qu'il deviendra ; puis, il pourra admirer les merveilles intérieures de la cité (1). »

Nous apprendrons par la lettre suivante que cet usage ne dura pas longtemps.

Tout à toi.

(1) *Ecloga de morte*, et ailleurs, *De fide et lege* : « Omnem civitatem, et omne castellum ante ingressum habere sepulcra, quod in omnibus fere hujus regni civitatibus, usu receptum videmus. » Id. S. Athan., *De fuga sua* ; Evagr., lib. IV, c. LXXXVI ; Greg. Tur., *De Glor. conf.*, c. LXXIV.

DIX-SEPTIÈME LETTRE

6 juillet.

Enterrements autour des églises. — Dans l'intérieur des villes. — Décret du concile de Rome en 1059. — Bénédiction du cimetière aussi ancienne que le cimetière. — Exemple du vi^e siècle. — Le cimetière prédicateur de la fraternité par les cérémonies et les prières qu'il demande avant de recevoir le défunt dans son enceinte. — Détails et traits historiques.

MOM CHER AMI,

J'ai dit que l'usage d'enterrer à l'entrée des villes ne fut pas de longue durée, du moins parmi les chrétiens. D'une part, les villes s'étant agrandies, les cimetières furent renfermés dans leur enceinte; d'autre part, des terrains suffisants furent achetés ou donnés, et les corps des fidèles déposés dans la terre qui environnait le saint édifice. Dès lors, on eut des cimetières publics placés au grand jour.

Je ne sais si on pourrait citer, dans toute l'Europe, une seule de nos anciennes villes, qui n'ait eu son cimetière près de l'église; et en France, comme à Rome, dans les caveaux même de l'église. Paris avait, dans son enceinte, des cimetières célèbres, entre autres ceux des Innocents, de Saint-Sulpice, de Saint-Médard. Ses catacombes renferment des millions de morts, et les fouilles montrent encore aujourd'hui que la ville est pavée d'ossements.

Tu n'en seras pas surpris; car tu sauras qu'autour des nouvelles églises, on conservait un terrain suffisant pour y ensevelir les fidèles qui la fréquentaient. J'ajoute que ce terrain était tellement sacré, qu'il devenait un lieu de refuge.

Un concile célébré à Rome, sous Nicolas II, en 1059, ordonne de conserver soixante pas de terrain libre, autour des grandes églises, et trente autour des petites ou des chapelles, afin qu'on puisse y ensevelir les corps des fidèles trépassés. Il déclare que cet usage est établi par les saints Pères dans

les temps anciens, et frappe d'excommunication quiconque oserait violer ce lieu béni (1).

De tout cela il résulte, mon cher ami, qu'il n'existe pas en Europe une seule église paroissiale, fût-elle bâtie depuis mille ou quinze cents ans, qui n'ait été environnée d'un cimetière, destiné à la sépulture des fidèles de son territoire. Et voilà le vénérable usage que l'impiété moderne s'efforce d'anéantir!

Quant à l'origine de la bénédiction des cimetières, elle se perd dans la nuit des temps. Elle est pour le moins aussi ancienne que le rite de la consécration des églises, d'où elle dérive. Le droit canon a toujours enseigné que le cimetière qui en-

(1) De confiniis cœmeteriorum, sicut antiquitus a SS. Patribus statutum est, statuimus ita : Ut major Ecclesia per circuitum sexaginta passus habeat; capellæ vero, sive minores Ecclesiæ, triginta. Qui autem confinium eorum infringere tentaverit, vel personam hominis, aut bona ejus inde abtraxerit, et nisi publicus latro fuerit, quousque emendet, et quod rapuerit reddat, excommunicetur. *Apud Hard. Act. Conc., VI, 1058.*

vironne une église est consacré par la consécration même de l'église. La chose est toute naturelle, puisque cette dernière consécration comprend plusieurs lustrations et bénédictions extérieures, destinées à sanctifier les murs de l'édifice et le terrain sur lequel ils sont bâtis (1).

Si dans quelque cas exceptionnel, le cimetière était détaché de l'église, on avait recours à une bénédiction particulière. Le sixième siècle déjà nous en offre un exemple. L'abbesse des religieuses de Poitiers, chargée de procurer la sépulture à sainte Radegonde, reine de France, se demande avec inquiétude, comment elle pourrait s'acquitter de ce devoir, si l'évêque absent ne rentrerait pas bientôt pour bénir le lieu de la sépulture destiné à l'illustre défunte, lieu qui n'avait point encore été béni (2).

(1) Mand. de Monseig. Malou, év. de Bruges.

(2) Quid faciemus si Episcopus urbis non advenit, quia locus in quo sepeliri debet (Radegunda), non est sacerdotali benedictione sacratus. Greg. Tur., *De Gloria confess.*, c. cvl.

Ce n'est pas seulement par la place qu'il occupe, que le cimetière prêche la fraternité universelle et éternelle des vivants et des morts, il la proclame non moins éloquemment par la manière dont il nous reçoit.

Si, comme le prétendent les solidaires, l'homme n'était qu'un tas de boue, son cadavre, vile matière en décomposition, serait au plus vite jeté dans quelque cloaque, et il n'en serait plus question : autre est la foi du genre humain. Vois, mon cher ami, ce qui se passe dans l'Église catholique, l'élite de l'humanité par l'incontestable supériorité de ses lumières et de ses vertus. Dès l'instant du trépas, l'indissoluble fraternité des vivants et des morts se manifeste par les témoignages de la plus respectueuse affection.

A peine décédé, l'homme, quel qu'il soit, devient un être sacré. C'est un frère qui est parti, mais qui n'est pas mort. Environné des mystères de la tombe, on n'approche de lui qu'avec un religieux silence. Une garde,

nuit et jour en prières, veille à son chevet. Lorsqu'est arrivé le moment de le transporter à l'église, le prêtre vient lui donner l'ordre du départ; et, après l'avoir béni, le précède aux pieds des autels.

Parents, amis, connaissances lui font cortège. Des chants et des prières, mêlés de larmes et de sanglots l'accompagnent; et pour honorer le mort, comme pour instruire les vivants, l'Eglise déploie la pompe éloquente de ses mystérieuses cérémonies.

Tu sauras, mon cher ami, que ces mystérieuses cérémonies, abolies par les protestants, sont vénérables comme les siècles, attendu qu'elles remontent à l'origine du christianisme. Avant de t'en donner la preuve, j'ai deux mots à te dire. Le premier, sur le transport des corps; le second, sur le catafalque.

Aujourd'hui, dans la plupart des villes, on conduit les morts au cimetière sur des corbillards: à peu près comme on transporte des colis de marchandise, dans les wagons de chemin de fer. Cette manière

peu respectueuse était inconnue de nos pères. Autrefois les défunts étaient portés à bras, et c'était un honneur et un mérite de leur rendre ce dernier service. L'exemple de Tobie, tant loué dans l'Écriture et si magnifiquement récompensé, inspirait ce pieux usage.

On y tenait tellement que le corps de saint Brunon, archevêque de Cologne, fut ainsi porté, de Reims à Cologne, durant un trajet de huit jours (1).

La translation en voiture n'était admise que par exception : puisse-t-il en être toujours ainsi ! Comme on ne détruit pas les mœurs d'un peuple dans un jour, un vestige de l'ancienne et catholique coutume se perpétue dans l'usage moderne et très-peu compris, de faire tenir les coins du

(1) Quod in illo non potuit mori redditum est Creatori. Corpus autem ejus exanime eodem die indefessi ejus comites levatum in feretro transferentes, octavo postea die ad augustam sedis ejus metropolim Coloniam pervenerunt. *In vit. apud Surium, 11 octob.*

poêle par les amis du défunt ou des personnages de marque.

Le catafalque *castrum doloris* perpétue une autre tradition. Ce tombeau vide dans lequel on dépose, pendant l'office, le corps du défunt, est un souvenir de l'enterrement dans les églises. La grande croix rouge ou blanche qui partage le drap dont il est couvert, est un signe d'espérance et d'immortalité, arboré en face même de la mort (1).

Je viens maintenant à l'antiquité de nos cérémonies funèbres. « Qu'ils sont loin de la vérité, s'écrie le savant Duranti, ceux qui méprisent et qui répudient nos rites funèbres ! Depuis le commencement de l'Église, nos ancêtres nous ont appris à ensevelir, avec des rites invariables, les corps des chrétiens, comme étant la demeure de l'âme, et à embellir leur sépulture par tous les honneurs possibles (2). »

(1) *Encyclop. Théol. V. Sépult. chrét.*

(2) ...Quantum a veritate aberrant qui exequiarum ritus et solemnia irrident et repudiant. Ab ipso Ecclesiæ exordio majores nostri, certis et statis ri-

Rien n'est plus vrai. Ainsi, le pape saint Clément ordonne d'ensevelir les morts avec soin, d'honorer leurs funérailles, de prier et de faire l'aumône pour eux (1). « Nous avons appris, dit Origène, à honorer l'âme raisonnable et à confier honorablement au tombeau le corps qui lui sert d'organe (2). »

Saint Jérôme ajoute : « Il ne faut pas être étonné si, suivant l'ancienne coutume, les funérailles de Moïse et d'Aaron furent célèbres avec grande pompe, puisqu'en plein soleil de l'Évangile, comme nous le lisons aux Actes des apôtres, les frères de Jérusalem firent un deuil magnifique à saint Étienne : ce deuil ne consista point, comme vous pourriez le penser, dans des cris et des larmes

tibus, christianorum corpora, ut animæ domicilia sepeliri docuerunt, eorumque sepulturam cum honoribus, qui haberi iis possunt, ornaverunt. *De rit., etc.*, p. 182.

(1) *Epist.* 1, ad Jacob. frat. Dom.

(2) Rationalem animam honorare didicimus, et hujus organa sepulcro honorifice demandare. *Contr. Cels.*, lib. VI et VIII.

abondantes, mais dans la pompe des funérailles et la multitude des assistants (1). »

Pour rehausser l'éclat des funérailles, s'unissaient les chants, les flambeaux, l'encens, l'eau bénite, le son des cloches, du moment où elles furent inventées. De tout cela je te parlerai en détail, lorsqu'il s'agira de la foi à la résurrection, prêchée par le cimetière. Toutes ces pompes utiles aux morts étaient pour nos pères, comme elles sont pour nous, la consolation des vivants.

De là vient l'amère tristesse qu'ils éprouvaient, lorsqu'ils ne pouvaient chanter aux funérailles. « Qui pourrait se souvenir, dit Victor, évêque d'Utique, sans verser des larmes, que le tyran avait ordonné d'accompagner les corps de nos défunts, en silence et sans le chant de nos hymnes (2)? »

Les touchants témoignages de l'éter-

(1) Epist. ad Paulam, *De obitu Blesillæ*.

(2) Quis vero sustineat, atque possit sine lacrymis recordari, dum præciperet nostrorum corpora defunctorum sine solemnitate hymnorum, cum silentio ad sepulturam perducere. *De persecut. Vandalor.*, lib. I.

nelle fraternité n'attendaient pas, à se produire, l'heure de l'enterrement : ils commençaient dès la veille. Pendant la nuit précédente, l'office appelé pour cela *vigiles*, se chantait non-seulement à l'Église, mais le plus souvent dans la chambre mortuaire. En souvenir de ce vénérable usage, les vigiles se chantent encore, dans le diocèse de Besançon, avant l'enterrement(1).

Je termine par deux exemples célèbres. Le corps de l'Empereur Constantin, déposé sur un lit de parade, et environné de gardes, fut porté au tombeau au chant des hymnes sacrés et à la lumière des flambeaux, supportés par les candélabres d'or.

« Jamais pompe pareille, dit Eusèbe, ne s'était vue depuis l'origine du monde (2). »

Les funérailles de saint Germain, évêque

(1) Cum igitur nocturna pervigilatio, ut in martyrum celebritate, canendis psalmis, perfecta esset, et corpusculum advenisset, etc. S. Greg. Nyss., *Epist. ad Olymp. De morte sororis suæ Macrinæ*; — et Duranti, *De ritib.*, p. 193; S. Petr. Damian., *Epist.*, v, 6, 6.

(2) Euseb., *In vit. Const.*, lib. IV, c. LXII.

d'Auxerre, furent un véritable triomphe. Mort à Ravenne, l'illustre pontife fut apporté à Auxerre. Pendant ce voyage de plus de deux cents lieues, toutes les populations allaient au devant du saint corps. On aplanissait les routes, on construisait des ponts pour le faire passer. Les airs retentissaient d'hymnes, et d'innombrables flambeaux rivalisaient pendant le jour avec l'éclat du soleil (1).

Dans les enterrements ordinaires, lorsque l'absoute est faite, le prêtre donne le signal du départ, en entonnant la belle, la consolante, la joyeuse antienne : « Que les anges vous conduisent en paradis ; que les martyrs vous recoivent à votre arrivée et vous introduisent dans la sainte cité de Jérusalem. »

C'est au chant de ces dernières paroles, et après toutes les cérémonies expliquées plus haut, témoignages authentiques de respectueuse affection pour le défunt, et profession solennelle de la fraternité impé-

(1) Surius, 31 juil., t. IV, p. 446. *In fol.* 1579.

rissable des vivants et des morts, que le cimetière reçoit le dépôt sacré dont la garde lui est confiée, jusqu'au jour de la résurrection générale.

Entre l'enterrement catholique et la conduite brutale des solidaires : quelle différence ! Soyons heureux et fiers d'être les enfants de l'Église ; prions avec larmes pour ceux qui ne le sont pas, ou qui l'ayant été ne le sont plus.

A bientôt les autres prédications du cimetière.

Tout à toi.



DIX-HUITIÈME LETTRE

8 juillet.

Troisième sermon du cimetière : *L'existence et l'immortalité de l'âme.* — Le cimetière béni à cause du corps de l'homme. — Le corps de l'homme sanctifié à cause de l'âme. — Cérémonies qui précèdent la conduite du corps au cimetière. — Catafalque, cierges, chants, eau bénite, encens. — Dialogue des morts et des vivants. — Absoute. — Aumônes, couronnes, arbres verts, position du corps dans la tombe. — Croix.

CHER AMI,

Nous venons d'assister aux deux premiers sermons du cimetière : *La sainteté de notre corps et la fraternité de tous les enfants de Dieu, en deçà et au delà du tombeau.* J'ai entendu dans ma vie bien des orateurs, mais, à mon avis, aucun ne prêche avec la même éloquence ces vérités fondamentales. Dans les deux nouveaux sermons qu'il nous réserve, le cimetière ne sera ni moins éloquent ni moins populaire. Il va

nous dire *l'Immortalité de l'âme et la Résurrection de la chair*. Au triple point de vue de la grandeur, de l'importance et de l'actualité, ces sujets, tu en conviendras, ne peuvent être mieux choisis.

« Si vous demandez, dit le cimetière, pourquoi je suis béni avec tant de solennité et environné de tant de respects, je réponds que je suis un reliquaire destiné à recevoir une chose sainte. Cette chose sainte et trois fois sainte, c'est le corps du chrétien. Mais si je suis saint pour le corps, le corps est saint pour l'âme. Avant moi, le corps a été un temple, un sanctuaire, un reliquaire habité par une âme, image vivante du Dieu de toute sainteté. »

Ainsi, pour le cimetière le corps de l'homme n'est pas, comme pour le solidaire, un ignoble tas de boue.

Que ce soit en vue de l'âme que le corps du défunt soit purifié et sanctifié par des prières et des rites sacrés, la preuve en est dans la signification même des prières et des cérémonies dont il est l'objet, avant

d'être reçu dans le cimetière. Il est temps de remplir ma promesse et d'en expliquer quelques-unes.

Le corps est à l'église, placé dans un catafalque. Autour de ce catafalque je vois des flambeaux allumés, un vase d'eau bénite, voici venir de l'encens; et, à mes oreilles, retentissent des prières et des chants qui portent d'ineffables émotions jusqu'au fond de l'âme. Qu'est-ce que tout cela ?

Saint Chrysostome répond : « Que signifient, dites-moi, ces flambeaux dont la lumière réjouit les yeux ? ils annoncent que nous accompagnons nos morts, comme des athlètes sortis victorieux du combat. Et les chants ? que nous glorifions Dieu et que nous le remercions d'avoir couronné celui qui vient de nous quitter, de l'avoir délivré de toutes les peines de la vie et de l'avoir, désormais exempt de toute crainte, placé auprès de lui. N'est-ce pas la raison de nos hymnes et de nos psaumes ? est-ce que tous ces chants ne sont pas une preuve de notre

joie ? pourquoi des lamentations et des larmes en présence de l'immortalité et de la résurrection (1) ? »

Absurde cette illumination, absurdes ces chants joyeux, si l'homme n'avait point d'âme, si cette âme ne survivait pas au corps ; en un mot, si, comme le prétend le solidarisme, le corps lui-même n'avait été et n'était encore qu'un simple tas de boue.

Non moins significatifs sont les prières, l'eau bénite et l'encens. « A coup sûr, écrit saint Athanase, si les défunts n'en recevaient pas quelque bénéfice, nous nous abstiendrions de les honorer par nos souvenirs au saint sacrifice, et par le soin de leur sépulture. Mais nous voyons de nos yeux l'exemple du contraire. Lorsque la vigne

(1) Dic mihi, quid volunt claræ lampades ? nonne eos sicut athletæ deducimus ? quid autem hymni ? nonne ut Deum glorificemus, et ei gratias agamus, quod eum qui excessit jam coronaverit, quod a laboribus liberaverit, quod ejecto metu eum apud se habeat ? nonne propter hoc psalmi et hymni ? nonne propter hoc psalmodia, omnia ista gaudentium sunt ? etc. *Homil. iv, in epist. ad Hebr.*, n. 5, opp., t. XII, pars prior, p. 66, édit. Gaume.

fleurit au loin sur la colline, le vin renfermé dans le cellier sent l'odeur de sa floraison et en éprouve l'influence. C'est ainsi que le monde matériel nous fait comprendre que les âmes des pécheurs ressentent, pour leur bien, l'effet du sacrifice non sanglant (1). »

Le grand docteur n'est ici que l'interprète de la foi universelle. Tu sais que les prières pour les morts sont aussi anciennes que le monde, et aussi étendues que le genre humain. On les trouve partout même chez les païens et les sauvages. Nous le verrons bientôt et nous aurons une preuve de plus de la foi indestruible de tous les peuples et de toutes les tribus, à l'existence de l'âme et à son immortalité.

Quant aux prières catholiques de l'en-

(1) Si non aliquo beneficio participarent ex illo, non utique cura et exequiis fieret commemoratio. At sicut vitis florescit extra in agro, et odorem ejus sentit in vase vinum reclusum, sicque conflorescit etiam ipsum; ita intelligimus peccatorum animas participare aliqua beneficia ab exsanguis immolatione. *De variis quæst. quæst. 34.*

terrement, rien, rien, mon cher Frédéric, n'est plus saisissant. C'est le défunt lui-même qui du tombeau fait entendre sa voix. « Délivrez-moi, Seigneur, de la mort éternelle dans ce jour terrible où seront ébranlés les cieux et la terre; et où vous viendrez juger le monde par le feu (1). »

Il continue : « Je tremble et suis saisi de la crainte du jugement et de la colère future (2). »

Les vivants lui répondent : « Oui, quand seront ébranlés les cieux et la terre (3). »

Ce dialogue d'un effet inimitable se poursuit.

Le mort : « Ce jour, jour de colère, de calamités et de misère, ce jour grand et amer entre tous les jours. »

Les vivants : « Quand vous viendrez juger le monde par le feu (4). »

(1) Libera me, Domine, de morte æterna, in die illa tremenda, quando cœli movendi sunt et terra: dum veneris judicare sæculum per ignem.

(2) Tremens factus sum ego, et timeo dum discussio venerit atque ventura ira.

(3) Quando cœli movendi sunt et terra.

(4) Dies illa, dies iræ, calamitatis et miseræ, dies

La voix du mort est éteinte ; et tous ensemble les vivants font monter vers le souverain juge cette supplication de miséricorde : « Seigneur, donnez-lui le repos éternel et que la lumière qui ne s'éteint jamais luise pour lui (1). »

Afin de lui obtenir cet ineffable bonheur, le prêtre emploie une nouvelle forme de prières : l'eau bénite et l'encens. Trois fois il fait le tour du cercueil en l'aspergeant d'eau bénite, et trois fois, en le parfumant d'encens. Il rappelle ainsi à la sainte Trinité, que ce défunt est sa créature, son enfant, la brebis rachetée au prix du sang divin.

Par l'eau bénite, si redoutable aux démons, il éloigne ces esprits malfaisants qui trop souvent exercent leur fureur sur les corps des défunts, afin de se dédommager du mal qu'ils n'ont pu leur faire pendant la vie.

Emblème de la prière, l'encens rappelle l'odeur des bonnes œuvres que le

magna et amara valde. — Dum veneris judicare sæculum per ignem.

(1) *Requiem æternam dona ei, Domine, et lux perpetua luceat ei.*

mort a pratiquées et l'efficacité des prières des vivants pour les défunts. Dans l'eau bénite et l'encens, tous les siècles chrétiens ont encore vu un signe de la sainte fraternité des vivants et des morts. De là l'ancien usage de baiser le mort (1).

Ces cérémonies si riches d'enseignements et ces prières si touchantes composent l'*absoute* : mot merveilleux de profondeur qui veut dire délivrance, rupture de tous les liens, qui pouvaient retenir l'âme du défunt ; et éloignement de toutes les puis-

(1) Defunctorum corpora thurificantur et aqua benedicta asperguntur, non ut eorum peccata tollantur, quia tunc per talia tolli nequeunt; sed ut omnis immundorum spirituum potentia eruatur; et fiunt etiam in signum societatis et communionis sacrorum quam nobiscum dum vixerunt habuerunt. Unde Dionysius tradit quod antiquitus vivi mortuo, osculabantur in signum unitatis quam cum ipsis habuerunt... Aqua benedicta ne dæmones qui multum eam timent ad corpus accedant. Solent namque desævire in corpora mortuorum, ut quod nequiverunt in vita saltem post mortem agant. Thus vero... ut defunctus creatori suo acceptabilem bonorum operum odorem, intelligatur obtulisse, seu ad ostendendum quod defunctis prosit auxilium orationis. Durand. *Ration. div. offi.*, lib. V, c. viii.

sances ennemies, qui pourraient empêcher le corps de reposer en paix.

L'absoute se termine par une oraison où le prêtre rappelle à Dieu, que le propre de sa nature est de toujours avoir compassion et de toujours pardonner. En conséquence, il le conjure humblement de recevoir dans sa miséricorde cette âme, dont l'exil vient de finir, et de l'introduire dans le ciel, en la compagnie des anges, pour jouir avec eux des félicités éternelles.

Où trouver, mon cher Frédéric, une démonstration plus éloquente et plus populaire de la foi catholique à l'existence et à l'immortalité de l'âme ?

La même démonstration continue soit par les aumônes données aux pauvres, en faveur du défunt (1), soit par les couronnes d'immortelles placées sur sa tombe, soit par les arbres toujours verts plan-

(1) On ne manquait pas d'inviter aux enterrements les pauvres, les orphelins, les veuves, tous les amis de Dieu, afin d'intercéder pour le défunt. Orig. *In Job*, c. III.

tés dans le cimetière, soit par la position même du corps dans la tombe.

Suivant le rit catholique, le visage doit être tourné vers le ciel, la tête placée à l'occident et les pieds à l'orient, afin que par cette position même le mort proclame ses espérances, prie, et montre qu'il est prêt à quitter l'occident pour marcher vers l'orient (1).

Enfin, la croix qui s'élève sur la tombe, semblable au grand mât d'un navire disparu dans les flots, annonce que le naufrage n'est pas complet; que la vie demeure dans la tombe, que Dieu la garde et qu'il la réveillera au dernier jour (2).

Je ne puis mieux terminer cette lettre, mon cher ami, que par cette exclamation qui est aussi la tienne : Quel admirable prédicateur que le cimetière !

Tout à toi.

(1) *Debet autem sic sepeliri ut, capite ad occidentem posito, pedes dirigat ad orientem in quo quasi ipsa positione orat et innuit quod promptus est ut de occasu festinet ad ortum. Durand, *ibid.**

(2) Toutes ces belles cérémonies des funérailles ne

sont pas seulement consolantes pour les vivants, elles sont encore agréables à Dieu et entrent dans les intentions du défunt. *Pertinet ad defunctum quid de ejus corpore agatur; tum ad hoc quod vivit in memoriis hominum, cujus honor dehonestatur, si insepultus remanet; tum etiam quantum ad affectum quem adhuc vivens habebat de suo corpore; cui piorum affectus conformari debet post mortem ipsius; et secundum hoc commendantur aliqui de mortuorum sepultura, ut Tobias et illi qui Dominum sepelierunt. S. Th., 2^a 2^a, q. 32, art. 2, ad. 1.*

DIX-NEUVIÈME LETTRE

10 juillet.

Toutes les prières pour les morts proclament l'immortalité de l'âme. — Proclamation continuelle. — Prières du troisième, septième, trentième, quarantième jour. — Leur raison. — Prières du jour anniversaire : Leur raison. — Les morts connaissent-ils nos prières ? comment les connaissent-ils ? — Enseignement catholique.

MON CHER AMI,

Ainsi que nous venons de le voir, toutes les prières pour les morts chantent l'immortalité de l'âme. Dans l'Église catholique, ces prières ne finissent pas avec l'enterrement : elles se renouvellent à certaines époques, fixées par des traditions vénérables, et le chant de l'immortalité continue. Ces époques sont le troisième, le septième, le trentième, le quarantième jour de la mort et l'anniversaire. Pourquoi ces dates plutôt que d'autres et quelle en est la signifi-

cation ? Deux questions assez peu connues et dont l'étude va faire le sujet de ma lettre d'aujourd'hui.

Je commence par un mot, sur *l'Office des morts*. Par son origine, cet office remonte à l'Ancien Testament et rappelle d'éloquents souvenirs. Jacob étant mort, Joseph et ses frères accompagnés d'un grand nombre d'Égyptiens l'apportèrent à Hébron ; mais ils avaient commencé par le pleurer, durant quarante jours en Égypte ; et ils le pleurèrent encore sept jours à l'aire d'Atad, au delà du Jourdain. Par ces pleurs, il faut entendre non-seulement les larmes, mais les prières et les sacrifices offerts pour les morts (1).

La même chose eut lieu en Israël, à la mort de Moïse, d'Aaron et de Marie leur sœur (2). Croire que ces faits sont isolés dans l'histoire du peuple de Dieu, serait une erreur. Tu sais comme moi qu'ils se reproduisent de siècle en siècle, jusqu'au

(1) Gen., iv, 10

(2) Deuter., c. ult.

temps des Machabées. Telle est l'origine biblique de l'office des morts (1).

Dans la nouvelle loi, c'est aux apôtres eux-mêmes qu'il doit sa forme primitive; et sa mise en ordre avec ses développements, à un des plus anciens et des plus savants pères de l'Église, Origène (2). Cet office présente une particularité qu'on ne trouve dans aucun autre. Il commence par les premières vêpres et n'a point de secondes vêpres. Quelle en est la signification? L'Église a voulu nous faire entendre que l'office des morts n'a qu'un temps, parce que les âmes des saints, une fois délivrées de toute peine, jouiront de la béatitude éternelle (3).

(1) Hoc officium initium habet in veteri lege, etc. Durand, *Ration. div. offic.*, lib. VII, c. xxv.

(2) Officium mortuorum primo ab apostolis institutum; sed ab Origene fuit aductum et maxima ex parte ordinatum. S. Isidor., lib. *De Ecclesiast. officiis*.

(3) Mortuorum officium incipit a vesperis non tamen habet secundas vespervas. Ad notandum quod hoc officium finem habebit, quia animæ salvan-

Pourquoi, mon cher Frédéric, ne pénétrons-nous pas mieux le sens des institutions et des pratiques de l'Église? Pourquoi tant de chrétiens meurent-ils sans en connaître le premier mot? Dans l'explication de ces rites vénérables et si riches d'enseignements, quelle source d'instructions plus touchantes et plus pratiques les unes que les autres, les prêtres trouveraient non-seulement pour eux, mais pour les fidèles confiés à leurs soins?

Mais que veux-tu? ne demandons pas l'impossible. Cette honteuse, cette déplorable ignorance est le résultat nécessaire de l'éducation païenne et la preuve palpable du mal *négatif* et à peu près sans remède, qu'elle fait aux prêtres non moins qu'aux laïques.

Venons aux jours fixés par l'Église, où se renouvelle solennellement l'office des morts. Le premier qui se présente est le

dorum ab omni pœna liberatæ æterna beatitudine fruuntur. *Divin. offic.*, lib, V, c. VIII.

troisième jour. Il a été choisi pour rappeler les trois jours, pendant lesquels Notre-Seigneur resta dans le tombeau, suivis de sa résurrection le troisième jour, gage consolant de la nôtre (1).

Le *septième*, immortalisant des souvenirs de la plus haute antiquité, relie le Nouveau Testament à l'Ancien, et des deux ne fait qu'une seule religion, *née le jour où naquirent les jours*. Il faut ajouter qu'en même temps il nous donne de bien utiles instructions. On célèbre donc l'office des morts le septième jour, ou même pendant sept jours, à l'exemple des fils de Jacob qui pleurèrent leur père pendant sept jours. Une autre raison de ces prières septenaires est d'obtenir au défunt la rémission de tous les péchés commis pendant sa vie entière, figurée par la durée de la création, qui fut de sept jours y compris le jour du repos (2).

(1) faciunt memoriam pro defunctis die tertia, seu per tres dies repræsentantes triduanam Domini sepulturam, seu respectum habentes ad resurrectionem Christi, qui tertia die resurrexit. *Ibid.*, lib. VII, c. xxv.

(2) Faciunt missas celebrari septem diebus, quia

Le *trentième* n'est pas moins vénérable, tant par les traditions qu'il consacre, que par le but de son institution. Il entre donc dans l'esprit de la sainte Église, notre mère, qu'on célèbre la messe pour les défunts, pendant les trente jours qui suivent leur trépas, ou du moins le trentième jour.

La première raison est de perpétuer le souvenir des trente jours, durant lesquels les fils de Jacob pleurèrent leur vénérable père et les Israélites Moïse et Aaron (1). La seconde, parce que trois fois dix font trente.

fili Jacob defuncti fleverunt per septem dies ; ita et Ecclesia pro suis defunctis celebrat officium septem diebus... Ut ei (defuncto) remittantur omnia peccata quæ commisit in vita, quæ per septem dies ducitur, ut ad sabbatum æternæ quietis citius valeat pervenire. *Ibid.*

(1) Gen., I, 3, dicitur Joseph eum (Jacob), planxisse 70 diebus, ex hisce 70 diebus, primi 40 pertinuerunt ad condendum corpus aromatibus juxta morem Ægyptiorum, ut patet ibidem, v. 3 ; triginta vero ultimi proprie erant planctus. Ab hoc ergo tricenario dierum accepit Ecclesia morem pro defunctis faciendi tricenaria, id est triginta dierum memoriam, preces et eleemosynas. Corn. a Lap., *In Num.*, c. xx, v. 30.

Le nombre trois marque la sainte Trinité; et le nombre dix les préceptes du décalogue. Nous prions donc trois fois dix jours pour les trépassés, afin de leur obtenir de la miséricorde divine, la rémission de tous les péchés qu'ils ont pu commettre contre la sainte Trinité et contre les préceptes du décalogue (1).

Le *quarantième* représente les quarante heures de la sépulture de Notre-Seigneur, suivies de sa résurrection; et ce jour exprime les vœux ardents que font les fidèles de voir leurs frères sortir eux-mêmes glorieux du tombeau, à l'exemple du premier né d'entre les morts (2).

(1) ... faciunt celebrari pro defunctis 30 dies vel trigesimo die, primo quia filii Israël tot diebus fleverunt Moysen et Aaron. Secundo quia ter decem faciunt triginta. Per ter enim Trinitatem, per decem, Decalogi præcepta intelligimus. Ter denarium ergo mortuis facimus, ut quod in observatione Decalogi seu præceptorum Christi et contra Trinitatem peccaverunt eis Dei misericordia condonetur. *Ibid.*

(2) Rursus quoque quadragesimum diem servant et repræsentant dominicam sepulturam, optantes mortuos gloriam habere cum Christo, qui quadra-

Le jour *anniversaire* est une date non moins sacrée et même plus religieusement observée que les autres, sous le nom de *service du bout de l'an* ; il est peu de familles qui, ce jour-là, ne fassent prier pour leurs morts. Comme les précédents, cet usage traditionnel a ses raisons d'être dans l'affection des vivants pour les trépassés et dans l'utilité même des vivants.

Ainsi, après une année révolue depuis leur mort, nous demandons qu'aux années misérables de l'exil, succèdent pour nos défunts les années de la bienheureuse patrie : années sans fin qui, comme l'année, tournant sur elles-mêmes recommencent toujours sans jamais finir.

De plus, comme nous célébrons l'anniversaire des saints pour les honorer et nous exciter à les imiter ; de même, nous célébrons l'anniversaire des morts pour les soulager et réveiller notre dévotion envers

ginta horis jacuit in sepulcro, computata hora in qua emisit spiritum et sexta hora noctis dominicæ in qua resurrexit. Ibid.

eux. Enfin, nous offrons ces prières annuelles, parce que, suivant le mot de saint Augustin, ne connaissant pas l'état de nos défunts dans l'autre monde, nous aimons mieux faire pour eux, plus que moins (1).

Quoi de plus respectable, mon cher Frédéric, par l'origine tant de fois séculaire, quoi de mieux motivé par le but, que ces jours consacrés au soulagement des trépassés? Echelonnés sur le chemin de la vie, ils sont comme autant de prédicateurs, dont la voix s'unit à celle du cimetière, pour proclamer l'immortalité de l'âme.

Pour l'honneur de l'Église, ta mère, il faut que tu saches, mon cher Frédéric, que la consécration de ces différents jours de prières pour les morts est de tradition primitive.

Ainsi les païens priaient particulièrement pour leurs morts les 3^e, 7^e, 9^e, 20^e, 30^e et 40^e

(1) *Dies anniversarii pro defunctis ideo repetitur, quia secundum Augustinum qualiter sit eis in alia vita nescimus, et melius est ut eis supersit beneficium nostrum quam desit. Ibid.*

jours après leurs décès. Sous l'inspiration du grand Corrupteur de la vérité, ils *brodaient* sur un fond vrai des usages superstitieux.

En venant dans le monde, l'Église a repris son bien et l'a dégagé de tout alliage impur.

Organe des antiques traditions, l'auteur des *Constitutions apostoliques* s'exprime ainsi : « Pour ce qui regarde les morts, que le troisième jour soit célébré par des psaumes, des leçons et des prières, en mémoire de Celui qui est ressuscité le troisième jour : de même le neuvième jour en considération de ceux qui restent et de ceux qui ne sont plus, encore le quarantième, conformément au type ancien, car le peuple de Dieu pleura Moïse quarante jours ; enfin, le jour anniversaire, pour leur mémoire (1). »

Avant de clore ma lettre, il ne me semble pas inutile d'élucider une question, qui se rattache naturellement à notre sujet. Les

(1) Liv. VIII, c. 112.

morts connaissent-ils les prières que nous faisons pour eux ?

La réponse affirmative à cette question est dans l'article de foi, que nous prononçons tous les jours : *Je crois la communion des saints*. Bien que disparus de cette terre, les morts en état de grâce n'ont pas cessé d'être membres de l'Église, pas plus qu'ils n'ont cessé de vivre. Pour la grande famille du Père céleste, il y a trois séjours : la terre, le purgatoire et le ciel.

Des liens d'une indissoluble fraternité unissent entre eux les habitants de ce triple séjour. Fondée sur la charité, cette union se traduit par des secours mutuels. Les saints prient pour nous et nous prions pour les âmes du purgatoire qui, à leur tour, nous rendent avec usure ce que nous faisons pour elles. Tel est notre article de foi.

Mais comment les âmes du purgatoire connaissent-elles nos prières ? La théologie catholique répond : « Les trépassés connaissent de quatre manières les bonnes œuvres que nous faisons pour eux : 1° par la révéla-

tion directe de Dieu ; 2° par le ministère des bons anges : en effet, les anges qui sont toujours avec nous et qui connaissent toutes nos œuvres, peuvent en un clin d'œil en informer les trépassés ; 3° par le rapport des âmes innombrables qui, de tous les points du globe, arrivent à chaque minute dans l'autre monde ; enfin, 4° par l'expérience, lorsque les âmes du purgatoire sentent leurs peines diminuer (1).

Il faut savoir, en outre, que les réprouvés ne connaissent rien de ce qui se passe parmi les vivants, si ce n'est ce que Dieu leur permet d'en connaître. De même les

(1) *Sane defuncti sciunt suffragia quæ pro eis fiunt tribus modis secundum Augustinum, lib. De cura pro mortuis agenda, c. x et xv. Primo per directam revelationem. Secundo per honorum angelorum manifestationem. Angeli enim qui hic semper nobiscum sunt et omnes actus nostros considerant, quasi in instanti possunt ad eos descendere et eis protinus nunciare. Tertio, per animarum hinc exeuntium intimationem. Quarto per experientiam, cum videlicet se a pœnis sentiunt relevari. Durand., Rational. div. offic. ubi suprâ; id. S. Thom., 1 p. q. 89, art. 8, ad. 1-2, etc.*

âmes du purgatoire, qui ne jouissent pas encore de la vision béatifique, ne connaissent les choses d'ici-bas qu'autant que Dieu veut qu'elles les connaissent, par quelqu'un des moyens indiqués plus haut.

Quant aux saints qui jouissent de la vue de Dieu, ils connaissent bien ce qui se fait sur la terre. C'est l'enseignement du pape saint Grégoire le Grand : « Que peuvent ignorer ceux qui voient Celui qui voit tout ? » D'autres cependant prétendent que les saints ne connaissent que ce qu'il leur est nécessaire de connaître, pour leur bonheur et pour le nôtre (1).

Que reste-t-il, mon cher Frédéric, sinon

(1) Sciendum autem quod defuncti valde mali nesciunt quid a vivis agitur, nisi quantum eis scire permittitur. Similiter nec mediocriter boni adhuc in igne purgatorii constituti qui nondum Dei visione fruuntur, nisi quatenus per aliquem ex præmissis modis permittitur eis scire. Sed valde boni, qui jam ea fruuntur bene sciunt quid hic agitur, juxta illud Gregor., lib. XII, *Moral.*, c. XIII : Quid est quod nesciunt qui vident omnia videntem. Alii tamen dicunt eos scire omnia quæ eis necessaria sunt et non alia. *Ibid.* — *Ibid.* S. Thomas.

d'entretenir avec soin les rapports qui nous unissent à nos bien-aimés défunts, certains qu'en priant pour eux nous travaillons non-seulement pour eux, mais encore pour Dieu et pour nos propres intérêts.

Tout à toi.

VINGTIÈME LETTRE

12 juillet.

Le dogme de l'immortalité de l'âme, chez les Juifs anciens et chez les Juifs modernes. — Chez les Indiens. — Chez les Chinois. — Chez les Perses. — En Afrique. — Dans l'Amérique du Nord. — Dans l'Amérique Méridionale. — Trait d'histoire. — Conclusion.

CHER AMI,

L'existence de l'âme, son immortalité, la fraternité permanente des vivants et des morts, l'efficacité de nos prières pour les habitants de l'autre monde, si éloquemment prêchées par le cimetière, ne sont pas seulement des dogmes de la foi chrétienne, elles font partie du symbole immortel de tout le genre humain.

Si, dans l'antiquité, on excepte quelques grossiers épicuriens, *Epicuri de grege porci*, précurseurs des modernes solidaires, tous les peuples ont cru à ces vérités fondamen-

tales. Pour en recueillir la preuve nous allons faire, à vol d'oiseau, le tour du monde.

Transportons-nous, d'abord, en Palestine, antique séjour du peuple juif ; puis, nous suivrons ce peuple cosmopolite sur les différents points du globe, où le châtement divin l'a dispersé.

Dans vingt endroits différents, l'Ancien Testament enseigne l'immortalité de l'âme, lorsqu'il dit que les âmes des mourants vont se réunir à leurs pères. Elles survivent donc au corps (1). Crainte de longueur, je me contente de t'indiquer les passages dans lesquelles l'Écriture Sainte, depuis le premier livre jusqu'au dernier, contient les témoignages de la foi du peuple juif à ce dogme fondamental (2).

La même foi est exprimée par le mot

(1) Tu autem ibis ad Patres tuos in pace, sepultus in senectute bona. Gen., xv, 15.

(2) Gen., xxxvii, 35 ; xxv, 28 ; xxxv, 29 ; Numer., lx, 26 ; Deuter., xxxii, 50 ; Jud., xi, 10 ; 4 Reg., xxii, 20 ; 2 Paralip., xxxiv, 28 ; Sapien., iii, 1 ; Is., xxvi, 19 ; I Mach., xiv, 30 ; II *id.*, vii, 9 ; xiv, 23.

hébreu *schéol*, qui signifie le lieu où se réunissent les âmes des défunts. Tu sais que jamais le Pentateuque n'emploie ce mot dans le sens de tombeau. Ainsi, dans la Genèse, Jacob apprenant la mort de Joseph, dit : Je pleurerai toujours jusqu'à ce que je descende avec mon fils dans le *schéol*. Il est évident qu'il ne voulait pas dire dans le tombeau, attendu que Jacob croyait que son fils avait été dévoré ; par conséquent, il ne pouvait pas penser qu'on le mettrait avec son fils dans le même tombeau (1).

Ce dogme qu'il a révélé aux pères du genre humain, Dieu prend soin de le confirmer d'âge en âge à leurs enfants. C'est ainsi que, parlant à Moïse, il s'appelle le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob (2). Dieu s'appelle le Dieu de ces patriarches longtemps après leur mort.

(1) *Descendam ad filium meum lugens in infernum. Gen., xxvii, 35.*

(2) *Ego sum Deus Patris tui, Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob. Exod., iii, 6 ; id., iv, 5, etc.*

Or, Dieu n'est pas le Dieu du néant; il est le Dieu de ce qui est, par conséquent de ce qui vit. Les patriarches dont Dieu se fait gloire d'être le Dieu n'étaient donc pas morts. Leur Dieu pendant qu'ils étaient pèlerins sur la terre, il continue de l'être, après qu'il ont franchi les frontières de la terre d'exil pour entrer dans l'éternelle patrie.

Tel est le sens dans lequel les Juifs, du temps même de Notre-Seigneur, entendaient ces divines paroles. L'un demande au Sauveur ce qu'il faut faire pour obtenir *la vie éternelle*, c'est-à-dire la bienheureuse immortalité de l'âme. Marthe dit au divin Maître qu'elle sait que son frère Lazare ressuscitera au dernier jour. Elle croyait donc que son frère n'était pas anéanti.

Cependant les Sadducéens, secte d'Epicuriens, nés chez les Juifs du contact avec les Grecs, se permettaient de nier l'immortalité de l'âme. Tu sais avec quelle autorité, le fils de Dieu leur ferma la bouche et les confondit en présence de la multitude, qui en fut enchantée. « Vous vous

trompez, leur dit-il, vous ne connaissez ni les Écritures, ni la puissance de Dieu. Vous n'avez pas lu ce que Dieu vous a dit : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Or, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants (1). »

La réponse du divin Maître est une réfutation péremptoire, un argument qu'on appelle en philosophie *ad hominem*, parce qu'il va droit au but et bat l'adversaire avec ses propres armes. De là vinrent les applaudissements de la foule : un mot d'explication te le fera comprendre.

Pour réfuter les Sadducéens, Notre-Seigneur choisit ses paroles dans le Pentateuque, uniquement dans le Pentateuque : *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*. Pourquoi laisse-t-il de côté les témoignages des autres Écritures ? parce que les Sadducéens ne reconnaissaient que le Pentateuque ; que les livres de Moïse jouissaient de la plus grande autorité, et que les trois grands Patriarches étaient chez les juifs en

(1) Matth., xxii, 29, 32.

telle vénération, que personne n'aurait osé dire qu'ils étaient morts, c'est-à-dire anéantis; qu'ils ne vivaient pas dans le sein de Dieu et ne veillaient pas sur leur postérité (1).

Dans sa dispersion, Israël emporta le dogme de l'immortalité de l'âme qui avait fait la base de sa croyance, pendant son séjour dans la terre de ses Pères. Sais-tu, mon cher Frédéric, comment les Juifs modernes appellent le cimetière? ils l'appellent la *maison des vivants*. Le mort déposé dans le sépulcre, ils lui disent: « Béné soit Dieu qui vous a formé! O morts! il sait en quel nombre vous êtes et un jour il vous rendra la vie. » Chacun travaille ensuite à le couvrir de terre avec une pelle ou simplement avec la main (2).

Abordons maintenant la gentilité, en commençant par l'antiquité classique. Elien rapporte que Cercidas de Mégalopolis, inter-

(1) Cor. à Lap. *In hunc loc.*

(2) *Cérém. funèb. de tous les peuples, etc.*, publié par J.-F. Bernard, 1818.

rogé s'il quittait volontiers la vie, répondit : Pourquoi pas ? Je me réjouis de la séparation de mon âme et de mon corps, parce que je vais monter au pays, où je verrai parmi les philosophes, Pythagore ; parmi les poètes, Homère ; parmi les musiciens, Olympe ; et les autres hommes illustres par leur science (1).

Dans Xénophon, Cyrus mourant dit à ses fils : « Ne croyez pas, mes enfants, que lorsque j'aurai quitté cette vie, je ne serai nulle part, ou je ne serai rien ; car lorsque j'étais avec vous, vous ne voyiez pas mon âme, mais vous saviez que mon corps était son domicile ; croyez qu'elle est la même après sa séparation du corps (2) ».

(1) Quidni ? delector separatione animæ a corpore, quoniam ad eas oras ascendam, ubi videbo ex philosophis Pythagoram, ex pœtis Homerum, ex musicis Olympum, et alios viros in omni scientia præstantissimos. *Ælian.*, lib. XIII.

(2) Nolite putare, filii, me cum ab hac vita migravero, nusquam aut nullum fore. Nam nec dum vobiscum communicabam, animum meum intuebamini, sed corpus hoc ejus esse domicilium intelligebatis. Eundem esse creditote, etiam modo separatur a corpore. *Xénoph.*, *Cyrop.*

Il est dit que Caton, lisant le livre de Platon sur l'immortalité de l'âme, se tua pour jouir de cette vie immortelle.

Cicéron fait ainsi parler Scipion, longtemps après sa mort : « Croyez que tous ceux qui ont travaillé à la conservation, à la défense et à la prospérité de la patrie, jouissent dans le ciel d'un bonheur éternel. » Et interrogé si lui-même vivait, ainsi que ceux qu'on croyait morts, il répond : « Certainement ils vivent tous ceux qui, délivrés des liens du corps, sont sortis de prison. Ce que vous appelez votre vie, c'est la mort (1). »

De la Grèce et de Rome, passons aux Indes. Les immobiles habitants de ces vastes contrées, croient également à l'immortalité de l'âme. Pour déterminer une femme à se brûler sur le corps de son mari, la loi des Bramines contient cet article : « Il con-

(1) Sic habeto, omnibus qui patriam conservaverint, adjuverint, auxerint, certum esse in cœlo, ac definitum locum ubi ævo sempiterno fruuntur... tunc vero, hi vivunt, qui ex corporum vinculis, tanquam e carcere evolarunt. Vestra vero quæ dicitur vita, mors est. *De Repub.*, lib. VI.

vient qu'une femme se brûle avec le cadavre de son mari. Toute femme qui en agit ainsi, accompagne son époux en paradis, où ils resteront l'un et l'autre pendant toute l'éternité (1).

Les Péguans admettent la métempsycose qui n'est, d'une part, que la croyance à l'immortalité de l'âme, et, d'autre part, que le dogme altéré de la résurrection (2).

Dans l'île de Ceylan, après la mort d'une personne, ses parents appellent un Prêtre qui récite des prières pour le repos de l'âme du défunt (3).

Même croyance chez les Insulaires de Java, et chez les peuples de Sofala. Ces derniers sont tellement convaincus que les morts ne sont pas morts, qu'ils leur portent à manger (4).

Si des Indes, nous passons dans une autre partie de l'immense Orient, nous trou-

(1) *De Repub.*, t. I, p. 74.

(2) *Ibid.*, p. 77.

(3) *Ibid.*, p. 103.

(4) *Ibid.*, p. 107; et t. II, p. 5.

vons les Chinois, dont le culte pour les morts va jusqu'à l'idolâtrie. Qu'un solidaire aille leur dire que leurs ancêtres défunts ne sont qu'un tas de boue, et il se fera écorcher vif.

Chez les Parses, la loi veut qu'après la mort des parents, les enfants leur préparent un festin funèbre. Ce festin, auquel doivent être invités les amis du défunt, a pour but de procurer du repos et de la joie aux amis des parents de ceux qui habitent la maison (1).

Entrons maintenant dans la partie du globe, peut-être la plus dégradée, la malheureuse Afrique. Tu as pu voir dans les récits des voyageurs, comme dans les lettres des missionnaires, que le dogme de l'immortalité de l'âme règne, sauf peut-être quelques très-rares exceptions, dans toutes les tribus (2).

(1) *De Repub.*, t. I, p. 73.

(2) Voir entre autres les *Voyages du capitaine Speke*, et le *Voyage à la côte orientale d'Afrique*, par le R. P. Horner.

Au Congo, la mort se célèbre par des festins où l'on s'enivre. Le corps est placé dans une petite cabane construite exprès dans un jardin ou dans un champ. Aux pieds du défunt, on met un plat, une calabasse et une pipe. Pendant huit jours, on fait différents actes de dévotion autour de cette cabane, et dans cet intervalle on mange un porc, dont on va, en procession, jeter le squelette à la mer. Par cet acte essentiel et qui a toujours lieu dans ces sortes de cérémonies, ils croient que l'âme du défunt entre dans un repos éternel (1).

Tu sais ce qui se passe au Dahomey. A la mort du roi, on immole quantité de victimes humaines, destinées à suivre le monarque dans l'autre monde. Cette année même, à la mort du dernier roi, vingt-quatre femmes ont été immolées pour aller continuer auprès du mort les services qu'elles lui rendaient pendant la vie.

Dans un très-grand nombre d'autres tri-

(1) Univ. pittor., *Afrique australe*, p. 417.

bus, se retrouve cette preuve *barbare* de la croyance à l'immortalité de l'âme. Plusieurs même, sous l'inspiration du grand homicide, affirment cette croyance, par des cruautés qui font frémir. Au lieu de les immoler, elles enterrent vivants, dans le tombeau de leur maître, les serviteurs et les destinés à lui tenir compagnie.

Franchissons l'Océan et abordons au nouveau monde. Les découvertes successives du vaste continent nous montrent partout la croyance, plus ou moins altérée, mais très-reconnaissable, à l'immortalité de l'âme et même à la résurrection. Nulle part elles n'accusent les sauvages, même les plus sauvages, de regarder leurs défunts comme un tas de boue.

Les nombreuses tribus du Canada croyaient à la transmigration des âmes et à leur immortalité. « Chez elles, disent les premiers voyageurs, la sépulture se fait avec autant de magnificence qu'elles peuvent. On pare les morts ; on leur peint le visage et le corps de plusieurs couleurs ;

après quoi on les met dans un cercueil d'écorce, dont on polit très-proprement la superficie avec des pierres ponce, fort légères ; puis, on élève une palissade autour du tombeau.

« Le mort s'en va dans l'autre monde, bien équipé et bien muni. On lui donne des souliers neufs, une hache, des colliers de porcelaine, un calumet, une chaudière, de la viande, du tabac et un pot de terre rempli de bouillie de froment. Tous ces objets sont destinés à l'usage du défunt dans un pays délicieux, habité par des chasseurs éternels ; car la seule idée qu'ils ont de ce Paradis, c'est qu'on y chasse aux siècles des siècles.

« Plusieurs de ces tribus canadiennes solennisent des fêtes en l'honneur des morts. On tire leurs os des tombeaux, on les transporte même dans d'autres sépulcres, après les avoir ornés de fourrures et de colliers de porcelaine. Tout cela sert, disent-ils, à soulager les pauvres défunts. En un mot, toutes les peuplades de l'Amérique septen-

trionale pratiquent très-scrupuleusement tout ce qui peut honorer la mémoire des morts (1). »

Après les combats, on se partage les prisonniers, et on les donne spécialement aux femmes qui ont perdu, sur le champ de bataille, leurs maris ou leurs frères. Si celle à qui un prisonnier vient d'échoir veut qu'il meure, elle lui dit : Mon père, mon frère, mon mari n'ont point d'esclaves pour les servir dans le pays des morts, il faut que tu partes incessamment pour les servir ; et on l'égorge avec d'affreux raffinements de cruauté (2).

Même croyance dans la Virginie, où, près du Mausolée des chefs, se tient nuit et jour un prêtre qui prie pour le mort ; et chez les habitants de la Floride qui enterrent avec leurs souverains des esclaves vivants, pour aller les servir en l'autre monde. Ils croient à l'immortalité de l'âme et au ciel qu'ils placent dans les étoiles, et

(1) *Cérém. funèb.*, t. I, p. 35, 36.

(2) *Ibid.*, p. 37.

à l'enfer, au milieu des montagnes et des précipices, parmi les ours.

Même croyance, chez les Caraïbes, chez les Mexicains et chez les habitants de la Guyane. Ces derniers donnent des captifs ou des esclaves au défunt pour le servir dans l'autre monde. Comme les autres ils admettent un paradis pour les gens de bien, et un enfer pour les méchants (1).

Si nous descendons dans l'Amérique méridionale, nous trouvons des peuplades non moins sauvages, mais non moins fidèles à garder la foi à l'immortalité de l'âme. Tous les jours, les habitants du Brésil portent à manger au mort, afin qu'après son décès il ne meure pas de faim. Comme le paradis consiste pour lui en danses éternelles, il est bien aise, pour se délasser de ses fatigues, de venir de temps à autre se faire en ce monde (2).

Dans son livre sur le Pérou, Francisco Lopez de Gomara, dit : « Quand les Espa-

(1) *Cérém. funèb.*, t. I, p. 50, 57, 63, 81, 97.

(2) *Ibid.*, p. 102.

gnols ouvraient les tombeaux des grands seigneurs du Pérou, les Indiens les priaient de n'en rien faire, afin que les ossements se trouvassent ensemble *quand il faudrait ressusciter*. Par où l'on voit qu'ils croyaient à la résurrection des corps et à l'immortalité de l'âme. C'est en vertu de la même croyance, que les domestiques et les femmes du défunt s'offraient à mourir pour aller le servir en l'autre monde (1). »

A Taïti, lorsqu'un Indien s'approche d'un cimetière, *Morai*, pour y rendre un culte religieux, il se découvre toujours le corps jusqu'à la ceinture; et son attitude et ses regards montrent assez que la disposition de l'âme répond à son extérieur, et que tous ont une vénération particulière pour ces lieux, auxquels, suivant leurs idées, préside un être d'un rang supérieur. D'ailleurs toutes leurs funérailles sont accompagnées de lamentations et de prières (2).

Je termine notre voyage qu'il serait fa-

(1) *Cérém. funèh.*, t. I, 122, 123.

(2) *Ibid.*, 131, 145.

cile de prolonger, par un trait que nous devons à un navigateur anglais, le capitaine Wilson. Son navire était ancré aux îles Pélew, dans les mers du Sud. Le fils du roi se trouvait à bord. C'était le dimanche, et l'équipage était réuni sur le pont pour faire les prières.

S'adressant au fils du roi, le capitaine lui dit : « Nous prions, afin de rendre les hommes meilleurs ; car, lorsqu'ils sont bons et qu'ils sont enterrés, ils vont revivre là-haut, en lui montrant le ciel. Le jeune insulaire répondit aussitôt en levant la main en l'air et en remuant les doigts : « La même chose à Pélew. Méchants hommes, rester en terre. Bonnes gens aller au ciel, devenir très-beaux (1). »

Tous ces peuples païens ou sauvages que nous venons de visiter, sont des enfants prodigues qui ont dissipé une grande partie du patrimoine de vérités, reçu des pères du genre humain ; mais, à la honte des so-

(1) *Cérém. funèb.*, t. I, p. 165.

lidaires, tous ont conservé le dogme de l'existence et de l'immortalité de l'âme. La preuve est faite et je finis.

Tout à toi.

VINGT-UNIÈME LETTRE

15 juillet.

Quatrième sermon du cimetière : *La résurrection de la chair*. — Comment il la prêche. — Par son nom. — Ce nom signifie *dortoir*. — Belle explication de ce nom par saint Chrysostôme. — Divins exploits de N.-S. — Enchaînement du démon. — Enlèvement de ses trésors. — Deux autres noms du cimetière : Le champ saint. — Histoire. Le champ de Dieu. — Transformation du grain de blé dans le sein de la terre : Image de la transformation de notre corps. — Condition de cette transformation glorieuse.

MON CHER FRÉDÉRIC,

La sainteté de notre chair, la fraternité indissoluble de tous les hommes en deçà et au delà du tombeau, l'immortalité de l'âme : tels sont les trois premiers sermons du cimetière. Nous venons, toi et moi, de les entendre. Que dis-je? tous les peuples les ont entendus, compris et pratiqués. Gravées au plus intime de l'âme, les vérités qu'ils annoncent forment, on peut le dire,

une partie intégrante de la nature humaine. C'est au point que ni le déchainement des passions, ni la barbarie des mœurs, ni les sophismes de l'impiété n'ont pu les faire oublier.

L'éloquent prédicateur nous en réserve un quatrième plus consolant que les autres, dont il est le complément et comme le magnifique bouquet : il va nous parler de la *Résurrection de la chair*. Recueillons-nous pour l'entendre.

Comment le cimetière prêche-t-il la résurrection de la chair? Le cimetière lui-même s'empresse de répondre : « Je la prêche par mon nom : je m'appelle *dortoir* (1). Le dortoir suppose le sommeil, et le sommeil suppose le réveil. Je ne suis pas une terre qui dévore ses habitants, je suis un reliquaire qui les conserve. Tous ceux qui reposent dans mon sein, sont endormis, aucun n'est mort. Le père dont vous voyez la place n'est pas mort; il dort. Votre mère n'est pas morte, elle dort. La

(1) En grec κοιμητήριον, veut dire dortoir.

sœur bien-aimée que vous pleurez n'est pas morte, elle dort : *non est mortua puella, sed dormit.* »

Dortoir, nom divin, nom révélateur, nom digne d'éternelles bénédictions !

A peine est-il prononcé que le plus éloquent des pères de l'Église s'en fait l'interprète. « Oh ! le beau nom, s'écrie la Bouche de l'Orient, comme il est plein de consolation et de philosophie, et comme il est juste ! Il est donc vrai, la mort n'est pas la mort, mais un sommeil et un assoupissement passager (1). En souvenir du jour (le vendredi saint), où Notre-Seigneur est descendu chez les morts, nous sommes rassemblés en ce lieu, et ce lieu s'appelle cimetière, afin que vous sachiez que les morts, et ceux qui reposent ici ne sont pas morts, mais seulement endormis (2).

(1) *Mors non est mors, sed somnus et dormitio temporaria. Ad Popul. Antioch. Homil. XXI.*

(2) *Cum igitur hodie Dominus ad mortuos descenderit, ea de causa hic colligimur ; ob id ipse etiam locus cœmeterium nominatus est, ut discas mortuos, et eos qui hic siti sunt, non mortuos sed somno so-*

« Avant la venue du Rédempteur, la mort s'appelait mort; mais depuis que le fils de Dieu est venu et que, pour donner la vie au monde, il a souffert la mort, la mort ne s'appelle plus mort, mais sommeil et assoupissement. C'est lui-même qui lui a donné ce nom, et ses apôtres l'ont imité. La preuve en est dans les paroles de ce divin Maître : *Notre ami Lazare dort : Lazarus amicus noster dormit* (1). Il ne dit pas : il est mort, bien qu'il le fût réellement. Afin que vous sachiez que ce nom de sommeil, pour désigner la mort, était nouveau, voyez comme les apôtres en sont troublés et prenant le change, disent : Seigneur, s'il dort, il est sauvé : *si dormit, salvus erit* (2). »

Même langage dans la bouche de saint Paul. Dans ses différentes épîtres il appelle la mort un sommeil et les défunts des endormis (3).

pitos esse et dormire. *De cœmet. et cruce. Opp. t. II, p. 469, n. 1, édit. Gaume.*

(1) Joan, xi, 11.

(2) *Ibid.*

(3) I Cor., xv, 18; I Thessal., iv, 14; Eph., v, 14.

Nulle part le grand Apôtre n'est plus explicite que dans sa première lettre aux Thésaloniciens. « Nous ne voulons pas, frères, que vous ignoriez ce qu'il en est des *endormis*, afin que vous ne vous attristiez pas comme ceux qui n'ont point d'espérance. Si, en effet, nous croyons que Jésus est mort et ressuscité; ainsi Dieu lui réunira ceux qui se sont *endormis* avec Jésus (1). »

« Voyez, continue saint Chrysostome, comme partout la mort est appelée un sommeil. C'est pour cela que le lieu où reposent les défunts est appelé cimetière, ce qui veut dire *dortoir* : nom plein de consolation et de philosophie. Lors donc que vous conduisez ici un mort, ne vous déssolez pas ; vous ne le conduisez pas à la mort, mais au sommeil : ce nom suffit pour vous consoler. Souvenez-vous où vous le conduisez : au dortoir ; et quand vous le conduisez, c'est après la mort du Christ,

(1) I Thess., xv, 12 13.

alors que tous les liens de la mort ont été coupés (1). »

Comment et par qui ces liens de la mort ont-ils été coupés, sa prison non-seulement ouverte et forcée, mais détruite ? Comment, en un mot, le cimetière a-t-il conquis son aimable nom ? L'éloquent patriarche va nous le dire. Prête l'oreille, mon cher Frédéric, à ce langage auquel le paganisme n'a rien à comparer.

« Aujourd'hui Notre-Seigneur a parcouru tous les enfers ; aujourd'hui il a brisé les portes d'airain ; aujourd'hui il a fait voler en éclats les verrous de fer (2). Voyez la justesse de ce langage ! Il ñe dit pas : Il a

(1) Vide quomodo ubique mors nominatur somnus ; quâde causa et locus cœmeterii, quasi dicas, dormitorii nomen, invenit. Utile enim hoc nomen est, et philosophiæ multæ plenum. Quando igitur huc mortuum ducis, ne ipse te concidas. Non enim ipsum ad mortem, sed ad somnum ducis, sufficit tibi nomen hoc ad calamitatis solatium et levamen. Disce quo ducas : in cœmeterium ; et quando ducis, post mortem Christi, postquam nervi mortis excisi sunt. *Ibid.*

(2) Ps., CVIII ; Is., XLV, 2.

ouvert les portes d'airain, mais il les a brisées, afin que la prison soit désormais inutile. Il ne dit pas : Il a enlevé les verrous, mais il les a mis en pièces, afin que la réclusion soit désormais impossible. Là où il n'y a plus ni porte ni verrous, nul ne peut être enfermé. Quand donc le Fils de Dieu a brisé, qui pourra réparer? Jusqu'au Messie, nul ne put persuader à la mort de relâcher un seul de ses captifs ; mais le Fils de Dieu, descendu dans son ténébreux empire, l'a forcée de se soumettre à sa toute-puissance (1). »

Par quelle succession de victoires, le vainqueur de la mort est-il arrivé à la délivrance des captifs? Ecoute encore saint Chrysostome, que je ne me lasse pas de citer. « Le Sauveur du genre humain commença par enchaîner le Fort armé, puis il lui enleva ses trésors. Voilà pourquoi le prophète nous parle de trésors ténébreux, invisibles (2). Ils étaient vraiment envelop-

(1) Is., XLV, 2.

(2) *Ibid.*, XLV, 3.

pés de ténèbres, jusqu'à la descente du soleil de justice qui les éclaira de sa lumière et de l'enfer fit le ciel. Car là où est le Christ, là est le ciel. Or, le prophète appelle l'enfer un trésor ténébreux, avec raison ; car d'immenses richesses y étaient déposées.

« Toute la nature humaine, vrai trésor de Dieu, volée par le démon séducteur du premier homme, était là prisonnière sous l'empire de la mort. De même qu'un monarque, libérateur de ses sujets, après s'être emparé d'un chef de brigands qui parcourt les villes et pille partout, puis va cacher ses rapines dans des cavernes, enchaîne le malfaiteur, le livre à la justice et fait transporter son injuste butin dans le trésor royal ; ainsi a fait Jésus-Christ. Après avoir, par sa mort, enchaîné le chef des brigands et le gardien de son antre, le démon et la mort, il lui a enlevé tous ses trésors, c'est-à-dire le genre humain, et les a transportés dans son royal trésor. C'est là ce que saint Paul nous dit par ces paroles : « Il nous a

arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transportés dans le royaume de son amour (1). »

Quel beau mot, mon cher Frédéric, que le mot de cimetière ! Les solidaires eux-mêmes ne peuvent le prononcer sans condamner leur doctrine, et sans exprimer l'article le plus consolant du symbole des nations civilisées.

Dans la langue catholique, le cimetière a encore deux autres noms par lesquels le grand prédicateur prêche également le dogme de la résurrection. Il s'appelle le champ saint *Campo Santo*, et le champ de Dieu, *Campus Dei*.

Campo Santo est le nom qu'il porte généralement en Italie ; et ce nom est pris au sérieux. Tu sais que l'ancienne République de Pise, une des grandes puissances maritimes du moyen âge, organisa une expédition en Orient, pour apporter chez elle de la terre de Judée, sanctifiée par les pas de Notre-Seigneur. C'est avec cette terre qu'elle

(1) Coloss., I, 13. *Ibid.*, n. 2.

composa son cimetière, son *Campo Santo*, admirable monument que tu a vu comme moi.

Pourquoi tant de dépenses ? Demandons-le à la foi de ces âges héroïques . Ils nous répondront : A nos yeux rien n'est plus noble, plus saint que le corps de l'homme, destiné à une gloire immortelle, et à nos yeux nulle terre n'est plus digne de lui servir de dortoir passager, que la terre que foula de ses pieds et arrosa de ses larmes le divin Rédempteur. Voilà pourquoi nous n'avons reculé devant aucune dépense, devant aucune fatigue pour en faire notre lit, le lit de nos enfants et de nos concitoyens.

Dans cette sublime profession de foi au dogme de la résurrection, les Pisans avaient été précédés par sainte Hélène. Tu n'as pas oublié que la grande Impératrice, dans son voyage réparateur en Palestine, fit creuser le champ du sang, f'*Haceldama*, dont les galères impériales apportèrent la terre jusqu'à Rome.

Le champ avait été acheté par les Juifs

pour les trente deniers de Judas, et destiné à la sépulture des étrangers. Afin que cette destination, en quelque sorte prophétique, fût littéralement accomplie, cette terre saintement historique forme encore aujourd'hui le cimetière des pèlerins. Qui n'a vu, près du Vatican, ce dortoir digne de tant de vénération ?

Non moins éloquent est l'autre nom du cimetière : *Campus Dei*, le champ de Dieu. Le créateur, le conservateur, le restaurateur de toutes choses, Dieu est un semeur, lui-même s'appelle de ce nom : *Exiit qui seminat seminare... nonne bonum semen seminasti?* Tout semeur a son champ. Dieu a le sien : c'est le cimetière régulièrement contigu à l'église, maison du grand Père de famille. Le laboureur ordinaire sème plusieurs espèces de grains dans son champ. Dieu n'en sème qu'une et toujours la même.

Que fait le grain dans la terre ? Il commence par se déformer et par pourrir.

Ce grain est nu, il n'a plus ni paille, ni feuilles, ni tiges, ni enveloppes protectrices.

A peine est-il couvert d'une pellicule légère, qu'il dépouillera bientôt. Ainsi réduit à sa plus simple expression, le laboureur, par un acte de foi inébranlable à la résurrection, le confie résolûment à la terre, dans le sein de laquelle il va subir une glorieuse transformation.

Sa foi ne le trompe pas. Après quelques mois, le champ se couvre de merveilles. Ce grain mort ressuscite. D'un seul grain en naissent plusieurs. Ces grains ne sont pas nus comme leur père, enfouis comme lui dans le sein de la terre. Au contraire, ils se montrent aux rayons du soleil, s'élèvent vers le ciel. Ils apparaissent richement vêtus, entourés de feuilles, ornés de fleurs, et gracieusement portés sur des tiges légères, que le vent fait ondoyer, comme la mère qui ébranle en sens divers le berceau de son enfant (1).

(1) *Seritur solummodo granum sine folliculi veste, sine fundamento spicæ, sine munimento aristæ, sine superbia culmi. Exurgit autem copia fceneratum, compagine ædificatum, ordine structum, cultu munitum et usquequaque vestitum. Hæc sunt*

Quel est le grain que Dieu sème dans son champ ? le plus beau, le plus précieux, le plus aimé de tous les grains : le corps de l'homme, formé à son image, racheté de son sang, héritier de son bonheur et de sa gloire. Dans le respect universel pour les tombeaux, nous avons vu avec quel soin jaloux Dieu veille sur son champ et sur le grain qu'il renferme. La saison des semailles humaines est le temps. Au premier jour de l'éternité, le genre humain se lèvera comme une immense moisson : *surget messis generis humani*.

C'est alors que le corps de l'homme, après avoir subi dans le sein de la terre, les mêmes transformations que le grain de blé, apparaîtra à nos yeux glorieux des mêmes prérogatives et reformé sur le corps du nouvel Adam ressuscité, lumineux, agile, subtil, impassible. Comme le grain de blé doit les siennes à l'éternel principe de vie, déposé dans son sein par la parole créatrice ;

ei corpus a Deo aliud, in quod non abolitione, sed ampliacione mutatur. Tertull., De resurr. car., c. LI.

ainsi notre corps devra sa résurrection et ses gloires éternelles, au germe divin déposé en nous par le Rédempteur, dans notre union avec lui par la communion *in re vel in voto*.

Mais souvenons-nous, mon cher ami, que, pour ressusciter, il faut mourir. Mourons donc au vieil homme, afin de ressusciter à l'homme nouveau. Comme le grain de blé, déposé dans le sein de la terre, se dépouille de tout ce qui n'est pas le principe divin de sa transformation, dépouillons-nous de tout ce qui n'est pas Dieu, de Dieu et pour Dieu. C'est la condition indispensable de notre glorieuse immortalité ; car telle est la loi de notre union avec le nouvel Adam. « Si nous mourons avec lui, dit l'Apôtre, nous ressusciterons avec lui (1). »

(1) Rom., vi, 5. — Sicut ramus in arbore insitus, moriente quasi per hiemem arbore ; ille pariter etiam ipse commoritur ; et rursum, arbore tempore veris quasi resurgente, una quoque ramus resurgit : sic qui Christo consitus peccato commoritur in hieme hujus vitæ et passionis ; et hic Christo quoque, in vere illo universali resurrectionis, cum no-

En attendant ce jour, le plus désirable des jours, dépouillons-nous, mourons, traversons les choses du temps, comme l'oiseau traverse les airs sans être arrêté par les vents ni par la pluie : *Sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna.*

Tout à toi.

vum cœlum et terra nova repupillascent, consurget ad gloriam. Orig., *apud*. Cor. a Lap., *in Hom.*, vi, 5.

VINGT-DEUXIÈME LETTRE

18 juillet.

Le nom de dortoir confirmé au cimetière. — Enseignement de Notre-Seigneur. — Admirable sagesse avec laquelle il annonce la résurrection. — La mort pour lui n'est qu'un sommeil. — Passage très-explicite de saint Paul. — De saint Jean. — Opposition du monde païen. — Réfutée par les Pères de l'Église.

MON CHER FRÉDÉRIC,

En s'appelant *dortoir*, le cimetière est l'écho de la croyance universelle du genre humain à la résurrection, c'est-à-dire au *réveil* futur de toutes les générations, dans tel siècle, sous tel climat qu'elles aient vécu, et telle religion qu'elles aient professée. Nous en avons vu le témoignage. Plus ou moins obscurcie par les passions et par l'ignorance, cette croyance a été rappelée à sa pureté primitive par le Divin Précepteur de l'humanité. Écoutons ses

oracles et ceux de ses apôtres dont le cimetière, par son nom seul, continue d'être l'incorruptible prédicateur.

Notre-Seigneur était à Jérusalem. C'était le moment où devait s'opérer le miracle traditionnel de la Piscine probatique. Une foule innombrable était accourue, soit pour apporter des malades, soit pour être témoin de la guérison impatiemment désirée. Or, un paralytique, incapable de se mouvoir, était là, étendu sur un pauvre grabat, attendant qu'une main charitable le poussât dans la piscine, au moment où l'ange du Seigneur venait agiter l'onde salutaire.

Le divin Maître le remarque, s'approche et lui demande : Depuis combien de temps êtes-vous paralysé ? — Depuis trente-huit ans. — Et vous n'êtes pas guéri ? — Hélas ! non, car je n'ai personne qui me jette dans la piscine à l'heure favorable.

Plein de compassion, Notre-Seigneur lui dit : Levez-vous, prenez votre grabat et marchez. On peut juger de l'impression que produisit ce miracle sur les milliers de

spectateurs de tout âge, de tout rang et de toute croyance, qui en furent témoins.,

Remarque, mon cher Frédéric, avec quelle sagesse adorable agit le divin Maître. Pourquoi cette guérison accomplie en un clin d'œil, au milieu de la capitale de la Judée, et sous les yeux d'un peuple immense ? C'était pour préparer les esprits aux enseignements qu'il allait donner, et affermir leur croyance à un miracle mille fois plus grand que la guérison d'un malade : la résurrection de tous les hommes au dernier jour du monde.

Profitant de l'étonnement des Juifs, Notre-Seigneur se hâte de leur dire :
« Comme le Père ressuscite les morts et
« les rend à la vie ; de même le Fils vivifie
« ceux qu'il veut. En vérité, en vérité, je
« vous le dis, voici venir l'heure et elle est
« déjà venue, où les morts entendront la
« voix du Fils de Dieu ; et ceux qui l'en-
« tendront seront rendus à la vie. Comme
« le Père possède la vie en lui-même,

« ainsi il a donné au Fils de posséder la
« vie en lui-même.

« Ne vous étonnez donc pas que l'heure
« vienne, où tous ceux qui sont dans les
« tombeaux entendront la voix du Fils de
« Dieu. Et ceux qui auront fait le bien en
« sortiront pour ressusciter à la vie ; et
« ceux qui auront fait le mal, ressusci-
« teront pour la condamnation (1). »

Il serait facile de multiplier les passages où Notre-Seigneur insiste sur le dogme fondamental de la résurrection. Tantôt il annonce sa propre résurrection, comme la preuve de sa divinité ; tantôt il appelle la mort un simple sommeil, comme lorsqu'il ressuscite Lazare et la fille de Jaïr ; enfin, lorsqu'il parle du jugement général, où tous les hommes qui ont passé sur la terre, depuis le premier jour du monde jusqu'au dernier, paraîtront devant son tribunal et recevront chacun selon ses œuvres.

Comme ce n'est pas un traité que j'écris,

(1) Joan., v, 1, 29.

mais une lettre, je passe aux disciples immédiats de l'infaillible Maître : écoutons saint Paul.

Après avoir montré que le dogme de la Résurrection est la base même du christianisme, par conséquent le pivot de la société humaine, le grand Apôtre continue : « Maintenant donc, Notre-Seigneur est ressuscité des morts, prémises de ceux qui dorment. Car la mort par un homme, et par un homme la résurrection des morts. Comme tous sont morts dans Adam, ainsi tous seront vivifiés en Jésus-Christ (1). »

Saint Paul touche ici une des plus lumineuses et des plus profondes vérités ; savoir, qu'il n'y a que deux hommes dans l'histoire : le premier Adam et le second Adam. Le premier Adam, principe de mort. Le second Adam, principe de vie. C'est notre union, ou mieux notre unification avec le premier Adam qui nous donne la mort ; et c'est notre unification avec le second Adam qui nous rend la vie, la vraie vie dont il est

(1) Cor., xv, 20, 21, 22.

le principe. De là pour chacun de nous l'indispensable nécessité de cette union.

Insistant sur cette vérité fondamentale, l'Apôtre montre la rigoureuse nécessité de l'union dont il vient de parler ; puis, se servant de la comparaison prise du grain jeté dans la terre, il explique la transformation glorieuse qui s'opérera en nous par la résurrection.

« Quelqu'un dira : Comment les morts res-
« susciteront-ils ? Et dans quel corps vien-
« dront-ils ? Insensé ! ce que vous semez
« n'est pas vivifié, à moins qu'il ne com-
« mence par mourir. Et ce que vous semez
« n'est pas le corps qui ressuscitera ; c'est
« un simple grain, de froment par exemple,
« ou de toute autre chose.

« A ce grain Dieu donne le corps qu'il
« veut ; et à chaque semence son corps pro-
« pre. Car toute chair n'est pas la même
« chair : autre est la chair des hommes,
« autre la chair des animaux, autre la chair
« des oiseaux, autre celle des poissons. De
« même, il y a des corps célestes et des

« corps terrestres; et autre est la gloire
« des corps célestes, et autre celle des
« corps terrestres. Autre la clarté du soleil,
« autre celle de la lune et autre celle des
« étoiles: car les étoiles diffèrent de clarté.

« Il en sera ainsi à la résurrection des
« morts. Le corps est semé en corruption,
« il ressuscitera incorruptible. Il est semé
« en ignominie, il ressuscitera en gloire.
« Il est semé en faiblesse, il ressuscitera en
« force. Il est semé corps animal, il ressus-
« citera corps spirituel.

« En effet, s'il y a un corps animal, il
« y a aussi un corps spirituel, comme il
« est écrit: Le premier homme, Adam, a
« été fait âme vivante; le second Adam,
« esprit vivifiant. Mais en premier lieu, non
« pas ce qui est spirituel, mais ce qui est
« animal: ensuite ce qui est spirituel. Le
« premier homme, sorti de terre, est ter-
« restre; le second homme, venu du ciel,
« est céleste. Comme nous sommes l'image
« de l'homme terrestre, il faut que nous
« devenions l'image de l'homme céleste.

« Je vous annonce donc un grand mystère : nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés. »

Devenir par notre union avec lui les images, les disciples, les enfants du second Adam, telle est pour nous la condition nécessaire de la glorieuse résurrection.

Ces paroles de saint Paul sont tellement explicites, qu'elles me dispensent de te citer les autres passages des divines épîtres, où le grand Apôtre inculque la même vérité (1). Quant à la manière dont se fera la résurrection, nous le verrons plus tard.

Un autre prédicateur de la résurrection est l'apôtre saint Jean. Prophète de l'avenir de l'Église dans le temps et dans l'éternité, il en illumine tous les mystères, grâce au privilège d'avoir puisé ses inspirations dans le cœur même de Notre-Seigneur, son maître bien-aimé.

« Et je vis, dit-il, un trône élevé, étin-

(1) II Cor., iv, 14; Coloss., iii, 4; Philem., iii, 21; I Thessal., iv, 13; II Timoth., xi, 11.

celant de lumière et Celui qui était assis dessus, en présence duquel le ciel et la terre disparaissent et s'évanouissent. Et je vis les morts, grands et petits, debout devant le trône, et les livres furent ouverts ; et un autre livre fut également ouvert, qui est le livre de vie, et les morts furent jugés, d'après ce qui était dans ces livres, selon leurs œuvres. Et la mer rendit les morts ensevelis dans ses abîmes ; et la mort et l'enfer rendirent aussi les leurs : et la sentence fut prononcée à chacun d'eux selon leurs œuvres (1). »

La comparution de tous les morts *grands et petits*, au tribunal du souverain juge ne prouve pas seulement la survivance et l'immortalité des âmes, elle prouve encore la résurrection de la chair, et une fois de plus justifie le nom de *dortoir* donné au cimetière. Dans mes prochaines lettres tu trouveras l'éclaircissement de cette incontestable vérité.

Grâce à l'Évangile, c'est-à-dire à la *bonne*

(1) Apoc., xx, 11, 13.

nouvelle venue du ciel, le dogme consolateur de la résurrection fut tiré de l'oubli, où les épicuriens de l'ancien monde avaient essayé de l'ensevelir. Comme le soleil levant, il éclaire toute la terre : Pierre le prêche à Jérusalem ; Paul à Athènes devant les sophistes de l'aréopage ; Matthieu aux Indes ; Luc dans les Gaules ; ainsi des autres apôtres, jusqu'aux extrémités de la terre.

Toutefois le monde païen ne se rendit pas sans combat. En entendant dire qu'ils étaient responsables de leurs actes au tribunal d'un juge incorruptible, tous les hommes au cœur pervers furent bouleversés, et avec la fureur du tigre blessé, ils se ruèrent sur les apôtres, qui signèrent de leur sang l'antique foi du genre humain.

Aux persécutions du sabre, succéda la persécution de la langue. Habile assembleur de nuages, le démon suscita ses suppôts et les arma de sa malice et de son hypocrisie contre le dogme de la résurrection.

La providence ne se manqua pas à elle-

même. Des trésors de son infinie sagesse, elle tira les plus beaux génies qui aient brillé sur la terre, tant par l'éclat de la parole, que par la profondeur de la science et la puissance de la logique. Héritiers fidèles de la doctrine du Fils de Dieu et des apôtres, ils la défendirent avec un tel succès qu'ils fermèrent pour toujours la bouche aux adversaires, et le nom de dortoir fut de nouveau assuré au cimetière.

Pour les sophistes des premiers âges, comme pour les solidaires d'aujourd'hui, l'enseignement de l'évangile n'était qu'une affirmation sans preuves. Aveugles volontaires, ils ne voyaient pas les miracles qui lui servaient de démonstration. Dirigeant la défense du côté d'où venait l'attaque; les Pères de l'Église leur montreront par des preuves sensibles et par des arguments sans réplique, la vérité des divins enseignements sur le dogme tout à la fois consolant et terrible de la résurrection future.

Je te réserve pour mes prochaines lettres

le plaisir de les lire ; je ne sais si jamais tu auras vu la vérité exposée d'une manière plus saisissante et dans un plus beau langage.

Tout à toi.

VINGT-TROISIÈME LETTRE

21 juillet.

Belle et solide philosophie des Pères de l'Église. — Leurs raisonnements touchant la résurrection. — Dieu peut et Dieu veut nous ressusciter. — Il le peut. — Beau passage de Tertullien. — Réponse aux objections. — Changements successifs de notre corps. — Ces changements ne sont qu'accessoires. — Rien ne périt dans la nature. — Contre les solidaires.

Comme introduction, aux lettres suivantes, relisons ensemble ces lumineux versets de l'Évangile. « Quiconque écoute mes paroles et les met en pratique, sera semblable à l'homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre. Et la pluie est descendue, et les torrents sont venus, et les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison ; et elle n'est pas tombée, parce qu'elle était fondée sur la pierre ;

« Et quiconque entend mes paroles et

ne les met pas en pratique, est semblable à l'homme insensé, qui a bâti sa maison sur le sable. Et la pluie est descendue, et les torrents sont venus, et les vents ont soufflé et ils se sont déchaînés contre cette maison, et elle est tombée et grande a été sa ruine (1). »

L'homme qui bâtit sur le sable est le philosophe rationaliste. Le philosophe rationaliste est celui qui, s'émancipant de la salutaire tutèle de la foi, prétend trouver en lui les fondements de la vérité et la vérité elle-même. Comme on l'a vu dans tous les siècles, comme nous le voyons aujourd'hui autant et plus que jamais, l'édifice qu'il essaie de construire repose sur le sable mouvant des opinions humaines. Le temps, les contradictions, l'expérience ne tardent pas à faire crouler ses systèmes : le monde est couvert de leurs crimes.

Autre est le vrai philosophe. Le vrai philosophe est celui qui s'appuyant sur le roc solide de la foi, et prenant pour point de dé-

(1) Matth., VII, 24, 27.

part les données chrétiennes, se rend compte à lui-même des dogmes révélés, en montre l'enchaînement, les harmonies, la conformité même avec la raison, en déduit les conséquences et arrive à formuler ces puissantes expositions qui, à force d'évidence et de beauté, subjuguent également l'esprit et le cœur. En vain les sophismes de la fausse philosophie conspirent avec les passions humaines pour ébranler l'édifice : fondé sur la pierre ferme il demeure debout.

Telle a été, mon cher ami, la grande, l'immortelle philosophie des pères de l'Église. Appliquant les données de la foi à la résurrection future, nous allons les voir, armés de leur puissante logique, faisant resplendir, comme la lumière du jour, la vérité de ce dogme consolateur.

Tu sais que nos ancêtres, marchant à la délivrance du sépulcre de Notre-Seigneur, tombé au pouvoir des infidèles, s'avançaient au cri de *Dieu le veut*. Ainsi les grands génies des premiers siècles, marchant à la

délivrance du dogme de la résurrection, tombé entre les mains des sophistes, s'avance au cri victorieux : *Dieu le veut*.

Celui qui a créé l'homme peut le ressusciter. Il *le peut*, et il *le veut* : là est toute leur thèse.

Il le peut : « Pourquoi, demande Tertulien, ne le pourrait-il pas ? qui pourrait l'en empêcher ? Reportez-vous à l'instant de la création et vous n'aurez pas de peine à croire. Ce monde qui, la veille n'existait pas, comment a-t-il été produit ? Ces familles innombrables d'animaux, venues tout à coup l'habiter, où étaient les mères qui les eussent portées dans leurs flancs ? Les arbres et les plantes dont la terre se trouve parée, comme d'un manteau de gloire, quelle pluie en avait auparavant fécondé les germes ? Et vous-mêmes, ô hommes ! qu'étiez-vous avant d'être hommes ? Rien.

« Pourquoi donc celui qui vous a appelés du néant à l'existence, ne pourrait-il pas vous y ramener quand il le voudra ? Qu'y aura-t-il de nouveau ? Vous n'étiez pas et

vous êtes. Vous ne serez plus, et vous recommencerez d'être. Expliquez-moi, si vous pouvez, le mystère de votre création, et moi je vous expliquerai celui de votre résurrection. Sera-t-il plus difficile de redevenir ce que vous étiez déjà, que d'être ce que vous n'aviez pas encore été ?

« Certes, c'est quelque chose de plus grand de produire, que de réparer ; de donner l'être, que de le rendre ; de faire paraître de la lumière là où il n'y a pas de flambeau, que de rallumer un flambeau éteint ; de bâtir une maison, que d'en relever les ruines. Pour la réparer vous avez des matériaux, pour la bâtir vous n'avez rien. Dieu a voulu commencer par ce qu'il y a de plus difficile, afin qu'il ne vous en coûtât point de croire ce qu'il était moins (1). »

Mais, dites-vous, cette matière aura peut-être été engloutie dans les flots, dispersée par les vents, dévorée par les hommes ou par les bêtes ?

Le potier qui a fait un vase de terre peut

(1) *De Resurrect. carnis*, c. III.

le refaire s'il vient à se briser : et le Tout-Puissant ne pourrait refaire son propre ouvrage ! Grâce aux progrès de la science, le chimiste peut dissoudre les liens invisibles, qui unissent les éléments constitutifs des corps, pousser, pour ainsi dire, jusqu'à l'infini l'analyse et la décomposition de leurs parties : puis, par de nouveaux procédés, reconnaître entre mille les atomes propres à chaque corps, les réunir et en former des substances nouvelles. Et il sera plus difficile à Dieu, qui tient le monde dans le creux de sa main, de retrouver les parties dispersées de nos corps, de les réunir et de les rendre à leur première intégrité ?

« En quelque lieu qu'elle demeure, continue Tertullien, dans quelques profondes retraites qu'elle ait été ensevelie, engloutie au fond des eaux, ou consumée par les flammes, ou dévorée par les animaux féroces, ou renfermée dans le sein de la terre, d'où elle fut tirée, n'importe, notre chair reste sous la main de Dieu, qui la tient en

dépôt, jusqu'au jour de la résurrection générale, où le même Dieu la réunira à l'âme par qui elle fut habitée. Ces éléments où elle se trouve dispersée ne furent que des vases où elle était conservée; que ces vases viennent à se dissoudre, la chair s'en écoulera renouvelée, affranchie, ramenée à une existence nouvelle (1). »

Rien, mon cher ami, n'est donc plus profondément vrai que le mot de l'Apôtre : *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus*. Dans la vie, comme dans la mort, nous sommes à Dieu. S'il veille sur nous, il conserve dans notre chair le principe vital qu'il y a mis, comme il le conserve dans le grain de blé jeté en terre, et dont la mort n'est qu'apparente.

(1) Resurget igitur caro, et quidem omnis, et quidem ipsa, et quidem integra. In deposito est ubicumque apud Deum... habet et caro suos sinus interim in aquis, in ignibus, in alitibus, in bestiis. cum in hæc dissolvi videtur, velut in vasa transfunditur. Si enim ipsa vasa defecerint, in suam matricem terram quasi per ambages resorbetur, et rursus ex illa repræsentatur Adam. *Ibid.*, c. III.

Mais, ajoutez-vous, le corps subit de perpétuels changements et se renouvelle sans cesse : comment ressuscitera-t-il tel que l'âme l'aura habité ?

Peu importe qu'en se développant, le corps humain perde successivement un certain nombre de ses parties. Pour qu'un corps ressuscité soit le même, il n'est nullement nécessaire qu'il récupère exactement toutes les parcelles de matière qui lui appartenrent successivement, aux différentes époques de son existence. Il suffit que les éléments constitutifs, le tissu originel, ce qui est à proprement parler le fond et l'essentiel du corps humain, ne changent point, soit en acquérant, soit en perdant ces portions de matière accessoire.

Mieux que personne tu sais qu'il en est ainsi. Ce fait inconstable, reconnu par les plus habiles observateurs, est rendu sensible aux yeux même du vulgaire. Là se trouve la raison naturelle, pour laquelle la physionomie d'aucun individu ne change jamais essentiellement ; pour laquelle le

corps humain ne peut dépasser une certaine grandeur, quelque nourriture qu'on lui donne ; pour laquelle, enfin, la société reconnaît dans l'homme, aux différents âges de la vie, le même individu et lui conserve le même nom.

Ainsi, l'antropophage, dans ses horribles festins, n'acquiert rien d'*essentiel*, rien qu'il ne puisse perdre sans continuer d'être la même personne. Et la résurrection des tristes victimes de sa barbarie n'offre pas plus de difficultés aux esprits attentifs, que celle des hommes dont les dépouilles mortelles, soigneusement déposées dans le sein de la terre, sont protégées par le respect des peuples ou par le marbre des tombeaux.

Quant aux parties accessoires du corps humain, elles ne périssent pas plus que celles de tous les autres corps. Depuis le dernier jour de la création, il n'y a dans tout l'univers ni un atome de plus, ni un atome de moins. Il y a transformation, non destruction. Les ouvrages du Seigneur, dit

le prophète, demeureront éternellement : *Omnia opera quæ fecit Deus, perseverant in perpetuum.*

On peut mettre au défi le chimiste le plus habile et le plus opiniâtre, muni des instruments les plus perfectionnés, d'anéantir un grain de sable, une goutte d'eau, un atome. Faire passer de l'être au néant n'est pas moins difficile que de faire passer du néant à l'être.

Tu vois, mon cher ami, qu'il n'y a rien dans la raison individuelle qui place le fait de la résurrection future, hors des limites de la puissance du Créateur. Ajoutons que la raison générale, je veux dire la foi de tous les peuples, affirme d'une voix unanime la possibilité et même la certitude de ce fait consolant. Au milieu de ce magnifique concert, que sont les voix discordantes de quelques solidaires anciens et modernes, dont l'orgueil est assez aveugle pour proclamer impossible ce que tous les siècles ont cru parfaitement possible ?

(1) Eccli., XIII, 14.

Qu'à bon droit on se rirait de l'insensé qui, dans son fol orgueil, se croyant supérieur en forces à tous les hommes, irait seul défier au combat une armée entière et prétendrait lutter contre elle avec avantage. Et vous prétendriez, esprit borné et faillible, opposer sans ridicule, à la raison universelle, votre raison particulière, aux enseignements de tous les âges, vos pensées d'un jour !

Ainsi, nous ressusciterons : *Dieu le peut.* Telle est l'inattaquable conclusion de cette lettre. Demain nous verrons si Dieu le veut.

Tout à toi.

VINGT-QUATRIÈME LETTRE

22 juillet.

Nous ressusciterons. — Tous les attributs de Dieu le demandent : il le doit à sa vérité. — Les deux grands livres du bon Dieu. — Tous deux prédicateurs de la résurrection. — L'univers, comment il prêche la résurrection. Beaux passages de saint Chrysostome, de Tertullien et de saint Augustin. — La Bible, témoignage de Job et de saint Paul.

MON CHER FRÉDÉRIC,

Dieu peut nous ressusciter, nous l'avons vu et bien vu. Il *veut* nous ressusciter, nous allons le voir. Sa *Vérité* le veut, sa *Sagesse* le veut, sa *Justice* le veut, sa *Bonté* le veut.

Sa vérité. Dieu a écrit deux grands livres : l'Univers et la Bible. Dans l'un et l'autre, nous lisons la volonté absolue et immuable de Dieu, de ressusciter tout le genre humain. Je veux dire de rappeler

de leur sommeil toutes les générations endormies, depuis le commencement du monde, dans les vastes *dortoirs*, appelés cimetières. Le premier de ces livres divins est le monde matériel que nous habitons, que nous voyons de nos yeux et que nous touchons de nos mains.

Je dis le *premier*, parce qu'il a précédé la Bible. « Vous nous demandez, dit saint Chrysostome, comment, avant qu'il y eût des livres, Dieu enseignait aux hommes à le connaître? Comment? de la même manière que nous nous y sommes pris nous-mêmes pour vous amener à la connaissance de cet être souverain. Nous vous avons promenés sur le théâtre entier de l'univers. Nous vous avons montré le ciel, la terre, la mer, les campagnes, les vergers, les richesses variées de la nature. Nous sommes remontés jusqu'aux éléments des productions diverses; et tous ensemble, unissant nos voix à l'aspect de tant de merveilles, étalées à nos yeux, nous nous sommes écriés dans le transport de l'admi-

ration : *Que vos ouvrages sont grands, ô Seigneur ! Que vos desseins sont profonds (1) !*

Nous verrons bientôt que dans ce grand livre sont gravés en caractères de feu et intelligibles à tous, non-seulement la puissance, la sagesse et la bonté du Créateur ; mais de plus, ce qui en est l'inévitable conséquence, le dogme de la résurrection future.

« Vous me demandez encore, continue l'illustre patriarche, pourquoi la Bible, étant si utile, Dieu ne l'a pas donnée au monde dès le commencement ? c'est que Dieu voulait instruire les hommes par les choses, c'est-à-dire par les créatures et non par les livres. Si Dieu eût commencé à nous instruire au moyen des livres et des caractères, intelligibles pour le savant, ils auraient été sans aucune utilité pour l'ignorant. Le riche en aurait pu faire l'acquisition : le pauvre non. Il eût fallu, pour les entendre, connaître la langue dans la-

(1) *Homil. 1, in Gen.*

quelle ils auraient été écrits. Ils eussent été perdus pour le Scythe, le Barbare, l'Indien, l'Égyptien, pour tout homme, en un mot, à qui cette langue eût été étrangère.

« Il n'en est pas ainsi du grand spectacle de l'univers. Tous les peuples du monde entendent son langage. Ce livre est ouvert indistinctement au savant, comme à l'ignorant ; au pauvre, comme au riche. Aussi le prophète ne dit pas que les cieux *témoignent*, mais qu'ils *racontent* la gloire de Dieu : prédicateurs qui ont pour auditoire le genre humain tout entier, et pour livre le magnifique spectacle qu'ils développent (1). »

Comment l'univers prêche-t-il la résurrection future. Telle est, mon cher Frédéric, la question qui est sur tes lèvres et à laquelle j'ai hâte de répondre. D'après les paroles que nous venons d'entendre, et d'après le témoignage plus explicite encore de l'apôtre saint Paul, nous savons que Dieu n'a créé le monde que pour manifester sa gloire, et que cet univers matériel est un

(1) *Homil. I, in Gen.*

miroir, placé devant nous, dans lequel se réfléchissent les réalités du monde spirituel, invisibles à nos yeux (1).

Partant de ce principe tu vas comprendre, comme l'ont compris les Pères de l'Église, que le spectacle de l'univers est le prédicateur incessant de la résurrection future. Écoutons d'abord Tertullien.

« Promenez vos regards sur le monde, et vous verrez briller à vos yeux la preuve de la puissance divine, et les images frappantes de la résurrection future. Le jour meurt dans la nuit, qui l'enveloppe comme d'un linceul, dans d'épaisses ténèbres. Tout l'éclat du monde disparaît ; tout devient noir ; le silence et la stupeur sont partout, c'est ainsi que la nature pleure la perte de la lumière.

« Mais bientôt, la lumière reparait avec le soleil, toujours la même et sans avoir

(1) *Invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus et divinitas : ita ut sint inexcusabiles. Rom., I, 20.*

rien perdu de ses charmes ni de son intégrité. Elle ressuscite pour le monde entier, tuant la nuit, sa mort, et déchirant le ténébreux linceul dont elle l'avait enveloppée. Elle reparait héritière d'elle-même, jusqu'à ce que la nuit remonte sur son trône. Alors les astres se rallument, et les étoiles absentes reparaissent au firmament. Il en est de même des saisons.

Le printemps, l'été, l'automne, l'hiver se succèdent avec leurs vertus, leurs habitudes et leurs fruits...

« L'hiver imprime aux arbres, aux plantes, à toute la nature, l'apparence de la mort, mais ils ressuscitent au printemps. Le grain est jeté dans le sein de la terre, et transformé dans le sein de cette mère féconde, il se relève, et ne se relève qu'après avoir été consumé.

Notre vie elle-même, n'est-elle pas une suite continuelle de morts et de renaissances ? Qu'est-ce que l'homme qui s'endort, sinon l'image de l'homme qui meurt ? et qu'est-ce que l'homme qui se réveille,

sinon l'image de l'homme qui ressuscite ? Ainsi, toute la nature meurt et ressuscite sans cesse. Tout commence après avoir fini, et ne meurt que pour renaître et renaître en gloire.

« Cette vicissitude éternelle des créatures, sans cesse passant de la mort à la vie et de la vie à la mort, vous donne le témoignage palpable de la résurrection future du genre humain. Dieu en a empreint la vérité sur chacun de ses ouvrages, avant de la consigner dans les Écritures. Il l'a enseignée par les effets de sa puissance, avant de la proclamer par ses oracles.

Il a fait de la nature le premier livre qui nous prépare aux instructions de la foi, afin qu'après avoir pris leçon de la première, nous soyons plus disposés à écouter l'autre ; à conclure de ce que nous voyons sous nos yeux, en faveur de ce qui nous est annoncé ; à croire sans hésiter que le même Dieu nous ressuscitera, quand nous le voyons tout renouveler. Certes, si toutes les créatures ressuscitent pour l'homme, pour la chair, dis-je,

en faveur de qui elles ont été faites, comment se ferait-il que la chair de l'homme périt tout entière, elle pour qui rien ne périt (1) ? »

Voilà, mon cher Frédéric, ce qu'ont vu, et ce que voient encore, dans le grand spectacle de l'univers, tous les hommes qui ont des yeux pour voir et la faculté de lier deux idées. Seuls, les solidaires, anciens et modernes, ne savent épeler la première syllable de ce grand livre : semblables, comme dit saint Paul, à l'âne, au bœuf et au mulet, ils ne voient que la surface des choses, sans en pénétrer le fond : *Prout animalia muta norunt*.

Pour confirmer les paroles de Tertullien et

(1) ... Omnia in statum redeunt, cum abscesserint, omnia incipiunt cum desierint. Ideo finiuntur, ut fiant : nihil deperit nisi in salutem. Totus ergo hic ordo revolubilis rerum, testatio est resurrectionis mortuorum... Nec dubites Deum carnis etiam resuscitatore, quem omnis nois restitutorem. Et utique si omnia homini resurgunt, cui procurata sunt : porro non homini, nisi et carni ; quale est ut ipsa caro depereat in totum, propter quam et cui nihil deperit ? *Ibid.*, c. XII.

te montrer que, dans le miroir du monde visible, les plus grands génies ont vu se réfléchir le dogme de la résurrection, voici le témoignage de saint Augustin. « Tout le gouvernement de ce monde, dit l'illustre évêque d'Hippone, est le témoignage permanent de la résurrection future. A l'approche de l'hiver, nous voyons les arbres perdre leurs fruits et se dépouiller de leurs feuilles. Puis, au printemps, ils nous offrent l'image de la résurrection. Ils commencent d'abord par pousser des bourgeons ; puis, ils produisent des fleurs et se revêtent de feuilles, et enfin se chargent de fruits.

« Je vous demande, homme incrédule, qui doutez de la résurrection, où sont toutes ces choses, qui, au temps voulu, paraissent à vos yeux ? dites-moi où elles sont cachées. Personne ne les a jamais vues ; mais c'est Dieu dont la puissance les a tirées du néant, qui par une vertu mystérieuse les fait paraître au grand jour.

« Regardez encore les champs et les prairies. Après l'été, ils sont dépouillés de leurs

herbes et de leurs fleurs ; toute la surface de la terre est nue. Mais au printemps, elle se r'habille de nouveau et les germes qui commencent à poindre font la joie du laboureur. Ainsi cette herbe, qui a vécu et qui meurt, ressort vivante de la semence. De même notre corps sortira vivant de la poussière (1). »

Au jugement de saint Augustin, tu vois que la résurrection est de tous les dogmes de notre foi, celui qui est le plus souvent annoncé, puisque l'univers entier en est le prédicateur infatigable : *Tota hujus mundi administratio, testimonium est resurrectionis futuræ*. Tous les autres pères de l'Église, tous les docteurs tiennent le même langage.

Citer leurs paroles serait me répéter sans profit, et je passe au second livre, dans lequel Dieu a écrit le dogme fonda-

(1) *Tota hujus mundi administratio testis est resurrectionis futuræ... Sicut herba quæ ante vixit et moritur, rursus vivit ex semine ; sic et nostrum corpus reviviscit ex pulvere. De verbis apostoli. Ser. xxxiv.*

mental de la résurrection. Ici encore pour n'être pas long, je me contenterai de rapporter deux pages de nos Écritures, l'une de l'Ancien Testament et l'autre du Nouveau.

Il y a plus de trente siècles que le monde et le monde païen retentit de cette sublime profession de foi au dogme de la résurrection. Qui la fit entendre ? c'est Job, l'ami de Dieu, héritier fidèle des traditions primitives. Dans quelle circonstance ?

Du faite des grandeurs, ce prince, grand parmi les princes de l'Orient, était tombé, par la malice du démon, dans l'abîme de la misère. Couvert d'ulères, assis sur un fumier, il voyait sa chair s'en aller en lambeaux, ses membres se déformer et lui-même mourir tout vivant : rien ne décourage sa foi.

« En vain, s'écrie-t-il, la vie m'échappe par tous les pores, ma confiance n'est point ébranlée. Je le sais, mon Rédempteur est vivant, et au dernier jour je me relèverai de terre. De nouveau je serai revêtu de ma peau, et dans ma propre chair je verrai mon Dieu. Je le verrai moi-même de mes propres yeux,

moi et non pas un autre. Cette espérance repose dans mon sein, et les leviers de mon cerceuil la descenderont avec moi dans ma tombe (1). »

Merci, mon Dieu ! d'avoir dicté, il y a tant de siècles, cette profession de foi à laquelle il n'y a rien à ajouter.

Non moins explicite est celle que nous lisons dans le Nouveau Testament. « Nous ressusciterons tous, dit l'apôtre saint Paul, oui tous sans exception ; mais nous ne serons pas tous changés. Comme la création s'est faite d'un seul mot, la résurrection se fera en un clin d'œil (2). » Ces paroles n'ont besoin ni d'explications ni de commentaires : et je passe.

(1) Scio enim quod Redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum : et rursum circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum meum ; quem visurus sum ego ipse, et oculi mei conspecturi sunt, et non alius : reposita est hæc spes mea in sinu meo. Job, xiv, 25, 26, 27.

(2) Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur. In momento, in ictu oculi, in novissima tuba : canet enim tuba, et mortui resurgent. I. Cor., xv, 51, 50.

Tu vois donc, mon cher ami, que les deux grands livres que Dieu a écrits de sa main pour notre instruction, l'Univers et la Bible, annoncent de la manière la plus certaine la volonté de Dieu de nous ressusciter un jour. Sous peine de se mentir à lui-même, Dieu accomplira le mystère. Il le peut et il le veut. Dans le fond de notre nature repose cette douce espérance : *Reposita est hæc spes mea in sinu meo.*

Tout à toi.

VINGT-CINQUIÈME LETTRE

24 juillet.

Nous ressusciterons : *La sagesse de Dieu le veut.* — Sans la résurrection la sagesse de Dieu serait en défaut : Preuves. — D'une manière plus ou moins explicite, tous les peuples ont cru à la résurrection. — Pratique, des Romains. — Puissant raisonnement de Tertullien. — Nous ressusciterons : *La justice de Dieu le veut.* — L'immortalité de l'âme appelle sa résurrection : Preuves. — Paroles de Tertullien. — Réponse aux solidaires. — Raison de leur incrédulité.

MON CHER AMI,

Nous ressusciterons : *La sagesse de Dieu le veut.* Infaillible dans ses calculs, douce et forte dans ses moyens, la sagesse de Dieu ne peut manquer son but. Quel est le but de cette adorable sagesse, toute parfumée, toute pénétrée d'amour pour l'homme ? Le rendre heureux, lui donner la vie en le créant ; la lui rendre en la rachetant, après qu'il l'a perdue. Dans ces deux bienfaits,

qui renferment tous les autres, tu peux admirer le chef-d'œuvre de la sagesse éternelle. Sur ce double bienfait pose toute l'histoire du monde.

Un homme, principe de mort, et un homme, principe de vie. En mourant volontairement, le principe de vie, le Rédempteur a tué le principe de mort, le vieil Adam. Le principe de vie, sorti triomphant du tombeau, vit glorieux et immortel au plus haut des cieux. En se faisant homme, il a uni personnellement notre nature à sa nature : il est notre chef et notre tête, nous sommes ses membres, la chair de sa chair et l'os de ses os. Son but est de nous associer à sa vie, à sa gloire, à son bonheur pendant toute l'éternité. Ce but ne peut être atteint que par la résurrection.

Qu'on supprime la résurrection, et la sagesse de Dieu est en défaut, et le monde moral est une monstruosité. L'œuvre de la rédemption n'aurait pas de raison d'être. Elle n'aurait pas rétabli l'homme dans son

état primitif d'immortalité. La tête serait vivante et couronnée de gloire, et le reste du corps, pâture des serpents et des vers, pourrirait, sans espoir, dans la nuit du tombeau ! Contre une pareille doctrine, le genre humain tout entier se lève comme un seul homme, et de toute l'énergie de sa dignité proteste contre un matérialisme, qui tend à le ravaler au niveau de la bête.

Chez tous les peuples la foi à la résurrection future s'est manifestée par des témoignages, plus ou moins compris, mais d'une évidence incontestable. « La métempsycose elle-même, dogme sacré des plus célèbres écoles de philosophie, n'était pas autre chose, dit Tertullien, que la croyance altérée de la résurrection (1). » Qu'étaient d'ailleurs, les prières, les cérémonies funèbres, les offrandes, en faveur des morts, que nous avons vues en usage chez tous les peuples ?

Pour n'en rappeler qu'un exemple, tous

(1) Ita seculum resurrectionem mortuorum, nee quum errat, ignorat. *De Resurr. carnis*, c. 1.

les ans, les Romains célébraient deux fêtes en l'honneur des morts. Les *Férales* et les *Lémures*. Les férales tombaient à la fin de février. Ce jour-là, pour apaiser les mânes des morts, on portait des offrandes sur leurs tombes, une tuile, de simples couronnes de fleurs, et, dans un vase de terre, des fruits, quelques grains de sel, du pain trempé dans du vin, des violettes éparses. Voilà tout ce qu'il fallait pour apaiser les mânes (1). Il y avait aussi d'autres offrandes, consistant en divers mets, présentés dans une patelle et dont on croyait que les mânes venaient se repaître (2).

Les Lémures se célébraient aux Ides de mai (9 mai). L'homme, fidèle aux rites antiques se levait à minuit, se lavait trois fois les mains, prenait dans sa bouche neuf fèves noires qu'il jetait derrière lui en disant : *J'envoie ces fèves, et avec elles je ra-*

(1) Tu as pu voir dans le petit ouvrage de *Suëma*, que la même chose a lieu, encore aujourd'hui en Afrique.

(2) Festus. V. *Feralia*.

chète et les miens et moi. Par ces rites, religieusement observés, la croyance à l'immortalité de l'âme, pouvait-elle être manifestée plus authentiquement ? Il en était de même, comme nous verrons bientôt, de la foi à la résurrection ; car ces deux dogmes sont corrélatifs.

L'un et l'autre ont pour fondement les vérités primitivement révélées, entre autres l'union intime de l'homme avec le divin Rédempteur. « Jésus-Christ, dit Tertullien, conserve en lui-même les prémices de la chair, gage de la totalité. Comme il nous laisse en gage son esprit, ainsi il a reçu de nous les arrhes de la chair ; il l'a élevée au plus haut des cieux : aimant puissant, qui attire le reste. Chair et sang de l'homme, vous vous êtes emparés du ciel et du royaume de Dieu, dans la personne de Jésus-Christ. Que ceux qui osent nier que vous soyez dans le ciel, nient aussi que vous soyez dans le Christ, ou que le Christ soit dans le ciel (1). »

(1) *Christus, carnis depositum servat in semetipso arrabonem summæ totius. Quemadmodum*

Ainsi conclut le grand philosophe, le médiateur qui a rendu l'homme à Dieu et Dieu à l'homme, rendra l'âme au corps, et le corps à l'âme. En lui-même il les a unis d'une alliance indissoluble, l'épouse à l'époux, et l'époux à l'épouse. Le corps est la dot de l'âme : elle ne reparaitra pas nue, elle aura sa suivante, son ornement, sa sœur.

C'est de la sorte, mon cher Frédéric, que la sagesse divine atteint son but. Par la résurrection, elle met fin au dualisme homicide qui, séparant le corps de l'âme, et l'âme du corps, prive l'homme de son immortalité, Dieu de sa gloire, et le Verbe incarné du fruit de sa rédemption.

Nous ressusciterons : *La justice de Dieu le veut*. D'une manière non moins absolue que

enim nobis arrabonem spiritus reliquit; ita et a nobis arrabonem accepit carnis et vexit in cœlum, totius summæ illuc quandoque redigendæ. Securæ estote caro et sanguis, usurpastis et cœlum et regnum Dei in Christo. Aut si negent vos in Christo, negent et in cœlo Christum, qui vobis cœlum negaverunt. *Ibid.*, c. xli.

sa sagesse, la justice de Dieu veut la résurrection future. Les cimetières sont faits pour les corps; les corps pour les âmes; les âmes pour Dieu. De là le respect de tous les peuples pour les cimetières.

Un corps qui a été intimement uni à une âme, laquelle est un souffle de la divinité, leur a paru trop respectable pour ne pas l'honorer dans sa dernière demeure, ou mieux dans sa demeure temporaire. En effet, le dogme de l'immortalité de l'âme, professée de vingt manières différentes, chez tous les peuples de la terre, ce dogme suppose la résurrection de la chair.

Au dogme de l'immortalité de l'âme, se joint nécessairement le dogme des récompenses ou des châtiments futurs : la raison en est évidente. L'âme n'est pas tout l'homme. L'homme est une âme et un corps personnellement unis, qui ont fait le bien ou le mal en compagnie et pour ainsi dire de *compte à demi*. C'est donc l'homme qui doit être puni ou récompensé.

Mais il ne peut, après la mort, devenir

l'homme complet que par la résurrection. Sans elle, ce ne serait pas l'homme tout entier, l'homme proprement dit qui paraîtrait devant le juge suprême. Ce serait l'homme tronqué, l'homme mutilé, une partie de l'homme et non pas l'homme : supposition absurde qui outrage également la raison et la foi. Que la vérité contraire ait été plus ou moins confuse dans l'esprit des peuples étrangers au Christianisme, elle n'en est pas moins au fond du dogme de l'immortalité de l'âme, dont elle est inséparable.

Tel est, mon cher Frédéric, le raisonnement sans réplique de la raison, la plus faible comme la plus forte; le raisonnement des docteurs et des pères. Écoutons encore le grand Tertullien.

L'homme étant un être libre est un être responsable de ses actes, devant Dieu, qui lui a donné la liberté et la vie. Il doit donc rendre compte de l'usage qu'il en aura fait : c'est-à-dire qu'il doit être jugé, absous ou condamné par Dieu lui-même : quoi de plus juste !

« Dieu est juge, parce qu'il est maître ; il est maître, parce qu'il est créateur ; il est créateur, parce qu'il est Dieu. S'il convient que l'homme soit jugé, donc aussi qu'il ressuscite. Il faut donc que l'homme comparaisse au tribunal de Dieu dans sa double substance, puisqu'il doit être jugé tout entier comme il a vécu. Tel il aura vécu, tel il doit être jugé, parce que c'est sur sa vie qu'il sera jugé. La vie est la cause du jugement, et le jugement portera sur les éléments au moyen desquels la vie aura fonctionné (1). »

Insistant sur la nécessité du jugement, Tertullien s'adresse aux adversaires de la résurrection et dit : « A l'œuvre : Commencez par briser l'union intime du corps et de

(1) *Merito iudex, quia Dominus, merito Dominus, quia auctor ; merito auctor, quia Deus... Quod enim congruet iudicari, hoc competit etiam ressuscitari... Totum porro hominem ex utriusque substantiæ concretionem parere ; idcircoque in utraque exhibendum, quem totum oporteat iudicari ; quia nisi totus utique non vixerit. Vita enim est causa iudicii, per tot substantias dispungenda per quot et functa est. *Ibid.*, c. XIV.*

l'âme dans l'exercice de la vie, si vous prétendez la briser dans la rémunération de la vie. Niez la société des œuvres, si vous voulez avec justice nier la récompense.

« Dans la chair, avec la chair, et par la chair, l'âme agit même quand elle pense. Jamais l'âme n'est sans la chair, tant qu'elle est dans la chair. Ses pensées même se connaissent extérieurement par la chair : le visage en est le miroir, et puisque vous vous plaisez à énumérer les délits de la chair, pécheresse, elle devra donc être punie. Nous vous opposons ses vertus ; et nous en concluons que, innocente, elle doit être récompensée (1).

« Si l'âme commande et donne l'impulsion, c'est la chair qui exécute. Est-il permis de croire que Dieu est un juge injuste

(1) Age jam : scindant adversarii nostri carnis animæque contextum, prius in vitæ administratione, ut ita audeant scindere illud in vitæ remuneratione... Et illi quidem delinquentias carnis enumerant : ergo peccatrix tenebitur supplicio. Nos vero etiam virtutes carnis opponimus : ergo et bene operata tenebitur premio. *Ibid.*, c. xv.

ou impuissant? Il serait injuste s'il privait de récompense, celle qui a été de moitié dans les bonnes œuvres de l'âme ; impuissant, s'il ne punissait pas celle qui a été la compagne de ses iniquités (1). »

Poursuivant jusque dans leurs derniers retranchements les solidaires de son époque, l'impitoyable Tertullien met en pièces leurs objections et nous révèle la cause secrète, toujours ancienne et toujours nouvelle, de leur incrédulité. Laisse-moi te citer encore quelques-unes de ses paroles. C'est plaisir de voir avec quelle main de maître, il fustige tous ces écoliers du doute.

« Vous dites que la chair n'a point de volonté, que c'est un instrument aveugle : vous vous trompez. On ne peut comparer la chair à un instrument. Tout outil ou instrument vient du dehors. C'est un matière étrangère à la substance de l'homme,

(1) Deum non licet aut injustum judicem, aut credi aut inertem. Injustum, si sociam bonorum operum a præmiis arceat ; inertem, si sociam malorum a suppliciis secernat. *Ibid.*

tandis que la chair semée dans le même sein que l'âme, revêt sa forme, lui est congénère et se mêle à toutes ses opérations. C'est à tel point que l'apôtre l'appelle *l'homme extérieur*. Ainsi, ministre de l'âme, la chair est sujette au jugement. Non pas qu'elle ait conscience d'elle-même, mais parce qu'elle fait partie de celle qui a conscience de ses actes, et pour laquelle elle n'est pas un simple ornement.

« Aussi, l'Apôtre sachant que tout ce que fait la chair est attribué à l'âme, l'appelle cependant pécheresse, de peur qu'en la voyant agir uniquement sous l'impulsion de l'âme, on ne la croie exempte du jugement. De même, lorsqu'il attribue quelques bonnes œuvres à la chair, par exemple, *glorifiez et portez Dieu dans votre corps*; il sait très-bien que ces bonnes œuvres doivent être attribuées à l'âme.

« Toutefois il les attribue à la chair, à laquelle il en promet la récompense. S'il en était autrement, il n'y aurait ni reproche, ni encouragement à adresser à la chair qui,

étrangère au bien comme au mal, n'aurait rien à attendre au jour de la résurrection (1). »

Tertullien finit par nous donner le secret de toutes les objections des incrédules contre la chair. C'est aussi par ce mot, écrit avec la griffe du lion, que je termine ma lettre : « Les calomniateurs de la chair sont les plus ardents amis de la chair. Personne ne vit plus charnellement que ceux qui nient la résurrection de la chair. Ils la nient parce qu'ils la craignent, ils la craignent parce qu'ils veulent vivre au gré de leurs passions (1).

Tout à toi.

(1) *Hucusque de præconio carnis adversus inimicos et nihilominus amicissimos ejus. Nemo enim tam carnaliter vivit, quam qui negant carnis resurrectionem. Negantes enim ejus pœuam, despiciunt et disciplinam. Ibid., c. x.*

VINGT-SIXIÈME LETTRE

27 juillet.

Nous ressusciterons : *La Bonté de Dieu le veut.* — Excellence de notre chair : Dieu l'aime. — Il l'aime parce qu'elle est la sœur de Jésus-Christ. — Parce qu'elle est faible. — Parce qu'elle est souffrante. — Il la ressuscitera, autrement son amour serait un défaut. — La preuve invincible de la résurrection écrite dans tout l'univers. — Écrite dans notre chair. — Paroles de saint Augustin. — Résumé de cette correspondance.

Mon cher ami,

Nous ressusciterons : *La bonté de Dieu le veut.* Dieu ne hait rien de ce qu'il a fait : *Nihil odisti horum quæ fecisti.* Loin de là, il aime tous ces ouvrages. Vois de quelle sollicitude paternelle il les entoure ! Au plus petit insecte, comme au moindre brin d'herbe, il donne tout ce qui est nécessaire à son existence, à sa perpétuité, à sa beauté, aux fonctions diverses qu'il doit accomplir dans le plan de la création.

La chair de l'homme étant aussi son ou-

vrage, elle est l'objet de son amour : il l'aime d'une tendresse particulière. D'abord, parce qu'elle est le chef-d'œuvre de ses mains. Tous les savants dignes de ce nom, païens et chrétiens, ont été ravis d'admiration en contemplant le corps de l'homme. La beauté des formes, la noblesse de l'attitude, la dignité de la démarche, la fierté et le feu du regard, la délicatesse et la perfection des organes, qui le distinguent si éminemment des animaux : toutes ces merveilles les ont jetés dans une sorte d'extase. Après avoir analysé le pouce, Galien s'écriait : Je viens de chanter le plus bel hymne à la gloire au créateur.

Telle est, mon cher Frédéric, la moindre partie des prérogatives de notre chair. Non content de ces beautés extérieures, Dieu l'a animée, consacrée, divinisée en quelque sorte par le souffle créateur de sa bouche. Et cette chair, tout à la fois palais de l'âme, compagne inséparable et ministre nécessaire de ses nobles opérations ; partageant avec elle l'empire de l'univers,

l'hommage de tous les êtres et la gloire de tous les chefs-d'œuvre, dont les arts peuplent les cités : cette chair, si différente de celle des animaux, serait réservée au même sort !

« Cette chair qui, dans le chrétien, est tant de fois sanctifiée, tant de fois l'organe de la sanctification de l'âme, et toujours dans le martyre le témoin visible et le défenseur de la vérité : cette chair si noble, si sainte, la sœur de votre Christ, vous la délaisserez éternellement dans la corruption du tombeau ! Où serait votre amour ?

« Non, mille fois non, dit Tertullien, il « n'en peut être ainsi. Cette chair que Dieu « a faite à son image, qu'il a animée de son « souffle, qu'il a établie la reine de l'univers, qu'il a sanctifiée par ses sacrements, dont il aime la pureté, dont il approuve les austérités, dont il couronne les souffrances : cette chair, ô mon Dieu, tant de fois votre chair, ne ressusciterait pas (1) ! »

(1) *Hæcine non resurget totiens Dei ! absit, absit*

Ensuite Dieu aime notre chair, parce qu'elle est l'image de son Fils. Le Verbe fait chair est l'objet éternel des complaisances de Dieu. Or, aucune créature visible, notre corps excepté, ne porte les traits du Verbe incarné. Quand, du haut du Ciel, il contemple une chair innocente, le Père Éternel est heureux de pouvoir dire aux anges étonnés : Voilà ma fille bien-aimée, en qui j'ai mis mes complaisances.

Il l'aime parce qu'elle est faible. « Nous
« savons, dit Tertullien, que Dieu est bon,
« et par Jésus-Christ seulement qu'il est la
« bonté même. Après avoir commandé de
« l'aimer, il ordonne d'aimer notre pro-
« chain : il accomplira lui-même son pré-
« cepte. *Il aimera cette chair tant de fois sa*
« *parente.*

ut Deus manuum suarum operam ingenii sui curam,
adflatus sui vaginam molitionis suæ reginam, libera-
litas suæ hærcdem, religionis suæ sacerdotem, tes-
timonii sui militem, Christi sui sororem, in æternum
destituatur interitum! *Ibid.*, c. ix.

« Elle est infirme, je le veux ; mais
« c'est dans l'infirmité que la vertu se per-
« fectionne. Elle est languissante ; mais le
« médecin n'est nécessaire qu'aux malades.
« Est-elle perdue ? Je suis venu, dit-il, pour
« sauver tout ce qui a péri. Est-elle péche-
« resse ? J'aime mieux, ajoute-t-il, le salut
« du pécheur que sa mort.

« Pourquoi reprocher à la chair des
« choses qui appellent Dieu, qui espèrent
« en lui, qu'il se plait à honorer, puisqu'il
« leur vient en aide ? J'ose le dire : Si la
« chair n'avait pas toutes ces misères, la
« bonté, la grâce, la miséricorde, toute la
« générosité de Dieu serait sans objet (1). »

Il l'aime, parce qu'elle est souffrante. Job disait que la compassion était née avec lui. Au cœur de Dieu est le réservoir de la compassion. Combien de fois il nous l'a dit dans les saintes Ecritures ! Il est d'un grand cœur d'avoir une compassion parti-

(1) *Ausim dicere, si hæc carni non accidissent benignitas, gratia, misericordia, omnis vis Dei benefica vacuisset. Ibid., c. ix.*

culière pour l'être faible et souffrant. A ce titre, quelle tendresse mérite notre chair ! Viens, mon cher Frédéric, approchons-nous du berceau d'un nouveau-né. Regardons de près ce petit être qui vient de tomber à terre, comme le fruit détaché de l'arbre. Ce petit être, c'est toi, c'est moi, il y a vingt ans, il y a soixante ans ; c'est celui ou celle qui lit ces lignes ; c'est tout homme et toute femme qui se meut sur la surface du globe.

Il a des yeux et il ne voit pas ; des oreilles, et il n'entend pas ; une bouche, et il ne parle pas ; des mains, et il ne peut s'en servir ; des pieds, et il ne peut ni se tenir debout, ni marcher. Il ne sait qu'une chose, et il ne l'a point apprise : c'est de pleurer (1).

En naissant, tous les êtres sont vêtus. Les uns ont des duvets et des plumes ; les autres, des écailles ; ceux-ci, des soies et

(1) Nullumque tot animalium aliud ad lacrymas, et has protinus vitæ principio. Plin., *Hist.*, lib. VII. *Proiem.*

des piquants ; ceux-là, des fourrures. Tous sont protégés par leur vêtement naturel, contre le chaud et contre le froid. L'homme seul naît tout nu, exposé à toutes les souffrances. De là vient qu'entre tous les animaux, il est le seul qui vagisse en naissant !

Commencée par un berceau, la vie de la chair continue par une croix et finit par une tombe. Plantée au milieu de la route, dont elle embrasse toute l'étendue, cette croix est lourde, très-lourde ; sans le secours d'un bras tout puissant, elle écrase les plus fortes épaules. Elle n'est ni arrondie, ni rabotée ; elle est à angles vifs, et tout hérissée de nœuds et de pointes. Elle est inhérente à l'homme ; quoi qu'il fasse, il ne peut s'en séparer.

Sous un pareil fardeau, le fils d'Adam franchit l'intervalle qui sépare le commencement et le terme de son pèlerinage, les yeux souvent pleins de larmes, le cœur d'inconsolable tristesse, les membres contrefaits estropiés endoloris traînant après

lui la *longue chaîne de ses espérances trompées*.

Cette vie souffrante, et déjà si courte, ne demeure jamais entière. Chaque jour, à chaque heure, à chaque minute, nous en perdons une partie. Lorsque nous croissons, elle décroît. Nous perdons successivement l'enfance, l'adolescence, la jeunesse. Jusqu'à hier, jusqu'à ce matin, tout le temps passé est mort. L'heure même où nous vivons, la mort en prend une partie ; et, en disant que tout meurt, je meurs moi-même.

Borner la vie de la chair à une pareille existence, que dis-je ? la condamner à un pareil supplice, seraient toutes les marques de tendresse que Dieu donnerait à la chair, le chef-d'œuvre de ses mains, la sœur de son Verbe et tant de fois sa parente ! Et c'est de gaieté de cœur, librement et sans y être forcé, que ce Dieu tout puissant, très-sage et très-bon, traiterait ainsi sa pauvre petite créature !

Depuis six mille ans, arrivent sur la

terre des myriades d'êtres humains. Ils y passent à peine quelques années, enveloppés de ténèbres, accablés de travaux, dévorés de maladies ; puis ils disparaîtraient sans retour dans le néant d'où ils sont sortis ! Quels seraient la raison de leur création et le but de leur existence ? Voir naître, souffrir et mourir, uniquement pour voir, naître, souffrir et mourir ; comme un pareil spectacle serait digne d'une bonté infinie !

Ce n'est pas tout ; afin de mettre le comble aux tortures de la chair, Dieu a déposé au fond du cœur de l'homme un amour de la vie tellement impérieux, que rien ne peut ni le dominer ni l'affaiblir. Rien n'empêche Dieu de fournir à l'homme les moyens de satisfaire ce besoin. Et sans la résurrection il les lui refuserait impitoyablement !

Il nous commanderait de l'appeler, chaque jour, *Notre Père* ; et ce Père infiniment heureux dans le ciel garderait son bonheur pour lui seul ; et, prenant l'absurde et le barbare plaisir de se voir malheureux dans l'ouvrage de ses mains, nous laisse-

rait, nous ses créatures et ses enfants, accablés de maux de tous genres ; puis nous précipiterait dans le néant !

Le penser serait une impiété, le dire un blasphème, non-seulement contre Dieu, mais contre la raison. En effet, nous portons en nous-mêmes, et toute la nature avec nous, la preuve invincible de la résurrection.

D'abord, la nature. Relisons, mon cher Frédéric, les paroles de saint Paul aux Romains : « Toute créature, dit le grand
« Apôtre, attend avec impatience la manifestation des enfants de Dieu, car la création est soumise à la vanité, non pas
« volontairement ; mais à cause de celui qui l'y a soumise en espérance (1), parce
« que nous savons que la créature (2) elle-même sera délivrée de la servitude de
« la corruption, pour la liberté de la gloire (3) des enfants de Dieu. Nous sa-

(1) Avec promesse de la délivrer.

(2) Ou la création.

(3) Pour la glorieuse, la bienheureuse liberté.

« vous, en effet, que toute créature gémit et
« éprouve jusqu'ici les douleurs de l'enfan-
« tement. Non-seulement elle, mais nous
« aussi qui avons les prémices de l'es-
« prit (1). »

Que signifient, ces souffrances, ces sou-
pirs, ces larmes de la nature? Ils signifient
que pour les créatures matérielles, comme
pour l'homme, la création n'est pas arrivée
à sa fin. Ils signifient que la création tout
entière aspire non à sa destruction, mais
à son renouvellement, et qu'à sa manière
elle adresse à Dieu, comme l'homme lui-
même, cette demande du *Pater* : *que votre*
règne arrive. Cela est d'autant plus vrai,
que tout être, dit saint Thomas, répugne
invinciblement à sa destruction. En dési-
rant avec ardeur la fin de ce monde, les
créatures ne désirent donc pas leur ané-
antissement, mais leur rénovation et leur
résurrection.

Telle est la profession de foi à la résur-

(1) Gage de la résurrection glorieuse.

rection que chante incessamment l'univers entier.

Non moins incessante, dit saint Augustin, est la profession de foi de notre chair au dogme consolateur de toutes les souffrances.

« Empruntant la voix du prophète, ma chair, dit le grand docteur, a soif de vous, Seigneur. Et de combien de manières elle manifeste sa soif ! Elle la manifeste par le désir d'être délivrée du fardeau de la vie, et des besoins sans cesse renaissants qui la tourmentent. Voyez à quoi nous condamne la fragilité actuelle de notre chair !

« Si nous ne mangeons pas, nous languissons et nous avons faim ; si nous ne buvons pas, nous languissons et nous avons soif. Si nous prolongeons nos veilles, nous languissons et nous succombons au sommeil ; si nous dormons longtemps, nous languissons, et nous sommes obligés de veiller. Si nous mangeons et buvons longtemps, même pour le besoin, cette réfection même est une fatigue. Si nous restons long-

temps debout, nous fatiguons, et c'est pourquoi nous nous asseyons ; et si nous restons longtemps assis, nous fatiguons, et c'est pourquoi nous nous levons.

« Il n'y a donc rien de stable dans notre vie : partout fatigue, partout lassitude, partout corruption. En perspective de la résurrection que le Seigneur nous a promise, que sont toutes ces défaillances ? autant de voix qui crient : nous avons soif de notre incorruption. C'est ainsi que notre chair a soif de Dieu. Prisonnière dans le désert de ce monde, autant de fois elle souffre, autant de fois elle manifeste sa soif ; autant de fois elle fatigue, autant de fois elle dit : j'ai soif de ma résurrection (1). »

Il resterait à expliquer les gloires et les félicités de la résurrection, pour le corps et

(1) Sic caro nostra multipliciter sitit Deo. In ista lduinea, in isto deserto, quam multipliciter laborat, tam multipliciter sitit ; quam multipliciter fatigatur, tam multipliciter sitit illam infatigabilem incorruptionem. *Enarr.*, in Ps. LXXII, n. 6, p. 869, opp. t. IV, pars prior. — Edit. Gaume.

pour l'âme. Dans notre correspondance *La vie n'est pas la vie*, j'ai dit tout ce que j'en savais. Tu ne l'as pas oublié, et le répéter ici me paraît superflu. Qu'il me suffise de rappeler cette pensée de saint Augustin :
**SI BELLE EST LA PRISON, QUE SERA LE PALAIS !
 ET SI DOUX EST L'EXIL, QUE SERA LA PATRIE !** *Si tanta fecis nobis in carcere, quid ages in palatio* (1)?

Au moment de te quitter, mon cher Frédéric, laisse-moi résumer en quelques lignes toute notre correspondance.

Jusqu'ici la Révolution avait successivement attaqué, profané, souillé, détruit les églises, les chapelles, les couvents, les établissements religieux ; brisé les croix, enlevé des écoles les emblèmes chrétiens. Un coin de terre avait échappé à sa fureur : le *Cimetière*. Elle a compris que sa victoire ne serait pas complète, si elle n'anéantissait pas ce lieu béni, qui résume les dogmes fondamentaux du christianisme.

Satanique dans son essence, elle a pour

(1) *Soliloq.*, c. XXI, n. 1.

but de conduire le monde du dix-neuvième siècle au-dessous de l'état sauvage ; car toujours et partout les sauvages ont respecté les tombeaux et cru à l'existence de l'âme et à sa survivance après le trépas. Sous le nom de solidarisme, la Révolution bat en brèche tous les dogmes du christianisme, et, en les ébranlant, elle conduit à la négation de tous les devoirs qui en découlent.

Le dogme sauveur de la société est le dogme de la vie future. L'immortalité, résurrection, peines et récompenses, car c'est tout un : ce dogme règne au cimetière chrétien. C'est là qu'il se manifeste sous mille formes différentes, soit par la sainteté du lieu, soit par les inscriptions et les emblèmes, soit par le nom seul de cimetière qui signifie *dortoir*. La négation du cimetière chrétien résume toutes les négations anti-chrétiennes, et anti-sociales. Aussi l'anéantir en le profanant, c'est-à-dire en lui faisant perdre sa signification : tel est le but des modernes négateurs.

Leur haine acharnée est une leçon pour

les catholiques. Elle nous dit que rien, actuellement, n'est plus nécessaire que de sauvegarder ce dernier asile de la foi, contre les francs-maçons, les matérialistes, les solidaires, les quadrumanes qui par leurs enfouissements, veulent se faire passer, et nous avec eux pour un tas de boue.

Depuis quelque temps, il ne faut pas l'oublier, les enterrements solidaires se multiplient en France, en Belgique et dans toute l'Europe. Ces fanfaronnades de matérialisme accomplies au grand jour sont une maladie, qui, comme le suicide, tend à devenir épidémique.

Elles sont d'autant plus dangereuses, qu'elles sont plus stupides, et d'autant plus stupides qu'elles sollicitent les plus ignobles et les plus dangereux instincts de la nature corrompue, qui voudrait n'avoir rien à craindre au delà du tombeau, pour avoir le droit de tout faire en ce monde.

Tout faire en ce monde, c'est tout bouleverser et tout détruire, sans scrupule et sans autre crainte que celle du gendarme. Qui

ne voit que c'est livrer les honnêtes gens, leurs biens, leur honneur, leur liberté, leur vie, aux embûches des voleurs et au poignard des assassins.

Appeler tous les catholiques, évêques, prêtres et laïques à protester énergiquement et immédiatement contre les sacrilèges profanations de nos cimetières ; constater le droit de l'Église de posséder des cimetières ; montrer le bénéfice de la sépulture en terre sainte ; et, pour venger la dignité de l'homme, ainsi que la religion et la société des honteuses attaques des solidaires, faire entendre les grandes voix qui sortent du cimetière et qui prêchent : la dignité de notre corps, la fraternité universelle de tous les hommes, l'immortalité de l'âme et la résurrection de la chair : tel a été le but de notre correspondance.

Puissé-je l'avoir atteint, du moins en partie !

Adieu, cher ami, prie pour moi ; et crois-moi toujours bien à toi de cœur.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.

I

PREMIÈRE LETTRE.

La guerre aux cimetières, mot d'ordre actuel de la Révolution. — Lutte à outrance du bien et du mal. — Haine du cimetière. — Raisons de cette haine. — Deux enseignements opposés. — Influence et enseignement du christianisme sur le corps de l'homme, sa dignité et le respect qui lui est dû, vivant et mort. — Paroles de Tertullien. — Influence et enseignement du paganisme : mépris du corps de l'homme et sépulture de l'âne. — Les matérialistes flétris par Napoléon I^{er}. 9

DEUXIÈME LETTRE.

Commeucement de la guerre de la Révolution contre les cimetières. — Les sophistes païens du dernier siècle. — Ils demandent *l'éloignement des cimetières*. — Vanité de leur prétexte. — Leur demande devenue un article de loi. — Decret du 23 prairial an XII. — Abolition de l'ancienne coutume de l'Église. — Défense d'y revenir. — Circulaire aux Évêques. — La Révolution s'empare des cimetières et s'en attribue la police. — Unité de cimetières

pour tous les cultes. — Égalité de toutes les religions.
— Défense au prêtre d'inhumér sans la permission de
l'officier civil. 20

TROISIÈME LETTRE.

Absence de croix sur les maisons. — Destruction des croix
sur les tombes. — Mutilation des tombeaux. — Inscryp-
tions et emblèmes païens. — Suppression du cimetière
catholique en Belgique. — Voirie communale. — Rut de
la Révolution. — Histoire de ce qui se passe à Gand. —
Horreur des catholiques pour le charnier municipal. —
Violation de leur liberté. 38

QUATRIÈME LETTRE.

Suite de la guerre aux cimetières. — Association pour les
séculariser légalement. — Répulsion des catholiques ri-
ches et pauvres. — Traité touchant. — Souscription pour
subvenir aux funérailles dans un cimetière chrétien. —
Protestation de Mgr l'Évêque de Gand. — Réponse inso-
lente du bourgmestre. — Protestation d'un magistrat
éminent. — Paroles éloquentes d'un catholique. 49

CINQUIÈME LETTRE.

Étendue de la guerre aux cimetières. — Appel aux ca-
tholiques. — Ce que veulent les modernes païens. — Ce
que nous ne devons vouloir à aucun prix. — Guerre aux ci-
metières et à la sepulture chrétienne, en Italie. — Enter-
rements solidaires. — Demande de crémation. — Retour
au Paganisme. — En Suisse, persécution et enterrements
sans prêtre. — En France, mêmes scandales. 60

SIXIÈME LETTRE.

Enterrements solidaires. — Exemples à Paris, à Versailles.
— Noble conduite des députés catholiques et des soldats.

— Prétentions mal fondées des solidaires au point de vue légal et de la liberté de conscience. 70

SEPTIÈME LETTRE.

Le bien tiré du mal. — Confusion publique des *Enterrechiens*. — Paroles du général Du Barail. — Compte rendu de l'odieuse conduite des solidaires à Lyon. — Violation de la liberté. — Le *Traité des Pauvres*. — Faits nombreux. — Arrêtés du préfet de Lyon. — Audace des solidaires. — Réflexion. 82

HUITIÈME LETTRE.

Généalogie des solidaires. — L'homme est un être enseigné. — Paroles d'un évêque missionnaire chez les sauvages. — Deux enseignements : le divin et le satanique, le chrétien et le païen. — Les solidaires enseignés par les païens : Preuves. — Erreur d'attribuer au protestantisme l'origine du Rationalisme et du Solidarisme : Preuves. — Détails sur Luther. 94

NEUVIÈME LETTRE.

Nouvelles preuves que les rationalistes et les solidaires sont fils, non du protestantisme, mais de la Renaissance. — Témoignages non suspects. — Raison de leurs associations. — Remède au mal. — Consultation d'un avocat. — But de leur haie du cimetière. — Ce qu'est le cimetière. — Prédicateur qui proclame quatre grands dogmes : d'abord, la noblesse et la sainteté du corps de l'homme. 105

DIXIÈME LETTRE.

Bénédictio du cimetière réservée aux évêques. — Cinq croix, cinq pieux, quinze cierges éteints, eau bénite. — Signification de toutes ces choses. — Langage éloquent, intelligible à tous : sagesse de l'Église. — Prières signi-

ficatives et beauté de ces prières. — Haute idée du cimetière et de la sainteté de notre corps. — Puissance des demons sur les morts. — Preuves, exemples. — Explication et justification de plusieurs pratiques chrétiennes. 117

ONZIÈME LETTRE.

Devoirs à l'égard du cimetière : le respecter. — Quatre manifestations de ce respect : le soin du cimetière, des tombes et de la croix principale. — La clôture des cimetières. — La visite du cimetière. — Livre éloquent qui parle aux yeux, à l'esprit, au cœur. — Voisinage du cimetière. — Ingratitude et malheur d'oublier les morts. 131

DOUZIÈME LETTRE.

Histoire abrégée des cimetières, — Cimetières primitifs. — Enterrements dans les maisons. — Respect des tombeaux. — Deux sortes de sépultures. — La crémation : son existence chez différents peuples. — Souvenir ineffaçable de la sépulture primitive. — Devoir de la donner et pourquoi. — Ceux qui en étaient exclus. 144

TREIZIÈME LETTRE.

La crémation. — Ses raisons. — Manière de distinguer les cendres des morts. — Les colombaires. — La sépulture ordinaire. — Les cimetières communs. — Leur antiquité et leur universalité. — Propriété exclusive de l'Église. 157

QUATORZIÈME LETTRE.

Raisons pour lesquelles l'Église bénit les cimetières. — En éloigner les mauvais anges. — Temoigner sa charité. — En faire un lieu de prières. — Proclamer la sainteté du corps de l'homme. — Noblesse du corps de l'homme en général. — Chef-d'œuvre de Dieu. — Image du corps du Verbe incarné. — Sanctuaire et coopérateur de l'âme. — Belle doctrine de Tertullien. 168

QUINZIÈME LETTRE.

Noblesse, beauté, sainteté du corps des chrétiens. — Triple gloire. — Paroles de Tertullien. — Recommandations de saint Paul. — Respect de l'Église pour le corps du chrétien. — Pieux usages : fermer les yeux du défunt. — Lavement du corps. — Suaire blanc et étoffes précieuses. — Exposition du corps. — Usage parisien. — Cercueil de bois. — Enterrement dans un lit de fleurs. — Baisement des pieds. — Honte et malheur des profanateurs de leur corps. 181

SEIZIÈME LETTRE.

Encore le respect pour le corps de l'homme. — Justification nouvelle de la bénédiction du cimetière. — Seconde prédication du cimetière : *Le dogme de la fraternité universelle et éternelle*. — Le cimetière le proclame par la place même qu'il occupe. — Il nous apprend à fraterniser avec les morts, en pensant à eux, en priant pour eux, en profitant des leçons qu'ils nous donnent. — Enterrements dans les églises et hors des villes. — Paroles de saint Chrysostome. 194

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

Enterrements autour des églises. — Dans l'intérieur des villes. — Decret du concile de Rome en 1059. — Bénédiction du cimetière aussi ancienne que le cimetière. — Exemple du sixième siècle. — Le cimetière, prédicateur de la fraternité par les cérémonies et les prières qu'il demande avant de recevoir le défunt dans son enceinte. — Détails et traits historiques. 205

DIX-HUITIÈME LETTRE.

Troisième sermon du cimetière : *L'existence et l'immortalité de l'âme*. — Le cimetière benit à cause du corps de l'homme. — Le corps de l'homme sanctifié à cause de

l'âme. — Cérémonies qui précèdent la conduite du corps au cimetière. — Calafalque, cierges, chants, eau bénite, encens. — Dialogue des morts et des vivants. — Absoute. — Aumônes, couronnes, arbres verts. — Position du corps dans la tombe. — Croix. 218

DIX-NEUVIÈME LETTRE.

Toutes les prières pour les morts proclament l'immortalité de l'âme. — Proclamation continuelle. — Prières du troisième, septième, trentième, quarantième jour. — Leur raison. — Prières du jour anniversaire. — Leur raison. — Les morts connaissent-ils nos prières. — Comment les connaissent-ils ? Enseignement catholique. 229

VINGTIÈME LETTRE.

Le dogme de l'immortalité de l'âme chez les juifs anciens et chez les juifs modernes. — Chez les Indiens. — Chez les Chinois. — Chez les Parses. — En Afrique. — Dans l'Amérique du Nord. — Dans l'Amérique méridionale. — Trait d'histoire. — Conclusion. 243

VINGT-UNIÈME LETTRE.

Quatrième sermon du cimetière : *La résurrection de la chair*. — Comment il la prêche. — Par son nom. — Ce nom signifie : *dortoir*. — Belle explication de ce nom par saint Chrysostome. — Divins exploits de N.-S. — Enchaînement du démon. — Enlèvement de ses trésors. — Deux autres noms du cimetière : le *champ saint*. — Histoire. — Le *champ de Dieu*. — Transformation du grain de blé dans le sein de la terre : image de la transformation de notre corps. — Condition de cette transformation glorieuse. 260

VINGT-DEUXIÈME LETTRE.

Le nom de dortoir confirmé au cimetière. — Enseignement

de N.-S. — Admirable sagesse avec laquelle il annonce la résurrection. — La mort pour lui n'est qu'un sommeil. — Passage très-explicite de saint Paul. — De saint Jean. — Opposition du monde païen. — Réfutée par les Pères de l'Église. 276

VINGT-TROISIÈME LETTRE.

Belle et solide philosophie des Pères de l'Église. — Leurs raisonnements touchant la résurrection. — Dieu peut et veut nous ressusciter. — Il le peut. — Beau passage de Tertullien. — Réponse aux objections. — Changements successifs de notre corps. — Ces changements ne sont qu'accessoires. — Rien ne perit dans la nature. — Contre les solidaires. 288

VINGT-QUATRIÈME LETTRE.

Nous ressusciterons : tous les attributs de Dieu le demandent : il le doit à sa vérité, il le veut. — Les deux grands livres du bon Dieu. — Tous deux prédicateurs de la résurrection. — L'univers, comment il prêche la résurrection. — Beaux passages de saint Chrysostome, de Tertullien et de saint Augustin. — La Bible, témoignage de Job et de saint Paul. 299

VINGT-CINQUIÈME LETTRE.

Nous ressusciterons : *La sagesse de Dieu le veut.* — Sans la résurrection, la sagesse de Dieu serait en défaut : Preuves. — D'une manière plus ou moins explicite tous les peuples ont cru à la résurrection. — Pratiques des Romains. — Puissant raisonnement de Tertullien. — Nous ressusciterons : *La justice de Dieu le veut.* — L'immortalité de l'âme appelle la résurrection : Preuves. — Paroles de Tertullien. — Réponse aux solidaires. — Raison de leur incrédulité. 312

VINGT-SIXIÈME LETTRE.

Nous ressusciterons : *La bonté de Dieu le veut.* — Excellence de notre chair. — Dieu l'aime. — Il l'aime parce qu'elle est la sœur de Jésus-Christ, — Parce qu'elle est faible. — Parce qu'elle est souffrante. — Il la ressuscitera, autrement son amour serait en défaut. — La preuve invincible de la résurrection, écrite dans tout l'univers. — Écrite dans notre chair. — Paroles de saint Augustin. — Résumé de cette correspondance. 325

FIN.

ŒUVRES

DE

M^{GR} GAUME (1)

I. — **Le Catéchisme de Persévérance**, 10^e édition, 8 vol. in-8 (35 fr.), véritable trésor de doctrine recommandé à son apparition par le Souverain Pontife, patronné par neuf évêques français, adopté aujourd'hui dans la plupart des diocèses pour les établissements d'éducation, a vite pénétré au sein des familles catholiques, où il n'a cessé d'être lu et relu comme un des plus complets et des plus intéressants exposés de la Religion depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. « La doctrine du Catéchisme de persévérance, a dit S. E. Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, est puisée aux meilleures sources ; son style est clair, attachant, vif et pénétrant. Le plan en est vaste et embrasse à la fois l'histoire du christianisme et des ordres religieux, l'exposition des dogmes, l'explication de la morale, des sacrements et des cérémonies de l'Église ; la méthode employée par l'auteur est celle qu'ont suivie avant tant de succès

(1) Paris, GAUME et C^{ie}, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye.

les Pères grecs et latins, celle enfin que Fénelon et plusieurs grands évêques désiraient qu'on fit revivre parmi nous. »

L'Abrégé du Catéchisme de Persévérance, 1 vol. in-18 (80 cent.), le **Catéchisme des Mères**, 1 vol. in-18 (80 cent.), et le **Petit Catéchisme des Mères**, 1 vol. in-32 (30 cent.), sous une forme simple et concise, présentent d'une manière très-complète la Religion dans son ensemble et dans l'admirable enchaînement de ses parties.

Ces trois abrégés vont se développant avec les différents âges, tout en suivant le même plan ; ils ont ainsi l'inappréciable avantage d'une marche parfaitement uniforme dans l'instruction religieuse.

II. — **La Révolution**, 12 vol. in-8 (42 fr.), traduite dans les principales langues de l'Europe, est un riche arsenal de faits et de preuves accumulés par une prodigieuse érudition pour dévoiler et combattre dans ses causes et dans ses effets le mal qui mine la société moderne. Toujours appuyé sur l'histoire, l'auteur expose de temps en temps et toujours à propos son sentiment sur les hommes et sur les choses avec une hauteur de vues et une fermeté de coup d'œil qui rappellent de Maistre et Donoso Cortès.

III. — **Les Trois Rome**, 3^e édition, 4 vol. in-12 (16 fr.), viennent d'être enrichies de notes qui, tout en conservant à la nouvelle édition le texte primitif, signalent les principaux changements survenus depuis le premier voyage de l'auteur. « Cet ouvrage de Mgr Gaume, dit M. Louis Veuillot, fruit d'un travail intelligent et d'une vaste lecture, est le plus complet. C'est le vrai guide religieux dans Rome et dans l'Italie. »

L'Histoire des Catacombes, 1 vol. in-8 (6 fr.), conduit pour ainsi dire par la main le voyageur catholique dans la glorieuse cité des martyrs. et lui fait

parcourir dans tous les sens, voir et comprendre ce chef-d'œuvre de la Ville éternelle.

IV. — **Le Ver rongeur**, 1 vol. in-8 (6 francs), et les **Lettres à Mgr Dupanloup sur l'Éducation**, 1 vol. in-8 (5 fr.), signalent, dès 1851, l'urgence des réformes sans lesquelles l'éducation, même avec l'enseignement libre, resterait complice des malheurs de la France.

Où allons-nous? 1 vol. in-8 (2 fr. 50), publié en 1864, mettait sous nos yeux la peinture lamentable et trop véridique de l'état désastreux où l'éducation toute païenne des deux derniers siècles et l'éducation impie du siècle actuel ont réduit la France et l'Europe.

L'éminent et infatigable prélat vient de donner à cet ouvrage son complément par la publication de :

Où en sommes-nous? 1 vol. in-8 (5 fr.). « Cette très-remarquable étude sur les événements de 1870-1871 nous montre, dit la *Revue de l'Enseignement chrétien* (n° de novembre), un talent qui ne sait pas descendre, un zèle qui ne se ralentit pas, une perspicacité qu'on ne peut prendre en défaut. »

V. — **Le Traité du Saint-Esprit**, 2^e édition, 2 vol. in-8 (12 fr.), est, au jugement unanime des principaux organes de la presse, un des ouvrages les plus importants qui aient été publiés depuis le traité du *Pape*, par le comte de Maistre.

D'une forme littéraire en harmonie avec la richesse du fond, le *Traité du Saint-Esprit*, à la phrase lucide, alerte et précise, aux beautés fortes et sévères, a été composé pour quatre motifs principaux : la *gloire du Saint-Esprit*, qui n'est plus assez connu; l'*avantage du clergé*, qui a pour mission de le faire connaître, mais qui peut justement se plaindre de la pénurie d'ouvrages sur le Saint-Esprit; le *besoin des fidèles*, pour qui l'on ne multiplie pas assez les instructions

sur la troisième personne de la sainte Trinité ; enfin, *l'intérêt de la société*, qui, dominée aujourd'hui par tant de préjugés et d'erreurs inspirées par l'Esprit du Mal, n'a jamais eu un plus grand besoin de l'assistance de l'Esprit du Bien.

VI. — Le Manuel des Confesseurs, 10^e édition, 1 vol. in-8 (6 fr.), est un précieux recueil des meilleurs ouvrages qui ont paru sur la direction des âmes. « Nous applaudissons avec une véritable joie, dit S. E. Mgr Donnet, à l'heureuse idée qui a porté Mgr Gaume à réunir en forme de manuel les conseils qu'une sagesse plus divine qu'humaine avait dictés à saint Liguori, à saint Charles, à saint François de Sales, à saint Philippe de Néri, à saint François Xavier. Nous donnons de grand cœur notre approbation à ce Manuel, et nous en conseillons la lecture à tous les prêtres de notre diocèse. »

VII. — Voici la liste de plusieurs petits traités de Mgr GAUME, qui ont reçu de la presse les éloges les plus flatteurs, et du public l'accueil le plus sympathique :

Bethléem ou l'École de l'Enfant Jésus, petites visites à la crèche, pour le temps de Noël, d'après SAINT ALPHONSE DE LIGUORI. 1 vol. in-18..... 1 50

Ramener les chrétiens à la crèche de Bethléem, cette grande école de vérité et de vertu, dont tous les enseignements sont des lois aussi indispensables au bonheur temporel des nations qu'au salut des âmes, seconder ainsi les vues de l'Église et aider la dévotion des fidèles pendant le temps consacré au mystère de la sainte Enfance : tel est le double but de cet opuscule.

Cimetière (le) au XIX^e siècle, ou le dernier mot des solidaires. 1 vol. in-18..... 2 »

- Credo ou Refuge du Chrétien dans les temps actuels.**
1 vol. in-18..... » 80
- Ce petit traité fait connaître l'existence, la nécessité, la sûreté de ce refuge, afin qu'aux heures du péril le chrétien s'y mette à couvert, certain d'échapper à toutes les attaques de ses ennemis, si perfides ou si violents qu'ils soient.**
- Horloge de la Passion. 19^e édition. 1 vol. in-18 1 30**
- Ce livre est en effet une horloge. Là se trouvent comptées une à une toutes les heures de la longue agonie du Rédempteur, pendant laquelle s'accomplissaient un à un les nombreux oracles des prophètes et s'équi goutte à goutte le calice amer au fond duquel étaient la mort de l'Homme-Dieu et la vie du genre humain.**
- Judith et Esther, mois de Marie du xix^e siècle.**
1 vol. in-18..... 1 30
- La Profanation du Dimanche, considérée au point de vue de la Religion, de la Société, de la Famille, de la Liberté, du Bien-Être, de la Dignité humaine et de la Santé. 3^e édition.**
1 vol. in-18..... 1 30
- La Religion dans le temps et dans l'éternité.**
1 vol. in-18..... 1 30
- La Vie n'est pas la Vie. 1 vol. in-18..... 2 »**
- Le but de ce livre est de détromper, consoler, éclairer, encourager à la conquête de la vraie vie les pèlerins de la terre, en leur montrant les splendeurs de la vie nouvelle et impérissable qui les attend au delà du tombeau.**
- Marie Étoile de la mer. 2^e édition. 1 vol. in-18..... 1 »**
- L'Eau bénite au xix^e siècle. 3^e édition, précédée du bref du Souverain Pontife à l'auteur,**

et d'une lettre du cardinal Altieri. 1 vol. in-18.....	2 »
Le grand Jour approche. 16 ^e édition. 1 vol. in-18.....	» 90
Le Seigneur est mon partage. 7 ^e édition. 1 vol. in-18.....	» 90
Le Signe de la Croix au xix^e siècle, contenant un bref de S. S. Pie IX, qui attache au Signe de la Croix une indulgence de 50 jours. 4 ^e édi- tion. 1 vol. in-18.....	2 »
Suéma ou la Petite Esclave africaine enterrée vivante, histoire contemporaine. 1 vol. in-18.	1 30
Voyage du P. Horner à la côte orientale d'Afrique en 1866, accompagné de docu- ments nouveaux. 1 vol. in-12, avec une carte très-complète de l'Afrique.....	3 »
L'Histoire du Bon Larron, 1 volume in-12 (3 fr.), est aussi complète et aussi intéressante qu'elle peut l'être. L'Évangile contient à peine quelques lignes au sujet du Bon Larron.	

En les développant avec autant de science que de sa-
gacité, en les complétant par des milliers de témoi-
gnages empruntés à l'Écriture sainte, aux Pères de
l'Église, aux historiens juifs, aux auteurs païens, le
savant auteur a trouvé matière à l'exposition d'une
foule de détails extrêmement curieux et instructifs.
et découvre la méthode tout à la fois ingénieuse
et attrayante de souder l'histoire sacrée à l'histoire
profane.